

# REGION BRETAGNE

## AVIS EMIS PAR

### LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

#### LORS DE SA SESSION DU 2 DECEMBRE 2013

---

Le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne se prononce, lors des votes en séance, non pas sur les rapports qui lui sont soumis, mais sur les rapports présentés par les rapporteurs du Conseil économique, social et environnemental régional. Ils constituent ses avis.



## Conseil économique, social et environnemental régional

### 8<sup>ème</sup> réunion de 2013

## SOMMAIRE

<b>SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2014 » .....</b>	<b>5</b>
<b>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE .....</b>	<b>7</b>
<b>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES .....</b>	<b>45</b>
<b>SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « PADUS / DURABLE : POUR UN AVENIR DURABLE ET SOLIDAIRE – UN OUTIL D'AIDE A LA DECISION » .....</b>	<b>71</b>
<b>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE .....</b>	<b>73</b>
<b>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES .....</b>	<b>79</b>
<b>DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL « MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPCC « SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE » .....</b>	<b>83</b>
<b>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE .....</b>	<b>85</b>
<b>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES .....</b>	<b>89</b>
<b>SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « AVIS SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS REGIONAL EN VUE DE LA PROTECTION DES EAUX CONTRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE » .....</b>	<b>91</b>
<b>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE .....</b>	<b>93</b>
<b>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES .....</b>	<b>99</b>
<b>SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « POLITIQUE TERRITORIALE 2014-2020 » .....</b>	<b>111</b>
<b>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE .....</b>	<b>113</b>
<b>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES .....</b>	<b>121</b>
<b>SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « PLAN REGIONAL D' ACTIONS LOGISTIQUES » .....</b>	<b>129</b>
<b>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE .....</b>	<b>131</b>
<b>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES .....</b>	<b>137</b>

<b>SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « AVIS DU CONSEIL REGIONAL SUR LA REVISION DU PROJET REGIONAL DE SANTE 2012-2016 ».....</b>	<b>145</b>
<b>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</b>	<b>..... 147</b>
<b>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</b>	<b>..... 157</b>
<b>SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « STRATEGIE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)».....</b>	<b>167</b>
<b>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</b>	<b>..... 169</b>
<b>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</b>	<b>..... 177</b>
<b>SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « RAPPORTS FINANCIERS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES – EXERCICE 2012 ».....</b>	<b>187</b>
<b>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</b>	<b>..... 189</b>
<b>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</b>	<b>..... 195</b>

**SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL**  
**« DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**  
**POUR 2014 »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL EN ENVIRONNEMENTAL DE  
BRETAGNE**

**SESSION DU 2 DECEMBRE 2013**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**



Session de décembre 2013

M. Martial WESLY,  
rapporteur général du budget

## **AVIS DU CESER SUR LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2014**

Cette session a pour objet d'examiner les orientations budgétaires 2014, à partir desquelles le Président du Conseil régional entend élaborer le Budget 2014. Cet examen doit permettre aux représentants du monde économique, social, et environnemental d'enrichir la réflexion par l'apport de leurs observations.

En cohérence avec les années précédentes, le Président du Conseil régional présente les orientations budgétaires en trois parties :

- la première est consacrée aux perspectives pluriannuelles des finances régionales ;
- la deuxième partie livre les grandes orientations par mission d'intervention pour 2014, en rappelant les enjeux propres à chacune d'elles ;
- la troisième partie fournit une étude comparative des budgets primitifs régionaux 2013, permettant de situer la Bretagne parmi les Régions.

Cet avis abordera en premier lieu le cadre général, les orientations par mission faisant l'objet de la deuxième partie étant étudiées et commentées par les pré-rapporteurs qui en ont la charge.

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

**Dans son introduction**, le Président du Conseil régional rappelle la volonté de la Région d'organiser le débat sur les orientations budgétaires en apportant l'éclairage nécessaire sur le cadre financier de ses interventions, l'ampleur des engagements de la Région et les conditions de leur soutenabilité.

Face à un contexte économique qui affecte lourdement les finances publiques, l'exercice prend cette année une dimension particulière, et appelle à la mobilisation de tous, au profit d'une nouvelle donne pour l'économie bretonne.

Ainsi, une triple exigence guide les orientations budgétaires de la Région : respecter un cadre budgétaire soutenable à court, moyen et long terme ; répondre à l'urgence ; préparer l'avenir par la mobilisation de moyens importants au profit du développement du territoire.

Le double impact du programme de maîtrise des déficits publics de l'État et de la conjoncture sur le niveau des recettes fiscales dégrade de manière significative les marges de manœuvre de la Région, alors que se concrétisent de nombreuses ambitions, et qu'il convient de garder une capacité de mobilisation pour soutenir de nouveaux projets.

Dans ce contexte, les orientations budgétaires proposées visent à concilier un niveau d'investissement et d'intervention exceptionnel, avec la révision sensible du cadre financier des Régions supposant un nouvel effort de priorisation.

### ***1.1. Les perspectives pluriannuelles des finances régionales***

#### *1.1.1. Une recomposition progressive des ressources régionales*

Les ressources de fonctionnement progresseraient de l'ordre de 0,6 % par an sur la période 2014 – 2019, après une baisse de l'ordre de - 1 % entre 2013 et 2014.

#### *1.1.2. Une trajectoire budgétaire ambitieuse et maîtrisée*

La très faible perspective d'évolution des ressources (qui serait inférieure aux prévisions d'inflation), alors que la Région s'est engagée lourdement dans des projets très importants en faveur de l'accessibilité de la Bretagne, n'éteint pas pour autant sa capacité d'intervention. Elle l'oblige toutefois à mener des réformes structurelles dans ses dépenses, afin de conserver des marges de manœuvre.

**En conclusion de cette première partie**, le Président du Conseil régional souligne par ces orientations budgétaires un niveau d'intervention jamais connu dans l'histoire de la collectivité, malgré la forte restriction apportée à la dynamique des recettes.

Cet engagement reste soutenable à moyen terme, l'érosion du niveau d'épargne de la Région pouvant être maîtrisé. L'équilibre sera notamment atteint grâce à l'attention portée à la dynamique des charges récurrentes de la Région et au ciblage de ses investissements.

Le transfert de la gestion des fonds européens en 2014 permettra de démultiplier l'effet des interventions publiques en Bretagne, et contribuera ainsi à la progression des moyens d'intervention sur le territoire.

### ***1.2. Les grandes orientations par mission d'intervention du budget régional***

**Dans une deuxième partie**, le Président du Conseil régional fournit des indications sur les grandes orientations des 12 missions d'intervention. Pour chacune, les enjeux sont rappelés, accompagnés d'informations sur les éléments de l'année 2013, et des perspectives pour 2014 :

- Mission I – Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale
- Mission II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité
- Mission III – Pour une formation tout au long de la vie permettant la sécurisation des parcours professionnels
- Mission IV – Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde
- Mission V – Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie
- Mission VI – Pour une exemplarité environnementale
- Mission VII – Pour une politique culturelle et sportive au service de tous
- Mission VIII – Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines
- Mission IX – Pour le développement des actions européennes et internationales
- Mission X – Relations avec les citoyens

- Mission XI – Fonds de gestion des crédits européens
- Mission XII – Autres dépenses.

### **1.3. Étude comparative des budgets primitifs régionaux 2013**

**Dans cette troisième partie**, le Président du Conseil régional livre l'analyse des budgets primitifs 2013 des régions françaises, ces éléments permettant de situer la Région Bretagne parmi 20 régions (hors Corse et Île-de-France), tant en absolu que par rapport au nombre d'habitants.

Le budget de la Région Bretagne atteint 1 335 M€, ce qui le situe au 6<sup>ème</sup> rang en valeur absolue (idem 2012). Par habitant, la Bretagne occupe le 13<sup>ème</sup> rang, avec 417 € / hab. pour une moyenne de 453 € / hab. (18<sup>ème</sup> rang en 2012).

Les marges de manœuvre des Régions se réduisent du fait de ressources plus rigides. Elles ne disposent plus d'un pouvoir de taux que sur une part minoritaire des ressources régionales : TICPE, cartes grises et permis de conduire.

De ce fait, le recours à l'emprunt constitue désormais un levier de recette incontournable pour l'équilibre budgétaire.

Face à cela, la Bretagne figure parmi les régions les moins endettées, se plaçant au 2<sup>ème</sup> rang en € / habitant (106 € pour une moyenne de 263 €) et au 7<sup>ème</sup> rang en valeur. Après une phase de désendettement marquée et grâce à la maîtrise de son taux d'épargne, la Région est en capacité d'autofinancer une large partie de ses investissements.

Le volontarisme en la matière va logiquement conduire à accroître le niveau d'endettement au cours des prochaines années.

Soulignons que la Bretagne dispose d'une forte capacité de désendettement représentant 1 an et 6 mois du fait d'un autofinancement important, pour une moyenne de 4 ans et 3 mois. De même la durée résiduelle apparente de la dette bretonne fin 2012 atteint 9 ans et 7 mois, à rapprocher d'une moyenne de 14 ans et 7 mois, ce qui situe la Bretagne au 2<sup>ème</sup> rang des Régions.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

### **2.1. Observations générales**

Malgré la transparence exprimée par le Conseil régional, le changement des règles touchant aux recettes et la perte d'autonomie en résultant, ou encore les vives incertitudes économiques dans lesquelles nous nous mouvons, rendent difficile l'appréciation des prévisions découlant des orientations prises, *a fortiori* face au poids des engagements de la Région dans les grands projets : Bretagne Grande Vitesse ; Bretagne Très Haut Débit ; désenclavement du réseau routier du Centre Bretagne... et ce, alors que le contenu et la portée du Pacte d'avenir pour la Bretagne restent à finaliser.

Les ressources régionales sont affectées,

- qu'il s'agisse de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), tributaire du fonctionnement de l'économie ;
- de la contribution des Régions au plan de redressement des finances publiques, qui se traduira principalement par une baisse de l'ordre de 10 M€ de la DGF (Dotation

globale de fonctionnement), laquelle ne sera que faiblement compensée par les nouvelles recettes prévues en faveur de la formation, soit 0,9 M€ ;

- alors que la Région ne peut plus intervenir sur les leviers de la fiscalité directe.

Dans ce contexte, la perspective de progression des ressources, escomptée au mieux à 0,6 %, resterait inférieure au taux d'inflation attendu pour 2014 (1,3 %).

Face à cela, la Région

- entend bien s'attacher à poursuivre sa stratégie touchant aux grands projets, déjà engagés ou annoncés, financièrement exigeants ;
- veut s'attacher à contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement à un niveau voisin de l'inflation ;
- s'attachera à faire jouer les effets de levier rendus possibles par la contractualisation avec les autres collectivités, dont celle qui pourra être conclue avec l'Union européenne dans le cadre de sa nouvelle politique régionale décidée en 2013.

Le CESER relève que les hypothèses de croissance du PIB (0,1 % en 2013 et 0,9 % en 2014) et de progression de la CVAE (2,3 %), ont été revues à la baisse par rapport aux prévisions sur lesquelles s'appuyait le précédent budget. Si les nouvelles hypothèses paraissent plus mesurées, elles n'ont pour autant pas de caractère évident, dans une conjoncture économique malheureusement toujours sombre.

Le CESER confirme son soutien à la Région dans la réalisation des grands projets, essentiels pour la Bretagne et ses habitants. La nature des chantiers engagés, leur durée et leur complexité, peuvent faire craindre une maîtrise délicate des budgets. Espérons qu'il n'y aura pas d'aléas conséquents, qui viendraient alourdir l'endettement en forte hausse prévu au budget.

Le CESER comprend que les contreparties au pacte de confiance et de responsabilité (visant notamment à redynamiser les ressources fiscales des Régions) ne compensent que faiblement le recul attendu au niveau de la Dotation globale de fonctionnement.

L'effet de ciseau entre les ressources de fonctionnement évoluant moins vite que les dépenses correspondantes, oblige ainsi à accepter une réduction de l'épargne nette de la Région.

Le CESER soutient les opportunités et initiatives tendant à favoriser une plus large décentralisation des compétences en faveur des Régions. Pour autant, ceci suppose qu'elle soit accompagnée des moyens correspondants. Rappelons en effet que l'impact de ces transferts pour la Bretagne représente déjà 32 M€ par exercice budgétaire.

Le CESER constate avec satisfaction dans le comparatif des Régions que les différents ratios exprimés par habitant placent dans la plupart des cas la Bretagne en position favorable.

Si les grands projets contribueront à dégrader quelques indicateurs, la Région dispose d'une large marge de manœuvre au niveau de son endettement (106 € / habitant pour une moyenne de 263 €), doublée d'une forte capacité de désendettement (18 mois, pour 51 mois en moyenne).

Le CESER voit dans la note AA stable attribuée par l'agence de notation la confirmation de la solidité des finances régionales, et constate l'octroi d'une deuxième tranche de financement à hauteur de 200 M€ accordée par la BEI (Banque européenne d'investissement) en mai 2013,

s'ajoutant à celle de 100 M€ déjà signée en 2011. Rappelons qu'un prêt de 415 M€ a précédemment été souscrit auprès de la CDC dans le cadre du projet BGV.

Le CESER, face aux besoins d'emprunt pour l'avenir, suggère un recours optimisé aux conditions en taux fixe, pour profiter de conditions de marché qui restent historiquement basses, et sécuriser ainsi les charges en découlant sur le long terme. Rappelons que le besoin de financement approche 1,5 Md€ pour la période 2013-2018, soit plus de dix fois les volumes empruntés sur la période précédente (140 M€). Il faudra rester attentif à l'évolution de ce besoin de financement à long terme.

Par ailleurs, le CESER suivra avec intérêt le travail exploratoire mené par le Conseil régional sur le recours à un éventuel emprunt obligataire, en considérant qu'il conviendra le cas échéant d'en apprécier les avantages et inconvénients.

Le CESER s'interroge sur les incidences financières du Pacte d'avenir en cours de négociation en termes de dépenses supplémentaires à prévoir au budget régional. Il suivra avec attention le dispositif qui s'inscrira dans ce Pacte, tout comme les conclusions des négociations portant sur les priorités de la Région avec l'Union européenne (dont les conditions de mise en œuvre peuvent laisser supposer l'émergence de décalages de trésorerie, susceptibles de générer un coût financier difficile à apprécier).

## **2.2. Observations complémentaires des commissions du CESER**

**Sur proposition de M. Bernard GAILLARD,  
Président de la commission « Qualité de vie, culture et solidarités »**

<b>MISSION I - POUR UN AMENAGEMENT EQUILIBRE, GARANT DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE</b>
----------------------------------------------------------------------------------------

**Les enjeux en matière de logement et d’habitat**, tels qu’ils sont présentés, mettent l’accent sur les territoires et les publics qui connaissent des difficultés. Ceux-ci correspondent à la réalité de la Bretagne d’aujourd’hui. Ils ont été aussi repérés dans l’autosaisine du CESER sur la sécurisation des trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne (2013).

Les observations que le CESER avait formulées en juin dernier sur le rapport intitulé « *Pour un habitat durable favorisant le bien-être des Bretons et le développement des territoires* » restent d’actualité.

Le CESER a approuvé les orientations du Conseil régional en matière de logement et d’habitat en rappelant qu’il était important de connaître le plus rapidement possible les déclinaisons concrètes en actions de celles-ci et le montant des moyens financiers qui seraient alloués à cette politique.

Les perspectives pour 2014, telles qu’elles sont énumérées, sont dans le droit fil de celles présentées en juin dernier mais nous n’avons pas d’autres précisions.

Aussi le CESER souhaiterait-il mettre l’accent sur quelques problématiques qui lui paraissent essentielles : la territorialisation des politiques de l’habitat par le biais des contrats de Région-Pays, la poursuite de l’effort de rénovation urbaine et de cohésion sociale dans les quartiers, le développement du parc public de logements dans une logique de renouvellement urbain, le développement du parc de logements pour les jeunes, l’importance du parc privé qui joue un rôle de parc social de fait en Bretagne, la lutte contre la précarité énergétique ainsi que l’information de la population et la formation des professionnels.

Le CESER approuve les orientations budgétaires du Conseil régional pour l’année 2014 **dans le domaine de la santé**. La prévention et la promotion de **la santé des jeunes** restent au cœur de ses interventions et partenariats. Son soutien à l’écoute et à l’information des jeunes, notamment à travers les Points d’accueil Écoute Jeunes (PAEJ), doit être poursuivi et renforcé, avec une attention particulière à l’équité territoriale en santé dans un contexte social et économique difficile, anxiogène et défavorable à l’accès à l’autonomie, à l’insertion et au bien-être des jeunes. La mise en œuvre de nouvelles modalités d’intervention en milieux festifs va dans le sens des préconisations du CESER dans son rapport sur « *les univers soci@ux et culturels des jeunes* » (2011). Le CESER encourage ici le Conseil régional à poursuivre et renforcer ses actions partenariales en faveur de la réduction, à la source, du bruit en milieux festifs lorsque celui-ci est susceptible de nuire durablement à l’audition (ex : musique amplifiée).

De manière constante, le CESER soutient **le développement de l’animation territoriale de santé** dans les Pays, qui agit en faveur de la prévention, de la promotion de la santé et de la coordination des acteurs dans les territoires. Avec le Pays de Dinan, 10 Pays et villes

bénéficient désormais d'un-e animateur-riche. Il faudra poursuivre l'élargissement de ce maillage territorial en intégrant les résultats de l'évaluation récente réalisée sur ce dispositif afin de l'améliorer avec les partenaires concernés. En complément, il est important de favoriser la connaissance fine des acteurs territoriaux et de leurs besoins, ce qui permettra de mieux adapter les actions et programmes de santé aux populations locales.

Le CESER, très inquiet de l'évolution rapide de **la répartition territoriale de l'offre de soins** en lien avec les changements affectant la démographie des professionnels de santé (départs massifs à la retraite), approuve fortement le soutien de la Région à l'installation de futurs médecins (stages en médecine générale) dans les territoires déjà fragilisés ou amenés à l'être. Dans ces territoires, il souligne que l'objectif d'un égal accès de la population de la Bretagne à des soins de qualité suppose de considérer la répartition et la coordination de l'ensemble des équipements, secteurs et professionnels de santé : médecins, pharmaciens, dentistes, infirmier-e-s, sages-femmes, kinésithérapeutes... L'amélioration de la coordination du parcours de santé entre les secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux est tout aussi importante.

Le CESER s'étonne que **la santé environnementale** ne soit pas davantage développée dans les orientations budgétaires pour 2014 de la Région, sauf en ce qui concerne l'habitat. Il encourage le Conseil régional à poursuivre son partenariat très constructif avec l'Agence régionale de santé (ARS) et ses partenaires dans la mise en œuvre du Programme régional santé environnement (PRSE), en lien avec le Plan régional de qualité de l'air (PRQA). Les actions d'éducation et de formation à l'environnement et à la santé environnementale sont à développer, en particulier auprès des enfants et des jeunes. Le PRSE doit devenir une référence et un aiguillon pour l'ensemble des actions de prévention et de promotion de la santé en Bretagne. Le CESER invite donc le Conseil régional, en lien avec l'ARS, à se rapprocher des 8 Conférences territoriales de santé pour avancer dans la territorialisation et la mise en œuvre du PRSE. Il souhaite que la prise en compte de la santé environnementale soit renforcée dans l'ensemble des volets de l'Agenda 21 de deuxième génération de la Région, en particulier par la démarche PADUS/Durable.

En lien avec le Programme national nutrition santé (PNNS) et dans le prolongement de son rapport « *A vos marques, prêts, bougez !* » (2010), le CESER continue à encourager le Conseil régional, au-delà de sa seule politique sportive, à agir avec ses partenaires sur l'ensemble des déterminants individuels, sociaux et environnementaux favorisant **une alimentation saine et des modes de vie physiquement actifs** (lutte contre la sédentarité), en particulier chez les enfants et les adolescent-es (ex : promotion des mobilités douces et actives des lycéen-ne-s et apprenti-e-s). Il rappelle que les filles et les adolescentes atteignent moins souvent que les garçons et les adolescents un niveau d'activité physique favorable à la santé. Tout en soulignant positivement les quelques actions et projets déjà soutenus par le Conseil régional en ce sens, notamment auprès des lycéennes et lycéens, le CESER souhaite que celui-ci s'implique davantage sur cet enjeu de santé publique en mobilisant ses partenaires et l'animation territoriale de santé.

Le CESER demande que le Conseil régional - en partenariat avec l'ARS - continue à soutenir très fortement **l'Observatoire régional de la santé en Bretagne (ORSB)** qui doit pouvoir disposer de moyens suffisants et pérennes pour l'accomplissement de ses missions d'intérêt général. Il souligne ici l'importance de continuer à soutenir la territorialisation des indicateurs de santé au plus près des besoins de la population.

Enfin, d'une manière générale, le CESER demande que, dans une logique **de santé publique**, l'objectif de réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé soit davantage visible et transversal à l'ensemble des politiques publiques régionales afin d'agir sur l'ensemble des déterminants de santé de la population en Bretagne. L'Agenda 21 de deuxième génération et la démarche de développement durable « PADUS/Durable » pourraient être des leviers pour progresser dans ce sens.

<b>MISSION VII - POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE AU SERVICE DE TOUS</b>
-----------------------------------------------------------------------------------

Le CESER approuve les enjeux de **la politique culturelle** présentés par le Président du Conseil régional de Bretagne, mais s'étonne que les enjeux économiques de la culture ne soient pas mentionnés dans les orientations pour le budget 2014.

Ils ont récemment été mis en lumière par une étude SACEM - Ernst&Young, qui place les industries culturelles et créatives au cœur du rayonnement et de la compétitivité de la France. Celles-ci sont composées de 9 marchés : les arts graphiques et plastiques, la musique, le spectacle vivant, le cinéma, la télévision, la radio, les jeux vidéo, le livre, la presse. La plupart entrent dans le périmètre de la mission VII du Conseil régional. Avec un chiffre d'affaires supérieur à 74 milliards d'euros et 1,2 millions d'emplois, le poids économique et social des industries culturelles et créatives dépasse celui du luxe, des industries de la télécommunication, de la chimie, de l'automobile ; il est presque équivalent à celui des activités immobilières ou à celui de l'hébergement et de la restauration.

Deux autres études sur les externalités positives de la culture sont actuellement instruites par le Ministère de la Culture.

Le CESER note que l'ensemble des chantiers annoncés en 2011 dans le rapport intitulé « *Bretagne l'ambition culturelle ; Enjeux, méthode, priorités* » ont été mis en œuvre.

Le CESER approuve la restructuration et le repositionnement de l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) Spectacle vivant en Bretagne : refonte de ses missions et de ses instances de gouvernance, mise en place d'une commission d'attribution des aides et d'un conseil d'orientation composés chacun d'une quarantaine de professionnels.

La mise en place d'un soutien à l'ingénierie culturelle au sein des Pays, sous la forme d'un relais de financement de postes, est apparue comme quelque chose de difficile et complexe. En effet, dans les territoires de projets que sont les Pays, cette ingénierie culturelle ne doit pas se substituer aux acteurs ni se substituer aux collectivités territoriales. Le CESER approuve la décision de redéployer ces moyens vers des projets d'aménagement culturel du territoire portés par des associations qui favorisent la rencontre entre les artistes et les habitants de territoires éloignés des institutions culturelles.

La Région Bretagne s'honore d'une politique dynamique **en matière de soutien à la filière du livre** en lien avec les territoires. La démarche de large concertation avec les professionnels engagée en 2013 est à souligner. Ainsi, la réforme des aides aux manifestations littéraires devrait permettre de mieux répondre aux objectifs fixés par la Région. Le CESER apportera une attention particulière aux actions qui seront mises en œuvre pour réduire les inégalités

territoriales d'accès à la lecture et pour mieux prendre en compte les pratiques des jeunes, notamment ceux qui sont les plus éloignés de la lecture.

Le CESER observe que le partenariat Région, État, Centre national du cinéma, Départements du Finistère et des Côtes d'Armor a permis de mieux organiser **l'aide en direction du cinéma et de l'audiovisuel**. La signature d'une convention de développement devrait améliorer la diffusion des œuvres et donner un nouvel élan aux projets de films.

En ce qui concerne les collaborations **en matière de création cinématographique et audiovisuelle**, notamment avec les télévisions locales et France 3, la seule indication qui est donnée est que la Région revalorise régulièrement ses modes de soutien. Le CESER aurait souhaité que la Région précise sa politique de soutien aux télévisions locales, en particulier de France 3 Bretagne.

Dans la poursuite de sa politique culturelle, la Région souhaite améliorer les structures de diffusion (les cinémas indépendants seront numérisés en 2014) et se tourner vers les publics et notamment vers les jeunes y compris en proposant des formations et projets d'insertion envers les plus défavorisés.

Les objectifs de ce programme sont ambitieux et méritent d'être soulignés.

**En matière de politique sportive**, les propositions du Président du Conseil régional de Bretagne s'inscrivent dans la continuité du rapport adopté en mai 2011. Renvoyant à ses avis et travaux antérieurs, en particulier à son rapport « *A vos marques, prêts, bougez !* » (2010), le CESER souhaite que le Conseil régional accorde autant d'importance au développement du sport pour tous - y compris non compétitif - qu'au sport de haut niveau.

**S'agissant du dispositif « Chèque sport »**, une évaluation complète apparaît nécessaire pour vérifier qu'il contribue effectivement à favoriser l'accès de tous les jeunes, filles et garçons, aux pratiques sportives de leur choix, en particulier de celles et ceux qui en sont le plus éloignés. Cette réflexion devrait aussi viser à ce que l'ensemble des dispositifs publics et sociaux d'aide à la pratique sportive des enfants et adolescent-e-s soient mieux articulés entre eux en Bretagne (Villes, Départements, Région...).

Le CESER constate que la Région maintient son objectif tendant à favoriser **l'émergence d'équipements sportifs structurants** répartis de manière cohérente sur l'ensemble du territoire avec la finalisation de la programmation de la salle de spectacles sportifs et événementiels à Brest et le soutien à ceux du Conseil général d'Ille-et-Vilaine (salle d'athlétisme couvert à Rennes) et de Saint-Brieuc agglomération (salle d'athlétisme à Saint-Brieuc), ainsi que le développement du Groupement d'intérêt public « Campus de l'excellence sportive en Bretagne » avec la rénovation du site de Dinard.

Il remarque la volonté d'étoffer **l'offre de formations en alternance** pour 2014, qui se cantonne aujourd'hui aux activités aquatiques et de natation au sein du Campus de l'excellence sportive de Dinard. Il est à déplorer que seulement 11 jeunes bretons ont effectué leur rentrée en 2013 et il apparaît nécessaire de mieux faire connaître aux sportifs les formations proposées pour 2014.

Le CESER remarque l'absence de toute proposition pour augmenter la capacité d'accueil des jeunes sportifs en internat et soutenir un accès pour tous à ce choix d'apprentissage.

Il souhaite que le Conseil régional consolide son soutien au plus grand nombre de compétitions et manifestations sportives remarquables sur le territoire, ainsi qu'à leur captation télévisuelle.

Le CESER se félicite du maintien du soutien à **la structuration du mouvement sportif**, que ce soit pour son action envers les ligues et comités régionaux ou envers les clubs (même si ce soutien se limite aux Centres d'entraînement et de formation des clubs (CEFC) et qu'il conviendrait de la répartir sur les clubs), ou pour les aides au transport et aux sportifs de haut niveau.

En ce qui concerne **le suivi médical des sportifs**, il est important de le généraliser au-delà des seuls centres médico-sportifs de Rennes, Brest et Lorient, avec Pontivy en 2014.

Il y a lieu enfin de veiller à ce que les résultats des travaux sur les sujets traités par le Conseil du sport, à savoir les équipements sportifs régionaux, le calcul du poids économique du sport en Bretagne et l'organisation d'un trophée breton de fair-play soient bien communiqués au CESER pour alimenter sa réflexion.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement, en lien avec le Conseil régional, le développement de l'offre des formations en alternance, la définition du caractère remarquable pour soutenir les compétitions sportives sur le territoire et l'appropriation des travaux du Conseil du sport en Bretagne.

#### **MISSION VIII - POUR UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE TOURISME ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES**

Le CESER se félicite de la continuation de **la politique de préservation et de valorisation du patrimoine** qui ne peut que contribuer au développement de l'attractivité touristique de la Bretagne, et favoriser l'activité des Destinations touristiques de Bretagne mise en place en 2014 par le Conseil Régional. Il remarque la confirmation du dispositif « *Skoaz ouzh skoaz* » qui favorise l'implication des habitants dans les projets (mécénat populaire). Il est sensible à la mention faite des musées qui le conforte dans le travail qu'il a entamé sur les musées labellisés « Musées de France » et notamment leurs politiques en direction des publics.

#### **MISSION IX - POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES**

**Concernant les partenariats hors Europe**, le Président du Conseil régional propose la continuité globale des actions de partenariat engagées tant au Brésil, au Viêt-Nam, en Chine qu'au Burkina Faso, en Haïti ou à Madagascar. Dans la suite de ses avis déjà exprimés les années passées, le CESER se félicite :

- de l'implication du Conseil régional dans plusieurs régions de quatre continents, y compris de pays émergents et/ou en développement, dans un esprit de réciprocité, en liant cultures, développement économique et solidarité ;
- de la concertation menée avec les collectivités territoriales, en impliquant, dans la mesure du possible, les acteurs de la société civile en Bretagne et dans les Régions partenaires.

Il relève les difficultés signalées pour la coopération lorsque le pays partenaire connaît des difficultés politiques ou sociales particulières et la volonté de la Région de poursuivre son engagement tout en respectant la réalité conjoncturelle du pays du Sud.

Il s'interroge sur la notion de « *sécurité alimentaire comme enjeu déterminant du partenariat avec les régions du Sud* ». Il propose d'employer celle de « *recherche de souveraineté alimentaire* », notion répondant mieux à des objectifs sur le long terme.

La Région Bretagne s'est déjà engagée dans des actions de développement des productions vivrières et de soutien aux acteurs. Si on admet que la nourriture n'est pas une marchandise comme les autres, la protection des productions locales (réglementation des importations) passe par une autre gouvernance locale et mondiale.

« *L'appui institutionnel, autre enjeu déterminant du partenariat avec les régions du Sud* » doit permettre de peser davantage sur cet aspect de gouvernance dans une perspective de développement global et durable.

**En matière de solidarité internationale**, le CESER se félicite de la reconnaissance de l'importance de la tenue à Rennes, du 2 au 5 juillet 2014, de l'Université d'été du CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement). L'accueil de plus d'un millier de participants est une opération lourde et le soutien important du Conseil régional est apprécié par les organisateurs, représentants des associations de solidarité internationale.

La tenue des Assises régionales de la solidarité internationale, en cohérence avec l'Université d'été, doit permettre aux acteurs bretons venant d'horizons différents de rechercher, au-delà du partage d'informations, synergies et coopération.

Le réseau ABCIS (Acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité), avec son objectif d'améliorer la qualité des actions menées en Bretagne et au Sud, selon une dynamique d'échanges, favorise une mise en commun d'expériences et un renforcement des connaissances. Donner une place réelle aux acteurs du Sud dans cette plate-forme ABCIS pourrait être un projet d'intérêt, en accentuant le partage des valeurs d'un développement solidaire durable.

**Sur proposition de Mme Evelyne LUCAS**

**Présidente de la commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »**

<b>MISSION I - POUR UN AMENAGEMENT EQUILIBRE, GARANT DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE</b>
----------------------------------------------------------------------------------------

Le CESER approuve la démarche mise en place pour **la nouvelle contractualisation**. Un bordereau spécifique sur **la politique territoriale** pour 2014-2020 est soumis à l'avis du CESER, il conviendra de se reporter à cet avis concernant les éléments précis de cette nouvelle contractualisation.

Le CESER apprécie l'effort de territorialisation des politiques sectorielles et le renforcement des liens avec les nouveaux contrats de pays.

Le CESER s'interroge néanmoins sur le lien annoncé dans ces orientations budgétaires (non mentionné dans la nouvelle politique territoriale) entre les enjeux identifiés dans les SCOT et ceux dénommés « *enjeux prioritaires* » qui feront l'objet des trois axes « *Priorités de développement* » des contrats de pays. Les SCOT prédéfinissent-ils les enjeux prioritaires des pays ou bien ces derniers doivent-ils simplement être en cohérence et éventuellement s'inscrire en complémentarité des orientations du SCOT ? Les différences entre les territoires de SCOT et ceux des pays ne faciliteront pas la mise en cohérence des enjeux.

**Le développement des outils d'observation, de connaissance et d'expertise des territoires** doit apporter une aide à la décision. Ces actions s'inscrivent dans la démarche régionale de soutien aux projets de planification des territoires en leur apportant la ressource, l'ingénierie et les connaissances nécessaires pour élaborer leurs projets.

Ces actions demeurent par nature transversales et doivent répondre dans cette logique aux besoins d'études, de cartographie et de démarches stratégiques du Conseil régional. Le CESER souhaite, dans le strict respect de la séparation entre mission consultative (du CESER) et mission opérationnelle (du Conseil régional), être informé des différentes études en cours.

**La création d'un observatoire des territoires**, également souhaitée dans le projet de Pacte d'avenir, correspond aux préconisations que le CESER a pu formuler dans différentes autosaisines et avis ces dernières années ; il suivra attentivement sa mise en place.

**En matière de développement numérique**, le CESER rappelle le montant de l'enveloppe définitive estimé à 2 milliards d'euros (hors coût d'emprunt). Compte tenu de l'importance de celui-ci, le CESER suivra particulièrement les indicateurs d'avancement du programme 103 (les seuls indicateurs retenus concernent les EPCI et la plateforme de service e-Mégalis Bretagne). Il rappelle sa demande d'adjonction nécessaire d'un nouvel indicateur de suivi du programme Bretagne Très Haut Débit (BTHD) :

*Pourcentage de couverture du territoire breton en très haut débit et comparaison nationale*

- *rapporté à la surface du territoire*
- *rapporté aux nombre de foyers*

Par ailleurs et compte-tenu notamment de la SRDE2I, du Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR), du Pacte d'avenir pour la Bretagne en cours

d'élaboration, le CESER préconise une forte accélération du programme Bretagne Très Haut Débit. Ne pourrait-il pas être ramené de l'horizon 2025-2030 à 2020, en tenant compte des nouvelles technologies disponibles et en révisant potentiellement le programme technique ?

<b>MISSION V - POUR DES TRANSPORTS EFFICACES AU SERVICE DES PERSONNES ET DE L'ECONOMIE</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------

Le CESER se félicite que dans le cadre de l'axe Mobilité du plan « Investir pour la France », la prise en considération du projet **Ligne Nouvelle Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL)** soit réaffirmée. Il accueille très favorablement la tenue d'un débat public en 2014 sur ce projet LNOBPL, et y prendra toute sa part, comme il l'a précédemment annoncé.

**Concernant la modernisation du réseau ferroviaire**, le CESER note qu'il s'agit de poursuivre et d'amplifier l'ensemble des actions engagées les années précédentes. Celles-ci suscitent les trois premières remarques suivantes :

- une forte implication de la Région dans la phase de démarrage et de poursuite des travaux de construction de la LGV Bretagne – Pays de la Loire ;
- le respect du calendrier concernant la modernisation des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper (achèvement phase I et démarrage de la modernisation de l'axe Rennes-Redon – Phase I+) ;
- d'autres actions de modernisation du réseau ferroviaire montrent l'engagement régional pour un développement cohérent et équilibré du réseau ferroviaire breton.

Le CESER approuve en outre la position du Conseil régional vis-à-vis du respect par l'État des engagements pris et inscrits au prochain CPER qui devraient être accélérés par la mise en œuvre du Pacte d'avenir pour la Bretagne.

Pour autant, cela ne saurait faire oublier l'état de **certaines infrastructures ferroviaires** en infra Bretagne et comme indiqué dans le document, la Région risque d'être confrontée à des travaux de régénération. Le CESER avait déjà soulevé cette interrogation dans divers avis.

Au sujet de **la desserte TER** qui évoluera du fait du projet BGV (LGV, aménagement des pôles d'échanges multimodaux), le CESER rappelle sa volonté de voir les usagers associés à la refonte des horaires, notamment dans le cadre des comités de lignes qui ont fait la preuve de leur pertinence.

En conclusion, pour le CESER, le réseau TER est un levier du développement des territoires et fait partie du projet de Pacte d'avenir pour la Bretagne en plus du volet « Mobilité » du prochain CPER. C'est ce que préconise le Président du Conseil régional ; le CESER émet donc un avis favorable.

**S'agissant du Plan régional d'actions logistiques (PRAL)**, le budget 2014 confirmera l'engagement de la Région pour la nécessaire mutation logistique, activité stratégique pour le maintien et le développement des activités économiques en Bretagne et donc de l'emploi. Avec une présentation de ce PRAL à cette même session, le CESER peut en apprécier les objectifs qui sont à croiser avec ceux fixés par le Schéma régional Climat, Air, Énergie.

Le CESER partage le souci du Conseil régional de favoriser l'ensemble des actions contribuant à préserver l'emploi dans les territoires et de contribuer aux objectifs de reports modaux.

Néanmoins le CESER s'inquiète des conséquences liées au manque de ressources financières allouées par l'État à la maintenance du réseau ferroviaire ces trois dernières décennies, particulièrement pour les infrastructures ferroviaires maillant le territoire breton. En ce sens, sans avoir jusqu'à maintenant débattu sur le sujet de façon approfondie, le CESER s'interroge sur le fait que la suspension de la mise en œuvre de l'écotaxe pourrait avoir des conséquences sur le financement des infrastructures ferroviaires, routières et fluviales dont il est ici question dans le cadre des orientations budgétaires. La question du financement de ces travaux nécessaires au développement de la Bretagne reste posée. A ce titre, la non-compensation des péages ferroviaires en 2013 est aussi un fort mauvais signe envoyé par l'État. Cela n'est pas de nature à encourager le redéploiement du fret ferroviaire en Bretagne. Sous couvert de l'aggravation de la dette publique, la remise à niveau de ces infrastructures pourraient être compromise, ce qui irait à l'encontre des objectifs de reports modaux affichés ces dernières années. Ces décisions compromettent gravement les crédits nécessaires pour la poursuite des opérations de construction de la LGV Bretagne-Pays de Loire ainsi que la poursuite du programme de modernisation des lignes entre Rennes et la pointe du Finistère. Pour le CESER, les baisses de dotations de l'État sur la poursuite de la rénovation du réseau ferroviaire, et notamment celui dit secondaire, risquent d'encourager des transferts de trafics de voyageurs du fer vers la route, ce qui irait à l'encontre des objectifs de préservation de l'environnement. La mise en œuvre du PRAL pourrait également être affectée car sa réussite est conditionnée à la qualité et à la densité du maillage du réseau ferroviaire breton.

**S'agissant des aménagements du réseau routier**, le CESER approuve l'accompagnement des financements de l'État par le Conseil régional sur le projet de mise à 2x2 voies de la RN164. Le CESER sera attentif à la réalisation des promesses de l'État dans ce dossier vieux de plus de quarante ans.

Par ailleurs, et bien que les études sur de nouveaux tronçons concernant la contribution de la Région à la modernisation du réseau départemental structurant sur le Triskell Saint-Brieuc-Pontivy-Vannes-Lorient soient annoncées comme engagées, le CESER craint que le taux de réalisation inchangé depuis 2010 ne témoigne d'une certaine inertie. Le Conseil régional a désormais fléchi la totalité de sa contribution au réseau routier départemental structurant sur le Triskell. Il reste aux maîtres d'ouvrages que sont les départements à concrétiser les projets.

Le CESER se félicite de la continuité de l'action du Conseil régional qui a maintenu en 2013 son soutien **aux projets de développement des ports et aéroports du territoire**, en cohérence avec sa stratégie.

En effet, ces orientations budgétaires 2014 font bien le bilan de l'année écoulée, mais n'annoncent aucune perspective portuaire et aéroportuaire pour 2014, le CESER est donc en attente des précisions qui seront apportées lors de la présentation du budget primitif. Alors que le projet de Pacte d'avenir entend « *conforter la Bretagne comme grande région maritime européenne* », le soutien aux projets engagés doit être réaffirmé et le caractère maritime de la région valorisé par un investissement favorisant la modernisation des infrastructures portuaires.

Enfin, **concernant les voies navigables**, le CESER rappelle que l'objectif de faire des canaux de Bretagne un axe structurant du tourisme intérieur, s'il passe par des aménagements pour l'accueil des plaisanciers et randonneurs et des travaux importants sur les ouvrages, les berges et les chemins de halages, ne pourra véritablement être atteint que si une réponse est apportée aux problèmes de la prolifération des plantes aquatiques invasives qui conditionnent fortement la navigabilité sur les canaux.

## **MISSION VI - POUR UNE EXEMPLARITE ENVIRONNEMENTALE**

**En matière de politique de l'eau**, le CESER a déjà maintes fois approuvé l'engagement régional dans les SAGE. L'accompagnement financier du Conseil régional va dans le bon sens ainsi que les actions opérationnelles de reconquête de la qualité de l'eau.

La mise en œuvre des huit projets de territoires dans le cadre du plan « Algues vertes » nécessite un suivi et une vigilance accrue, car même si pour cette année 2013 les « marées vertes » ont été limitées, rien n'est prévu pour l'après 2015.

La meilleure coordination des politiques publiques dans ce domaine et la formalisation d'une feuille de route entre l'État, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil régional, avec une construction partenariale la plus large possible, sont une nécessité pour sa réussite et son efficacité. Le Conseil régional doit élargir la réflexion non seulement aux élus et partenaires locaux, mais aussi aux partenaires associatifs, professionnels, consommateurs et familiaux, engagés depuis des années sur ce domaine.

**En matière de biodiversité**, et afin de garantir la pérennité de la relation entre patrimoine naturel, identité de la région et qualité de vie des Bretons, trois leviers principaux sont actionnés par la Région : le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) appelé à décliner la trame verte et bleue à l'échelle des SCOT et des PLU, les outils territoriaux comme les Parcs naturels régionaux (PNR) et les Réserves naturelles régionales (RNR-ERB), les approches partenariales avec les collectivités locales et associations. Le fait de placer en première position le SRCE confirme que la question de la préservation de la biodiversité doit irriguer toutes les politiques territoriales.

Il implique, en conséquence, la nécessité de passer à une deuxième étape dans les inventaires biologiques.

A la macro-approche régionale du SRCE (définition des réservoirs et corridors écologiques de dimension régionale) doit désormais succéder l'approche locale axée sur une collecte fine de données. Il s'agirait d'une démarche de connaissance de la biodiversité sur la totalité du territoire breton par le biais d'atlas communaux ou intercommunaux. Cette démarche contribuerait à une meilleure maîtrise de l'urbanisme et, ainsi, une meilleure protection des paysages. Elle constituerait une aide précieuse à la déclinaison de la trame verte et bleue au niveau local, elle permettrait une simplification et un gain de temps pour les projets par accélération des délais générés par les études d'impact. Pour le littoral, elle devrait être un préalable indispensable au déploiement des énergies marines.

Le CESER note que dans ces orientations budgétaires, aucun croisement n'est prévu avec le Pacte d'avenir pour la Bretagne en matière de biodiversité, pourtant reconnue comme « *facteur d'attractivité économique* » dans ce bordereau.

Dans la perspective de l'accueil par la France, en 2015 à Paris, de la 21<sup>ème</sup> Conférence des parties à la convention cadre des Nations unies sur **les changements climatiques** (COP 21), le CESER pense qu'il y a une véritable opportunité à saisir pour mettre en avant la Bretagne.

Ce quatrième budget relatif au **Pacte électrique breton** montre l'intérêt de la région pour le développement d'une véritable filière énergétique sur nos territoires. Le CESER approuve la poursuite des travaux engagés dans le cadre des différents ateliers du Pacte électrique breton sur la problématique du stockage de l'énergie et la mise en œuvre de réseaux intelligents. Les questions du stockage de l'énergie et des réseaux intelligents revêtent une importance primordiale pour la Bretagne.

**Concernant le développement des énergies marines renouvelables (EMR)**, le CESER réaffirme aujourd'hui que ces énergies sont une opportunité pour redynamiser l'ensemble du tissu industriel breton et appelle à une mobilisation rapide de l'ensemble des acteurs.

Le CESER se prononce pour une appropriation large des enjeux de **la transition énergétique**. Les objectifs multiples de la transition énergétique bretonne ne pourront cependant être atteints sans une politique ambitieuse de sensibilisation des habitants. Pour réussir, une telle mutation ne dépend pas que d'éléments techniques, elle exige d'être comprise de tous. Elle exige aussi une prise de conscience, une acceptabilité sociale et une ambition partagée.

Alors que pendant de nombreuses décennies l'énergie a été peu chère et consommée sans compter, l'efficacité énergétique et, plus encore, la sobriété vont nécessiter des changements profonds de comportements. Or, nous savons bien que faire évoluer les habitudes est très difficile et que les personnes concernées par la précarité énergétique sont peu sensibilisées aux communications institutionnelles. Il importe donc de prévoir sur la durée des actions de terrain au plus près des consommateurs, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

Le Conseil régional, dans sa politique volontariste, devra accompagner et soutenir la communication et la sensibilisation des dispositifs de suivi et de pilotage de la demande en énergie lors du déploiement des compteurs intelligents et la mise en place du guichet unique.

Sur ce volet, le débat national sur la transition énergétique qui s'est déroulé au premier semestre 2013 a mis en évidence la nécessité d'écouter les citoyens, de les sensibiliser à la maîtrise de leurs consommations énergétiques, de populariser les questions énergétiques, de les informer en toute transparence et de favoriser la co-construction des politiques énergétiques avec les citoyens, dans l'esprit de la convention d'Aarhus.

**Concernant la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels**, comme précisé dans l'avis sur le Schéma régional Climat, Air, Énergie (SRCAE) d'octobre 2013, le CESER s'interroge toujours sur les modalités financières pour parvenir dans les délais à 45 000 logements, ce qui représenterait une dépense totale de 2 milliards d'euros par an.

Par ailleurs, le CESER souligne la nécessité d'articuler le programme d'action sur les bâtiments résidentiels avec certaines évolutions nationales et régionales : projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, Plan national de rénovation énergétique de l'habitat, Plan Bâtiment durable et l'élaboration des futurs Plans climat énergies territoriaux (PCET).

Les dispositifs participant à **l'intervention régionale pour un aménagement durable** (EcoFAUR<sup>2</sup> et Bretagne Qualiparc) évoluent favorablement dans le sens de l'éco-conditionnalité et de la territorialisation des politiques régionales d'aménagement durable, en

capitalisant sur les bonnes pratiques et en s'appuyant davantage sur le partenariat avec les acteurs associatifs.

Le CESER partage la volonté du Conseil régional de renforcer l'appropriation de ces dispositifs par des maîtres d'ouvrages très divers dans leurs capacités d'action, tout en concentrant ses moyens budgétaires sur des opérations qui font sens dans la structuration des territoires et sur l'innovation au service de l'économie locale.

Dans ce souci, le CESER souhaiterait que soit conduit un travail de mesure de l'effet de levier du dispositif Bretagne Qualiparc sur les opérations de renouvellement urbain de zones d'activités économiques bretonnes (zones labellisées versus zones banales), les attentes en matière de compacité (consommation foncière) et d'urbanité (déplacements, qualité des entrées de ville) de ces zones étant encore difficilement atteintes. Par ailleurs, au-delà de l'adaptation du référentiel en cours, il conviendrait de réfléchir à l'adaptation des procédures administratives d'instruction qui peuvent d'une part décourager les plus petits maîtres d'ouvrages et d'autre part ne pas correspondre au cadre des grands aménageurs opérant en zones d'aménagement concerté.

Plus largement, la production et la restructuration de zones d'activités économiques durables pourraient faire l'objet d'une réflexion sur le modèle économique de production ou de restructuration de ces zones, articulant les contraintes budgétaires, urbanistiques, environnementales, foncières des collectivités avec les contraintes économiques et temporelles propres aux entreprises. Peut-être pourrait-on l'organiser à l'occasion du forum « Ecoterritoriales » prévu pour la valorisation des expériences accompagnées par le dispositif EcoFAUR<sup>2</sup>, les bonnes pratiques en matière d'aménagement urbain en général étant à croiser avec des bonnes pratiques d'aménagement des zones économiques, et des passerelles méthodologiques pouvant être trouvées dans les cas de rénovation urbaine.

Un focus stratégique sur la participation du dispositif EcoFAUR<sup>2</sup> à la production de logement social en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments dans les petites centralités urbaines pourrait contribuer à répondre à l'un des enjeux pointé par le Plan Bâtiment Durable breton, à savoir le financement de la rénovation énergétique des logements.

La volonté régionale de structuration et de montée en qualification des filières professionnelles œuvrant dans le bâtiment est cohérente avec l'ambition de rénover, dans l'habitat privé, 25 000 à 45 000 logements par an d'ici à 2020 pour répondre aux objectifs du Schéma régional Climat, Air, Énergie, et le CESER salue l'engagement régional pour bâtir un plan d'action partagé par les acteurs. Compte tenu de l'urgence économique, sociale, démographique et énergétique dans ce secteur, il sera attentif à ce que l'abondement budgétaire et le calendrier de réalisation correspondent à l'ambition affichée dans les présentes orientations.

La mise en œuvre **d'un plan coordonné de maîtrise des déchets dangereux**, compétence exclusive du Conseil régional, semble un travail de longue haleine. Depuis 2009, la Région s'emploie à parfaire l'inventaire des différents flux de déchets en lien avec les producteurs (entreprises de tout type, secteur hospitalier, ICPE, etc.). Elle a dû ainsi régulièrement différer la mise en application du PREDD alors même qu'un nouveau type de plan est désormais à bâtir : le Plan de prévention et de gestion des déchets dangereux (le PRPGDD). Ce plan, comme l'indique son intitulé, doit désormais donner la priorité à la réduction et la valorisation

optimale de ces déchets tout en appliquant le principe de proximité. Il est utile de rappeler à ce propos que près de 70 % de ces déchets dangereux sont éliminés ou valorisés hors Bretagne (estimation 2009 – *Bretagne-Environnement.org*).

Il y va également de la cohérence d'ensemble des plans de gestion des déchets entre les niveaux départementaux et régional. Les différents plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux et des déchets du BTP sont soit déjà mis en route (cas du Morbihan) soit sur le point de l'être. Leur efficacité dépendra en partie de la définition d'un cadre clair de prise en charge au niveau régional des déchets dangereux.

Afin d'écartier une impression de piétinement, il serait souhaitable que le Conseil régional précise l'état d'avancement de ce plan, fasse connaître les freins ou difficultés rencontrés et établisse un calendrier prévisionnel, le plus tôt possible.

Par souci de clarté, il serait enfin souhaitable que ce volet de la politique régionale retrouve sa place dans le titre du programme 612 ou fasse l'objet d'un programme qui lui soit dédié, considérant que la gestion des déchets dangereux est une compétence exclusive du Conseil régional.

**Sur proposition de M. Dominique LECOMTE**  
**Président de la commission « Développement économique et recherche »**

<b>MISSION II - POUR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE AU SERVICE DE FILIERES FORTES ET CREATRICE D'UN EMPLOI DE QUALITE</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dans le cadre de la mise en œuvre de **la Nouvelle alliance agricole**, le CESER souligne le taux d'engagement des actions à hauteur de 90 %. Compte tenu des enjeux et afin d'orienter au mieux les actions futures du Conseil régional en la matière, il conviendrait cependant de faire un bilan des actions de la Nouvelle alliance, notamment en termes de répercussions économiques sur les différents territoires bretons.

Le CESER soutient la priorité donnée au renouvellement des générations et à l'installation des jeunes. Les critères d'attribution de la Dotation jeunes agriculteurs (DJA) suivants doivent être pris en compte dans la politique d'installation régionale : le niveau de formation du candidat et la viabilité économique du projet.

La diffusion des pratiques agricoles économiquement et écologiquement performantes doit se faire de manière plus systématique. Elle doit être soutenue par un renforcement de la recherche et du développement sur ces pratiques. La mise en œuvre de **l'Agriculture écologiquement performante** doit permettre de diffuser ces pratiques et de les rendre accessibles à toutes les exploitations.

Le renforcement des moyens de la Région en faveur des économies d'énergies et de la production d'énergies par les exploitations est un axe essentiel. C'est un des leviers d'amélioration des revenus des producteurs, en complément d'autres actions. Il convient également de réduire les délais d'instruction des dossiers.

La volonté du Conseil régional de **soutenir les filières fragilisées**, confirmée par l'augmentation des crédits de soutien aux investissements en aviculture, est à saluer et doit être prolongée et étendue aux autres filières fragilisées : production porcine notamment.

A propos **des perspectives pour 2014**, différentes observations peuvent être formulées :

- Une coordination des moyens de l'ensemble des intervenants : État, Région, Conseils généraux, collectivités locales et professionnels, devra s'opérer pour concentrer les énergies sur les enjeux prioritaires (la compétitivité « coûts », la création de valeur ajoutée, et l'emploi) et les secteurs les plus concernés (notamment l'élevage) ;
- La performance et l'efficacité des actions d'accompagnement doivent être recherchées, afin d'inscrire le secteur dans l'avenir et dans une perspective de développement durable ;
- Devront être privilégiées les politiques qui permettent d'offrir aux exploitations un environnement propice à l'activité, l'innovation et la croissance ;
- Concernant la modernisation des exploitations, une ambition forte et transversale à l'ensemble des filières, devra être définie, afin :
  - d'améliorer les performances techniques, économiques et sanitaires des exploitations ;
  - d'améliorer les conditions de travail des exploitants et de leurs salariés ;

- de réaliser des économies d'énergie et plus globalement d'optimiser l'utilisation des intrants ;
- Une stratégie cohérente pour mettre fin aux distorsions de concurrence, qui fragilisent le secteur agricole et agroalimentaire breton vis-à-vis de ses concurrents internationaux, ainsi qu'une politique claire de l'étiquetage d'origine des produits devront être mis en œuvre au plus vite ;
- Toutefois l'accent doit être mis aussi sur le développement des synergies et des stratégies de coopération entre les opérateurs des différentes filières alimentaires afin d'optimiser les coûts, de mieux faire face à la volatilité des marchés et de développer l'innovation et la valeur ajoutée.

Concernant la problématique particulière **des abattoirs**, il semblerait judicieux d'accompagner les besoins de modernisation pour gagner en compétitivité, de façon cohérente compte tenu des territoires, des investissements à réaliser, des emplois concernés et des marchés considérés.

Enfin, afin d'effectuer un suivi précis et efficace des programmes, un système d'indicateurs adaptés concernant le nombre d'emplois, la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires y compris export et le nombre d'entreprises devra être mis en place.

Pour favoriser l'internationalisation de l'économie régionale, la Région a déployé **le Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE)** et proposé des actions concrètes de soutien aux Petites et moyennes entreprises (PME) pour l'export. Le CESER est bien entendu favorable à l'accompagnement régional des entreprises dans leur démarche d'internationalisation.

Par ailleurs, les actions en direction des Très petites entreprises (TPE) ou de secteurs spécifiques tels que la sous-traitance automobile sont importantes pour le tissu économique régional, mais doivent néanmoins être réalisées dans un cadre stratégique d'intervention régional cohérent afin d'éviter tout « *saupoudrage* » et dans une démarche de transparence et de réciprocité.

Les perspectives 2014 démontrent une volonté de concentration et de cohérence de l'action régionale, en direction notamment de **l'aide aux entreprises** en matière d'investissement et d'innovation. Le CESER se félicite du choix de ces priorités et de la lisibilité de l'action régionale qui en découle. Cependant, si ces priorités sont essentielles pour répondre aux urgences économiques et pour préparer l'avenir, il semble important de ne pas négliger des dimensions structurantes que sont **le soutien à la qualité de l'emploi**, à la création/transmission d'entreprises sur le territoire, ou encore la nécessité de continuer la transition vers **une économie dite « bas carbone »**, qui n'apparaissent pas clairement dans les orientations budgétaires.

**L'innovation** est citée à plusieurs reprises dans les orientations budgétaires 2014 de la mission II, mais est surtout évoquée à travers **la Stratégie régionale de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I)**, d'où un lien évident à faire avec ce dossier. La définition d'un tel cadre nous paraît favorable. Le CESER sera attentif à la mise en œuvre concrète de cette stratégie, attendue dès 2014. La place de l'innovation (en espérant qu'elle soit entendue sous toutes ses formes, technologique, marketing, organisationnelle, sociale...) devrait se retrouver notamment, à travers le soutien aux filières (actuelles et d'avenir), les Domaines d'innovations stratégiques (DIS) de la S3, le soutien à la

création/croissance des entreprises innovantes et enfin, dans le point « *se donner les moyens* » (« *optimisation des outils financiers et amélioration de la performance du système de soutien* »).

Comme il est évoqué dans le document, il sera important d'articuler la mise en œuvre de la SRDE2I avec le futur Contrat de plan État-Région (CPER) et avec les opportunités à venir (futurs PIA, Europe, filières industrielles soutenues par l'État...). De plus, l'impulsion du Pacte d'avenir est à prendre en compte. Enfin, la coordination entre la Région, l'État et les collectivités infra-régionales est un critère important pour la mise en œuvre efficace de la SRDE2I.

Deux mesures sur l'innovation sont citées pour 2014 :

- **le « soutien aux entreprises qui souhaitent investir »**

En ce qui concerne l'innovation, optimiser les outils partenariaux avec la BPI et rendre lisibles les aides financières aux entreprises paraissent aller dans le bon sens.

- **la « structuration de l'éco-système »** des acteurs de soutien à l'innovation.

Certes, l'éco-système s'est modifié avec la montée en puissance de nouveaux entrants (SATT, Instituts de recherche technologique (IRT), etc.), la nouvelle feuille de route des pôles de compétitivité, les acteurs « historiques » de soutien à l'innovation tels que les Centres d'innovation technologique (CIT) et les technopoles. Les CIT et technopoles, par leur connaissance des besoins des entreprises de leur secteur/territoire et leur mission d'interface avec les acteurs de la recherche, sont au service de toutes les autres structures et sont garants des retombées économiques régionales.

Il est important de proposer de faire évoluer les structures dans ce nouveau contexte, de renforcer l'articulation entre elles et de rendre leurs missions plus lisibles pour un meilleur service aux entreprises. Il est cependant aussi nécessaire de poursuivre les actions qui ont fait leurs preuves par le passé et de rappeler que la bonne place de la Bretagne sur l'innovation résulte de la co-existence d'acteurs complémentaires, certains traitant de la valorisation des technologies/ compétences issue de la recherche publique/privée et d'autres, dont la mission est la résolution des problématiques exprimées par les entreprises. La proposition de contrats d'objectifs et de moyens pour les CIT se conçoit, en cohérence avec la SRDE2I. L'année 2014 est annoncée comme une année de construction et elle doit se faire avec les acteurs de la gouvernance de ces structures, notamment les entreprises. Le CESER a bien noté que BDI sera le coordinateur de la démarche.

L'élargissement territorial annoncé pour les pôles de compétitivité des deux régions Bretagne et Pays de la Loire devra instaurer une dynamique, une création de valeur et des collaborations nouvelles. Il nécessitera d'identifier un relais dans l'une des structures d'interface de la région nouvellement associée.

En conclusion, les orientations budgétaires 2014 prévoient le soutien à l'innovation, intégré dans la structuration de la SRDE2I. La mise en œuvre de cette dernière doit répondre aux enjeux actuels et futurs de la Bretagne, tout en préservant ce qui fonctionne et ce qui a contribué aux atouts de la Bretagne aujourd'hui.

**En matière de structuration des secteurs-clés de l'économie bretonne**, le CESER ne peut qu'adhérer à la démarche en cours qui vise à mieux organiser et à rendre plus cohérentes les actions structurantes dans notre région. La Banque publique d'investissement (BPI) devra maximiser l'effet levier des crédits engagés d'une part sur les nouveaux relais de croissance (numérique, énergies marines, etc.), d'autre part pour une évolution positive des éléments structurants de l'économie bretonne que représentent l'agriculture et l'agroalimentaire.

Le CESER rappelle la nécessité d'être attentif au décloisonnement entre filières, c'est souvent là que se trouvent l'innovation et les orientations futures. L'appui de la SRDE2I sera essentiel.

La présence de **l'économie sociale et solidaire (ESS)** dans les perspectives pour 2014 de la mission II reste à enrichir, notamment dans la poursuite des éléments de l'année 2013 :

- travail avec Bretagne développement innovation (BDI) portant sur l'innovation sociale avec, entre autre, la mise en place d'une plate forme d'expérimentation et d'identification ;
- soutien à la création de coopératives jeunesse de services ;
- poursuite des projets « circuits courts » à l'échelon des Pays.

De plus, les problématiques de financement spécifiques à l'économie sociale et solidaire sont absentes. Pourtant des leviers financiers auxquels la Région participe, existent. Il faut que la Région dispose d'une variété d'aides permettant d'accompagner tous les projets de l'ESS, y compris les plus petits. En outre, il serait opportun de mieux informer les organisations et de mieux coordonner ces financements.

Le CESER note le soutien d'une nouvelle période de contractualisation du Dispositif local d'accompagnement. Il serait intéressant de savoir si les objectifs et modalités d'accompagnement évoluent pour répondre au mieux aux transformations que connaît le monde associatif.

Une complémentarité entre les différents programmes ou actions à destination de la jeunesse nous paraît importante afin de disposer d'une palette **de dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes** au sein de l'ESS valorisant autant sa dimension économique que sociale : soutien à l'entrepreneuriat associatif, coopératif ou mutualiste, contrats aidés, contrats en alternance, autres dispositifs en lien avec le Contrat de plan régional de développement des formations (CPRDF) de la Région Bretagne.

Dans le contexte de crise économique structurelle de toute une partie de l'économie bretonne, l'économie sociale et solidaire montre que performance économique et valeurs de solidarité peuvent être associées. Le CESER note que la Région Bretagne, en faisant le choix de soutenir la structuration de ce secteur, anticipe le vote définitif de la loi sur l'ESS.

**Dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture**, l'année 2014 s'ouvre dans un climat particulièrement délicat et porteur de facteurs d'inquiétude : Politique commune des pêches (PCP), Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), marché morose, manque de visibilité des entreprises.

Le CESER note que le projet de Pacte d'avenir reprend pour sa partie « *Pêche* » l'essentiel des propositions prioritaires du programme 241.

Le CESER partage l'objectif prioritaire de maintien des outils de production sur le territoire régional.

Concernant la mise en marché, l'harmonisation des normes, l'agrégage des produits, l'interconnexion des criées, mais aussi le respect des quotas par la garantie de moyens de contrôles nécessaires à la surveillance des navires des autres états membres, doivent concourir au maintien si ce n'est à la valorisation des cours des produits de la mer.

Le partenariat scientifiques/professionnels établi notamment à partir de la démarche de spatialisation des activités de pêche doit perdurer et doit contribuer à valoriser la robustesse des données recueillies.

Les algues (macro ou micro) comportent un potentiel de développement majeur pour la Bretagne ; aider à la connaissance des biomasses exploitables, assumer une gestion durable concertée des ressources et de l'espace entre producteurs, favoriser la structuration de la profession de récoltant, doivent figurer au programme Breizh'alg.

Au travers du référentiel pêche et aquaculture durable, apparaît clairement la nécessité de tenir compte désormais de la soutenabilité environnementale des projets ; il convient néanmoins en amont d'exiger que le programme opérationnel soit rédigé en collaboration avec les professionnels et les opérateurs régionaux afin que les priorités restent concertées.

**La politique maritime régionale** s'inscrit dans une approche transversale impulsée par la Charte des espaces côtiers bretons adoptée en 2007. L'objectif fixé pour l'année 2014 de « *renforcer le caractère opérationnel des dispositifs de gouvernance* » pourrait sous-entendre qu'après six années de mobilisation des acteurs tant publics que socio-économiques pour la mise en œuvre des chantiers de la Charte, la finalité d'un certain nombre d'actions manque de lisibilité. Le CESER partage le sentiment de nombreux acteurs socio-économiques, très souvent sollicités par les différentes instances de réflexion et/ou de concertation, qui souhaiteraient qu'au-delà d'une « *vision d'avenir* », la concrétisation d'une politique maritime intégrée se traduise dans les faits.

## **MISSION VIII - POUR UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE TOURISME ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES**

Les difficultés de certaines filières économiques mettent en lumière **la place du tourisme** pour l'économie et l'emploi en Bretagne. L'année 2013 a confirmé la nécessaire relance du tourisme dans notre région. Les trois priorités retenues (attractivité, compétitivité et nouvelle organisation) doivent créer des conditions facilitantes.

Le CESER approuve la structuration en destinations touristiques associée à une mutualisation renforcée des moyens pour la mise en œuvre de la stratégie marketing et de communication, car elle est de nature à renforcer la lisibilité de la destination Bretagne.

L'amélioration de la compétitivité mériterait d'être précisée ; s'agit-il d'ouvrir la gamme (trop moyenne, voir l'annexe tourisme de la SRDE2I), d'améliorer la qualité dans chaque segment, de maîtriser les tarifs ? Ou tout cela et plus encore ?

Des enjeux déterminants n'apparaissent pas dans les perspectives 2014. On pense notamment au tourisme intégré dans la vie locale et à la prise en compte de la durabilité.

Enfin, l'innovation considérée comme un élément clef de tout secteur économique et social n'est pas mentionnée.

Le Schéma régional du tourisme (Acte 2) et son plan d'actions sont confortés par la SRDE2I. Cette dernière présente l'avantage de positionner le tourisme au côté des autres filières importantes de la Bretagne. Ce positionnement devrait faciliter les innovations que peut générer une vision inter-filières ou mettre en évidence les incompatibilités éventuelles.

**Sur proposition de M. Norbert HELLUY**

**Président de la commission « Formations, enseignement supérieur »**

<b>MISSION III - POUR UNE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE PERMETTANT LA SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Président du Conseil régional évoque les enjeux sociaux et économiques de cette mission, et liste les différentes actions d'accompagnement et de formations proposées aux demandeurs d'emplois.

Compte tenu de la dégradation de la situation de l'emploi en Bretagne au cours des derniers mois, avec une augmentation de + 8,4 % sur un an du nombre de demandeurs d'emploi (à comparer à + 8,1 % pour la France métropolitaine), le Conseil régional doit continuer à investir fortement dans **la formation** et dans **l'accompagnement des demandeurs d'emploi** pour anticiper sur l'avenir.

Le CESER reconnaît la compétence de la Région en matière d'accompagnement des demandeurs d'emplois jusqu'à l'acquisition d'une première ou d'une nouvelle qualification ainsi que la qualité de l'offre de formation.

Afin d'accompagner les mutations économiques et de proposer des formations en adéquation avec les besoins en emploi, le Conseil régional et les partenaires sociaux sont en attente de l'analyse qualitative et quantitative des offres d'emplois non pourvues sur laquelle le Conseil régional et l'État se sont engagés. Cette analyse faciliterait le travail de la Région et de Pôle Emploi.

Il serait également intéressant de connaître les impacts prévus en emplois des projets subventionnés par la Région.

La recherche de complémentarité entre les acteurs de la formation, à savoir : l'État, Pôle Emploi, la Région, les organisations patronales et syndicales doit se traduire par une volonté partagée de travailler sur la thématique de la relation emploi-formation au sein du Comité de coordination régionale de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP), qui est l'instance à privilégier pour la concertation sur ces thématiques. Un thème récurrent pourrait y être abordé, il s'agit de la question de la réduction des délais entre une prescription et une entrée en formation ; délais qui s'étalent aujourd'hui de 4 à 5 mois.

A cet égard, le CESER se félicite de la mise en place du comité des financeurs qui permet d'optimiser les financements et d'offrir plus de solutions aux demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, il appuie les Contrats d'objectif et de moyens dans les secteurs émergents que sont les énergies marines renouvelables et le développement du numérique.

En revanche, le CESER s'interroge sur le bien-fondé des demandes de formations récurrentes dans certains domaines, qui ont été formulées lors de la conférence sociale régionale du 6 septembre 2013, étant donné le manque de connaissance concernant la qualification et les attentes des demandeurs d'emploi.

Au cours des prochains mois, le CESER suivra avec vigilance les points suivants :

- les premiers bilans des Contrats d'accès à la qualification,
- l'expérimentation du Service public régional de l'orientation (SPRO).

**Dans le domaine de la formation professionnelle**, le Conseil régional note la nécessité de trouver un juste équilibre entre l'effort consacré au financement direct pour la formation et celui lié à la rémunération des stagiaires.

On constate aujourd'hui une place centrale de la formation dans la sécurisation des parcours des demandeurs d'emplois. Il est donc important que, dans les conditions difficiles que nous connaissons actuellement, les demandeurs d'emplois qui acceptent de suivre une formation puissent avoir les moyens de s'y inscrire tout en ayant l'assurance de pouvoir bénéficier d'une rémunération leur permettant de vivre et de subvenir à leurs besoins durant tout le temps de la formation.

Si la Région n'œuvre pas dans ce sens, seules les personnes ayant le plus de moyens bénéficieront effectivement de l'accès à la formation.

Le CESER attire également l'attention sur la nécessité d'une revalorisation de la participation financière de la Région à l'hébergement des stagiaires.

Compte tenu de la situation actuelle de l'emploi, il est essentiel de développer la formation des personnes et ceci ne peut se faire sans développer **l'ingénierie pédagogique**. Dans le cadre du budget 2013, le programme 314 s'articulait autour de deux axes : encourager les évolutions des pratiques pédagogiques des organismes de formation et favoriser le développement des usages et services du numérique. Ce programme avait notamment pour objet de permettre à chaque Breton d'accéder à une formation professionnelle via le numérique.

Le CESER est en accord avec le Conseil régional concernant la nécessité d'un soutien aux organismes de formation pour le développement de l'ingénierie pédagogique. Compte tenu de la réalisation des budgets des années précédentes, il souhaite que les moyens alloués à cet objectif puissent être effectivement mis en œuvre. Cela suppose que les organismes de formation soient moins accaparés par la recherche de marchés et l'élaboration de réponses aux appels d'offres, et puissent se consacrer davantage à des questions d'ingénierie et d'innovation pédagogiques, et d'évolution des contenus, au service du développement des parcours des salariés et de l'innovation des entreprises.

Dans la mise en perspective 2014 de la mission III, le CESER se félicite de la proposition du Conseil régional de réaliser un bilan d'étape de la mise en application du plan d'actions du **Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF) 2011-2015**.

Il s'étonne en revanche que dans ces mêmes perspectives, le Conseil régional ne mentionne pas la mise en place du **Service public régional de l'orientation (SPRO)** qui devrait pourtant apparaître comme un axe principal et un pilier du programme relatif à l'affirmation d'un droit à l'orientation tout au long de la vie (programme 331). Le CESER souhaiterait disposer d'une information régulière sur l'avancement de l'expérimentation préfigurant le futur SPRO (septembre 2013/septembre 2014) dans toutes les composantes dont il est fait état dans le rapport que le Conseil régional a proposé en octobre 2013. Ceci est d'autant plus important

que cette expérimentation est la mise en œuvre anticipée du principe de chef de file du Conseil régional dans le domaine, qu'elle vise différents publics et requiert l'apprentissage d'un travail partagé et coopératif entre les différents partenaires avec la mutualisation des méthodes et des outils dans une approche territoriale. Le CESER sera d'autant plus attentif à la structuration du SPRO que pourraient s'y trouver adossés les conseils en évolution professionnelle. Compte tenu du fait que les CESER des 8 régions expérimentatrices des SPRO devraient constituer un groupe de travail dans le cadre de CESER de France, le CESER de Bretagne suivra particulièrement cette question au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional.

Le CESER souhaite dans les mises en perspectives 2014 de la mission III que le Conseil régional rende visibles le lien et la cohérence trouvés ou à renforcer entre la mise en œuvre du plan d'action du CPRDF et l'expérimentation du SPRO. Il saisit la difficulté de l'exercice : comment concilier, d'une part, une démarche complexe qui s'inscrit dans la durée et, d'autre part, une réponse à l'urgence de la situation économique et de la dégradation de l'emploi par la diversification des emplois et des formations adaptées.

Il continuera de porter une vigilance toute particulière à **l'accompagnement des publics jeunes en difficulté** sur tout le territoire. Le CESER, qui a adopté en octobre 2013 un rapport sur ce thème, appuie l'engagement du Conseil régional en faveur des jeunes de formation initiale sans diplôme. Il suivra aussi attentivement l'évolution de la *Charte d'engagement pour les jeunes* qui a été adoptée en octobre 2013 et qui rassemble 45 engagements du Conseil régional impliquant l'ensemble de ses champs de compétence.

Le CESER note avec satisfaction la volonté du Conseil régional de consolider sa politique en matière **d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** et la qualité de l'emploi. Il sera très attentif aux enseignements de deux conventions « *les territoires d'excellence* » signées entre la Région et le Ministère des droits des femmes : d'une part sur le reclassement des salariés-es du groupe Doux et d'autre part sur la progression de l'égalité dans l'enseignement supérieur et la recherche. Enfin, le CESER compte, lors de la prochaine Biennale de l'égalité, manifestation phare qui aura lieu en mai 2014 à Lorient, sur la valorisation des propositions concrètes faites par les différents-es acteurs et actrices de la Région Bretagne. Les associations de femmes contribuent fortement à consolider l'égalité professionnelle dans les différents territoires. Même si le Conseil régional déclare son ambition dans les grands axes de la mission III « *de consolider sa politique transversale en matière d'égalité professionnelle* », le CESER aurait souhaité que les orientations budgétaires comprennent un chapitre spécifique « Missions transversales » où cette question aurait figuré.

Les orientations budgétaires 2014 ne mentionnent pas d'engagement spécifique relatif à **l'observation de la relation emploi-formation** (programme 332 du budget 2013). Le CESER suppose donc que l'engagement actuel sera renouvelé, et le travail avec le GREF conforté. Le développement de cette observation et la production d'analyses qui l'accompagne sont des outils d'aide à la décision tout à fait indispensables dans le contexte d'évolution et de tension de l'emploi en Bretagne. C'est le gage d'une adaptation pertinente aux besoins économiques de la région, ainsi qu'aux besoins de la population.

La concertation avec les branches professionnelles doit aussi être un élément structurant de la définition des politiques régionales de formation.

#### **MISSION IV - POUR UNE EDUCATION DE QUALITE, OUVERTE SUR LA RECHERCHE ET SUR LE MONDE**

La contrainte la plus urgente est celle de **l'adaptation des capacités d'accueil des lycées à la démographie lycéenne**. Cette croissance de la démographie lycéenne est minorée dans le projet d'orientations budgétaires, y compris dans les secteurs géographiques en forte croissance. Ainsi en Ile-et-Vilaine, n'est évoqué que le projet de construction d'un nouveau lycée dans le Pays de Rennes en plaçant l'horizon à l'échéance 2030. Il nous faut donc rappeler les prévisions de la Direction des services de l'éducation nationale (DASEN) de l'Ile-et-Vilaine. Dans ce département, entre 2012 et 2019, il faudra accueillir 2 084 lycéens supplémentaires ; en 2023, ce supplément serait de 3 279 élèves. Ces données, déjà préoccupantes, font l'impasse sur deux paramètres : l'évolution du solde migratoire et le partage des effectifs lycéens entre le public et le privé. Le Conseil régional, comme le Rectorat, fonde les perspectives de capacités d'accueil des lycées publics sur la base d'un partage 60/40 or nous nous approchons déjà dans le Pays de Rennes d'un partage 70/30. Le CESER redit qu'il n'est plus acceptable de retarder la prise de décision pour la construction d'un nouveau lycée dans le secteur nord-ouest de Rennes. Il faut aussi envisager, très rapidement, un nouveau lycée dans le secteur entre Rennes et Vitré. Tous les lycées de l'agglomération rennaise sont ou vont être saturés et ce, malgré les dispositions déjà prises ou envisagées d'accroître les capacités d'accueil de certains lycées publics existants.

Au-delà de l'Ile-et-Vilaine, l'INSEE prévoit aussi une forte croissance de la population âgée de 10 à 19 ans dans le Morbihan à l'horizon 2020. Le projet de construire un nouveau lycée dans le Pays de Ploërmel répond à cette perspective mais le CESER s'inquiète de la lenteur prise pour passer du projet à la décision ferme, seule à même de lancer les longues procédures nécessaires à l'émergence d'un lycée neuf. Le Pays de Ploërmel n'est pas le seul concerné par l'augmentation forte des jeunes de 10-19 ans à l'horizon 2020 ; les pays de Pontivy, d'Auray, de Redon et de Vannes le sont aussi. Reprenons le seul exemple du pays de Vannes, 2 660 collégiens supplémentaires sont attendus à l'horizon 2020 ; il serait surprenant que tous ces élèves arrêtent leurs études à l'issue de la troisième.

En nous situant à court terme et au niveau régional, force est de constater que les prévisions du Rectorat sont régulièrement dépassées. A la rentrée 2013, le Rectorat avait prévu dans les lycées bretons (toutes voies de formation confondues) une augmentation de 1 641 lycéens, en réalité ce sont 2 102 élèves supplémentaires qu'il a fallu accueillir en septembre dernier, soit un écart de 471 élèves. L'augmentation constatée se répartit ainsi : + 1 642 dans le public et + 460 dans le privé.

Pour la rentrée 2014, le Rectorat prévoit 1 627 lycéens supplémentaires (+ 1 440 dans le public et + 187 dans le privé). Nous pouvons craindre, cette fois encore, que les prévisions soient minorées.

Le CESER invite le Conseil régional à bien prendre en compte tous les paramètres en jeu pour prévoir à moyen et long terme les besoins en capacités d'accueil des lycées bretons. La population des jeunes scolarisés va continuer à s'accroître en Bretagne dans les deux décennies qui viennent. Le CESER s'est déjà inquiété de l'absence totale de référence à la problématique de l'évolution des capacités d'accueil en lycées dans la *Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne*.

Le CESER reste inquiet de ce qu'il considère comme une insuffisance d'anticipation et considère comme très risquée la formulation « *sur les autres territoires bretons, les croissances prévues ne nécessitent pas la création de lycée supplémentaire* ».

**Concernant le cadre bâti**, le CESER prend acte du caractère limité des adaptations éventuelles au plan d'actions 2013-2014 qui ne pourront répondre qu'à « *des problématiques de sécurité ou de situations d'inconfort majeur* ». Pour les EMAT (Équipes mobiles d'assistance technique), l'année 2013 étant la première année d'exercice complète, un bilan était prévu dans le Budget primitif 2013 afin de permettre une projection réaliste de moyens nécessaires à leur mission or il semblerait que cette évaluation soit reportée.

**Concernant les équipements matériels et les affectations de ressources aux lycées**, le CESER souscrit à la démarche du « *juste équipement* » et note la volonté d'une « *mutualisation maximale* » des équipements numériques. Le projet régional des espaces numériques de la connaissance sera engagé en 2014 ; le CESER souhaiterait être informé sur les choix qui présideront à son contenu.

La continuité du partenariat avec le Rectorat d'académie va de soi, d'autant plus que la maintenance et les réseaux ne peuvent être déconnectés des choix pédagogiques.

La « loi Peillon » sur la compétence d'acquisition et maintenance des matériels et réseaux informatiques dévolue à la Région ne semble pas avoir fait l'objet de décrets d'application. Si la maintenance des matériels et des réseaux informatiques se fait à moyens constants, le CESER s'interroge sur les postes de dépenses qui seront affectés par des restrictions. Quelle concertation est prévue et quelles peuvent être les conséquences pour les personnels du DAIP (dispositif d'assistance informatique de proximité) ? Ces interrogations valent aussi pour la prise en compte des missions d'accueil dans les lycées agricoles et maritimes.

L'expérimentation sur la maintenance informatique lancée en 2012 dans quatre territoires et poursuivie en 2013 devra servir à définir les moyens nécessaires à l'intervention régionale. Le CESER souhaiterait avoir connaissance des premiers éléments de bilan de cette expérimentation. De la même façon, il demande à avoir accès aux résultats du diagnostic obligatoire sur l'accessibilité des lycées et, de manière générale, à l'ensemble des diagnostics réalisés : amiante, toiture...

Le CESER souhaiterait savoir si la baisse de 10 % de la Do.C.O.T.U.P.E (dotation pour les contrôles obligatoires, les travaux urgents et le petit entretien) aux lycées en 2013 a posé des problèmes aux établissements.

Le CESER ne peut qu'approuver l'objectif affiché de maîtrise du poste énergétique des dépenses de fonctionnement, en coordination avec la gestion du patrimoine bâti et bien sûr en concertation constante avec les lycées. Cette concertation doit se rapprocher de la maîtrise de ce poste de dépense mais doit aussi garantir aux établissements les ressources nécessaires pour assurer leur viabilisation.

Concernant la restauration collective, le CESER aimerait connaître l'évolution quantitative des lycées engagés depuis 2010 dans la logique des circuits courts, de l'agriculture biologique et des produits non OGM.

**Plus particulièrement concernant les établissements privés**, le CESER sera attentif à ce que la réalisation du Programme prévisionnel des investissements immobiliers (PPI) se poursuive en 2014 avec les mêmes priorités d'actions.

Il se félicite que les actions menées par la Région intègrent la démarche de développement durable.

**En matière d'équipements pédagogiques des établissements privés** (lycées privés sous contrat avec l'Éducation nationale, lycées privés agricoles relevant du CREAP (Conseil régional de l'enseignement agricole privé) ou de la FRMFR (Fédération régionale des Maisons familiales rurales), l'intervention de la Région concerne les mobiliers et les équipements de services de restauration et d'hébergement, l'équipement des locaux de vie lycéenne, les équipements informatiques et audiovisuels, les équipements pédagogiques sur la base des référentiels des formations. La Région participe dans le cadre du PPI à la modernisation et au renouvellement des équipements. Les demandes sont transmises par les chefs d'établissement et font l'objet d'une validation par les autorités du CAEC (Comité académique de l'enseignement catholique), du CREAP et de la FRMFR.

Le CESER approuve le fait que les établissements bénéficient chaque année d'une subvention de la Région pour la modernisation des équipements et leur adaptation aux évolutions pédagogiques.

La Région met également à disposition des établissements privés sous contrat, des ordinateurs et des imprimantes avec une priorité pour les lycées dispensant de l'enseignement général.

Le CESER se pose la question du développement de cette action dans les lycées professionnels sous contrat avec le Ministère de l'Éducation nationale.

**En matière de fonctionnement des établissements privés**, le CESER attire l'attention sur le principe de parité des deux réseaux (public/privé) qui doit être respecté quant aux attributions de financement. Il souhaiterait connaître le ratio par élève de la subvention accordée par la Région, selon le réseau.

**Les aides au premier équipement professionnel** remplissent les objectifs affichés et n'amènent pas d'observations particulières.

Il n'est pas fait mention en revanche, dans le document d'orientations pour le budget 2014, des dispositifs en vigueur sur les exercices précédents permettant aux établissements concernés d'acheter des équipements à flottabilité intégrée pour répondre aux exigences de sécurité en mer des lycéens en formation « navigante ». Le CESER souhaite que le dispositif soit reconduit.

**Sur l'aide à l'achat des manuels scolaires**, le CESER rappelle que l'avis qu'il formule sur le dispositif « Chèque-Livre » depuis plusieurs années, n'est toujours pas entendu.

L'expérimentation de dotation directe, menée auprès de 14 établissements, pour l'achat des manuels scolaires, permet en effet, comme l'a montré une évaluation menée en 2012, d'atteindre l'objectif de gratuité pour les familles à un coût moindre que le chèque-livre.

Le CESER demande une nouvelle fois que cette expérimentation soit généralisée à tous les établissements. Il ne lui paraît pas nécessaire pour cela d'attendre qu'une évaluation du

dispositif Chèques-livres soit menée en 2014 comme cela est prévu dans le document d'orientations budgétaires.

**Dans le domaine de l'apprentissage**, le CESER note la volonté du Conseil régional de poursuivre son soutien aux acteurs de l'apprentissage, notamment aux Centres de formation des apprentis (CFA), tant en ce qui concerne l'investissement que le fonctionnement.

Il réitère sa demande de mutualisation des moyens pédagogiques tout en permettant une juste répartition géographique des établissements d'accueil et ceci afin de répondre au mieux aux besoins des territoires et/ou des bassins d'emploi.

Une attention particulière devra être portée aux filières bâtiment et automobile (rapprochement des acteurs, réflexion dans chaque filière...). Dans la période actuelle, où une légère reprise semble se faire sentir, il peut être judicieux d'accroître la sensibilisation des entreprises en matière de formation initiale afin d'éviter le risque de manque de main d'œuvre qualifiée.

En ce qui concerne la démarche qualité dénommée « *Bretagne Qualité Apprentissage* », le CESER observe que ses préconisations précédentes en matière de concertation, de prise en compte de l'élévation des compétences et de sécurisation financière des CFA ont été entendues. Il souhaite aussi qu'une étude soit menée sur la mutualisation des outils pédagogiques et la formation des formateurs, éléments essentiels à la mise en œuvre de la démarche. Pour ce qui est du dispositif « *positionnement – médiation – visite* » qui doit évoluer vers « *accueil – accompagnement – insertion* », le CESER observe de manière positive le fait qu'il s'appliquera à l'ensemble des CFA mais fait remarquer que cette nouvelle orientation représentera un coût supplémentaire à la charge des établissements, notamment en matière de formation et/ou de mobilisation de nouveaux personnels.

Enfin, le CESER, tout en réaffirmant son soutien à la démarche « *Bretagne Qualité Apprentissage* », souhaite que l'application de la réforme des aides aux entreprises formatrices d'apprentis votée en juin 2013 avec application en janvier 2014 soit repoussée d'une année afin de prendre en compte les bouleversements législatifs ou réglementaires annoncés pour 2014 (loi sur la formation professionnelle, réforme de la taxe d'apprentissage...) et aussi de renforcer les aspects qualité concertation et appropriation de cette réforme ambitieuse.

**En ce qui concerne les formations initiales professionnelles dans les secteurs sanitaire, médico-social et social**, le CESER regrette de ne trouver dans les orientations budgétaires aucune information au sujet des actions réalisées dans les lycées dès septembre 2013 et des actions prévues pour septembre 2014. Les orientations budgétaires ne présentent aucune donnée chiffrée qui aurait pu s'appuyer sur les pré-résultats obtenus par les différents outils mis en place dans le cadre du CPRDF. Elles ne mentionnent pas non plus d'action prioritaire pour 2014 (8 700 élèves, nous dit-on, sont pourtant concernés).

Il regrette aussi de ne trouver aucune information concernant la situation actuelle ou les grandes orientations de 2014 pour optimiser la gestion des offres et des demandes d'emplois dans les domaines sanitaire, médico-social et social. Il nous semble qu'il existe des données qui pourraient être exploitées et analysées (sans qu'il soit nécessaire d'attendre la mise en place de l'observation prévue dans le contrat d'objectif emploi-formation signé en octobre 2013). Ce manque d'analyse entraîne un manque de prévision.

Les changements sociétaux et les évolutions démographiques en Bretagne (plus de naissances, attractivité du territoire, vieillissement de la population...) devraient à l'évidence amplifier les besoins en termes de soins et d'accompagnement social et médico-social dans les années à venir. On ne perçoit pas, dans les propositions de la Région, d'actions de formations ciblées en regard de ces modifications pourtant déjà soulignées et énoncées par des acteurs en activité dans ces secteurs.

Le CESER note en revanche avec satisfaction la revalorisation, en septembre 2013, des bourses d'études afin de sécuriser les parcours de vie des étudiants et leur permettre de continuer leur formation jusqu'à l'obtention d'un diplôme.

Il est nécessaire de repenser le travail social et la Région Bretagne peut jouer un rôle très important dans le cadre des Assises nationales du travail social puisqu'il lui a été confié la thématique de la formation. Le CESER suivra avec le plus grand intérêt les projets et les actions décidées et mises en œuvre pour cet événement ; il souhaiterait aussi pouvoir en être informé par le Conseil régional.

De même, il souhaiterait être informé de l'état d'avancement des travaux des deux Instituts de formation des soins infirmiers (IFSI) de Fougères et de Saint-Brieuc. Seront-ils prêts comme prévu en 2015 ? Par ailleurs, les recrutements d'infirmiers posent problème. Est-il prévu d'augmenter les quotas en 2014 ?

Nous pensons que la recherche, l'expérimentation puis la promotion des actions et dispositifs favorisant l'accessibilité et l'inclusion peuvent être favorables à l'amélioration des politiques de droits communs. C'est en ce sens que les moyens mobilisés ne sont pas des charges mais des investissements.

**Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche**, l'exercice 2014 reflète le démarrage de la mise en œuvre opérationnelle du Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) voté en octobre 2013.

Alors que ce schéma vient d'être adopté, le CESER regrette que l'enseignement supérieur et la recherche soient peu développés dans les orientations budgétaires.

Le Conseil régional indique que l'année 2014 est une période de transition à plusieurs titres : clôture du Contrat de projet État-Région (CPER) 2007-2013 et mise en place de jalons pour le suivant. Cette observation devrait être invalidée par les dispositions du Pacte d'avenir pour la Bretagne qui propose au contraire une accélération du processus. En revanche, telle devrait bien être la situation pour le programme opérationnel du Fonds européen de développement régional (FEDER) 2007-2013.

L'année 2014 sera la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre opérationnelle du nouveau SRESR. Se posera alors la question du contenu et du périmètre du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) UEB transformé en une communauté d'universités et établissements. Dans ce contexte encore marqué par des incertitudes, les orientations budgétaires traduisent d'abord le souci du Conseil régional d'inscrire son action dans ces nouveaux dispositifs, notamment en matière de recherche (par exemple dans le cadre des 7 domaines stratégiques S3 éligibles au FEDER). On peut cependant regretter qu'il ne se montre pas plus précis dans la déclinaison

de cette stratégie en précisant, par exemple sous forme de chantiers majeurs pour 2014, certains de ses objectifs prioritaires, au nombre desquels la proposition d'IDEX devrait figurer.

En matière de formation, le CESER prend acte avec satisfaction de trois résolutions qu'il a toujours soutenues : faciliter les formations doctorales, poursuivre l'effort pour l'implantation du campus numérique, contribuer à redynamiser la culture scientifique et technique sur notre territoire.

Enfin le CESER relève que dans le cadre du SRESR, du CPER et du programme opérationnel FEDER, les aides régionales devraient aller bien au-delà des seules actions mentionnées dans les orientations budgétaires 2014.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'impact de la mise en œuvre du SRESR et du CPER sur le budget régional dévolu à l'enseignement supérieur et la recherche

Le Conseil régional s'inscrit dans la continuation de **sa politique linguistique**. Le CESER ne peut qu'être satisfait de cette volonté affichée de continuer à mettre en œuvre la politique linguistique actualisée en 2012, politique qu'il avait approuvée. En 2012 et en 2013 le CESER avait regretté le manque de précisions des propositions. Cette année, ce défaut perdure, notamment concernant les démarches envers l'État, évoquées dans les orientations budgétaires 2013. La politique de l'État en matière de recrutement et de formation des maîtres est susceptible de contrarier le volontarisme de la Région quant à la politique de transmission, ce qui peut expliquer la moindre croissance constatée. Le CESER se félicite toutefois du choix de continuer à agir dans ce domaine.

Il regrette cependant que lorsque des précisions sont données, elles portent essentiellement sur la maîtrise budgétaire dans les trois domaines évoqués (transmission, présences des langues dans la vie de tous les jours et développement des ressources en ligne) aux dépens d'une vision plus dynamique. Même s'il reconnaît la légitimité du souci d'une meilleure pertinence de l'utilisation des deniers publics, il souligne le risque de fragilisation de l'action de fond qui est menée presque exclusivement par des associations ; des fluctuations importantes dans l'aide régionale affecteraient directement cette action et, de surcroît, mettraient en danger de nombreux emplois.

Comme l'an dernier, le CESER regrette que le caractère transversal de cette politique ne soit pas mis en avant aussi bien dans le champ culturel (croisement avec les politiques du livre, du spectacle vivant ou de l'audiovisuel) que dans d'autres domaines (formations sanitaires et sociales, signalétique dans les établissements financés par la Région, tourisme...).

En conclusion, compte tenu de ces observations, le CESER insiste sur la nécessité de précisions. Il suivra particulièrement, avec une forte vigilance et en lien avec le Conseil régional, la mise en œuvre de ces orientations.

**L'accompagnement des projets éducatifs et des initiatives des jeunes** s'appuie toujours sur le dispositif Karta Bretagne qui existe depuis 2005. Ce dispositif s'articule autour de cinq axes thématiques : santé qualité de vie, développement durable et Agenda 21, ouverture des jeunes

sur le monde, sensibilisation arts, culture, sciences et techniques, égalité filles-garçons / luttés contre les discriminations.

Tous les établissements ont contractualisé avec la Région sur ce dispositif.

L'objectif pour 2013 était de confirmer le développement du 5<sup>ème</sup> axe : « *Égalité filles-garçons / lutte contre les discriminations* » qui relève de politiques régionales transversales. Le nombre de projets éducatifs en 2011-2012 ayant mis en œuvre cet objectif n'était en effet que de 116 (contre 924 projets liés à la sensibilisation, arts, culture, sciences et techniques).

Le CESER souhaite avoir des indications sur la marge de progression du nombre des projets liés à cette thématique ainsi que des indications sur la répartition territoriale pour ce qui concerne l'ensemble des projets.

Il suivra particulièrement ces indicateurs, en lien avec le Conseil régional.

Le deuxième dispositif important demeure le Conseil régional des jeunes lycéens-nes et apprentis-ies de Bretagne (CRJ) qui fêtera cette année ses 10 ans. Un temps fort est prévu à l'occasion de cet anniversaire.

Les orientations pour le budget 2014 ne font pas mention des autres actions à l'initiative de la Région ou auxquelles elle participait les années précédentes.

Les expérimentations en termes de formation des délégués-es de classe, en application de l'engagement n°42 de la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne, par exemple, ne sont pas citées dans les orientations.

Le CESER souhaite avoir des précisions concernant la mise en œuvre en 2013 de ces formations et les perspectives pour 2014. Il souhaite aussi qu'elles soient reconduites et généralisées.

Le CESER approuve par ailleurs la poursuite du dispositif de mobilité individuelle à l'étranger et, plus globalement, la politique volontariste de la Région **en faveur de l'ouverture au monde et de la citoyenneté active.**

Il souhaiterait avoir des indications sur les bénéficiaires des 2 500 bourses attribuées pour la mobilité individuelle (niveau de formation, type de formation, sexe, destination géographique).

Le CESER prend acte de la réflexion que le Conseil régional souhaite lancer en 2014 sur la mobilité collective mais s'interroge sur le bilan tiré de la précédente concertation lancée en 2013 avec l'ensemble des partenaires sur le même sujet.

**Sur proposition de M. Gérard FERRE,  
rapporteur général en charge des questions européennes**

<b>MISSION IX - POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES</b>
--------------------------------------------------------------------------------------

**Concernant les actions de coopérations régionales bilatérales** (européennes et extra-européennes), il est prévu de continuer la démarche de 2013 tout en mettant en place de « *nouveaux plans d'action élaborés sur des objectifs recentrés* » afin d'en améliorer efficacité et lisibilité. Cette continuité est importante, mais n'appelle pas de remarques particulières dès lors que les coopérations pertinentes ne sont pas remises en cause.

Il conviendra de veiller à la mise en œuvre des actions de coopération régionale européenne de type Interreg (avec une part de fonds structurels) dès le second semestre.

**Concernant les fonds européens** en général, le CESER regrette cependant le manque de précisions sur la manière dont la Région se prépare à « *l'organisation de la future programmation en tant que future autorité de gestion des fonds européens structurels et d'investissement (FESI)* », ainsi que la place et le poids des régions dans les négociations à intervenir jusqu'au premier semestre 2014.

Le document précise seulement qu'au démarrage de la programmation « *la collectivité devra avoir mené l'ensemble des travaux techniques lui permettant de structurer son organisation et ses modalités de mise en œuvre* ». Sur ce point, le CESER renvoie à son récent avis sur le point d'étape concernant le Programme opérationnel FEDER-FSE, dans lequel il engageait très fortement le Conseil régional à profiter de l'opportunité du transfert de responsabilité de la gestion des fonds, notamment par :

- un renforcement de l'accompagnement des acteurs, notamment lors de la phase de préparation des dossiers ;
- une méthode efficace de simplification des procédures et des contrôles ;
- une mise en œuvre la plus large possible des dispositifs d'ingénierie, du Développement local par les acteurs locaux, des Investissements territoriaux intégrés.

L'essentiel de ces recommandations figuraient déjà dans son étude « *Pour une meilleure utilisation des Fonds Européens en Bretagne* ». Cette dernière reste donc parfaitement d'actualité.

Enfin, le CESER s'inquiète qu'aucune information précise sur les transferts de charge et de compétence ne soit donnée ici pour la réalisation des objectifs en perspective pour 2014. Il estime indispensable que la Région bénéficie des conditions nécessaires à la gestion des fonds européens.

Le CESER suivra attentivement la mise en route de la prochaine programmation.

## **MISSION XI - FONDS DE GESTION DES CREDITS EUROPEENS**

Le CESER ne peut que partager la volonté du Conseil régional d'être particulièrement vigilant sur **le processus de clôture de la programmation 2007-2013**. Il convient en effet de rappeler que le retard important en début de programmation (2007-2008) qui n'a pas pu être rattrapé, et un taux de certification du FEDER insuffisant, placent la région Bretagne en situation difficile. En octobre dernier, son taux de certification la positionnait ainsi en dix-neuvième position des régions françaises. Un rattrapage en fin de période a été réalisé, mais le risque d'un dégageant d'office n'est toutefois pas écarté.

**Sur proposition de M. Martial WESLY,  
rapporteur général du budget**

## **MISSION X - RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

La mission X suit trois objectifs : informer les citoyens sur les politiques et dispositifs publics décidés par le Conseil régional, promouvoir l'image de la région et renforcer la conscience européenne des citoyens, et des jeunes en particulier.

Le CESER soutient les projets du Conseil régional, en vue de prolonger l'information des citoyens sur ses actions.

Il approuve le renforcement de la communication au travers des outils numériques, et le développement d'une démarche pédagogique sur les actions concrètes menées par l'Exécutif en Bretagne.

Il soutient encore les démarches visant à mieux faire connaître les compétences de l'Union européenne et ses apports dans le quotidien de chacun, contribuant ainsi à renforcer l'intérêt du grand public, et spécialement des jeunes.

## **MISSION XII - AUTRES DEPENSES**

Le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional de maîtriser les charges, en préservant le maintien d'un service de qualité, la motivation des agents et un dialogue social ouvert.

Les mesures de rationalisation et d'économie vont dans le sens des impératifs budgétaires.

Si la réflexion concernant un regroupement des différents sites du Conseil régional sur celui de Patton est suspendue, le CESER souhaiterait être informé du contenu actuel de cette démarche et des suites qui seront éventuellement données. Sur le principe, l'idée ne devrait pas en être abandonnée, compte tenu des perspectives de rationalisation et de réduction de charges récurrentes à terme.

D'autre part, il serait intéressant de finaliser le plus tôt possible les plans d'actions dont la mise en œuvre est annoncée suite à l'enquête sur les conditions de travail menée en 2013 auprès des agents régionaux, pour communiquer auprès d'eux, et lancer la démarche dans sa phase de réalisation, et en percevoir les premiers effets dès 2014.

Dans ce cadre, une mesure des actions entreprises à l'occasion de points de passage réguliers permettrait d'assurer un pilotage encourageant et motivant pour les collaborateurs.

**Cet avis du CESER  
a été adopté en session plénière  
à l'unanimité des votants  
10 abstentions : FSU, FO, Solidaires,  
Elisabeth Hervé, Fanny Le Brech**

## **EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES**



## INTERVENTION de Mme Marie-Pierre SINOÛ (CFDT)



J'interviens au nom des 6 organisations syndicales de Bretagne CFDT, CGT, Solidaires, UNSA, CFE-CGC, FSU

Les orientations budgétaires qui nous sont présentées aujourd'hui sont fortement impactées par le pacte d'avenir en construction et sur lequel nous aurons à nous prononcer le 10 Décembre. La hauteur des engagements budgétaires que nous voyons inscrits et qui y font explicitement référence ont amené nos 6 organisations à exprimer les éléments suivants.

Depuis des années, les organisations syndicales se mobilisent et travaillent à une prise de conscience collective des causes de la crise systémique, financière, économique, sociale et environnementale, aggravée par les politiques d'austérité. Aujourd'hui, l'ampleur des drames sociaux, leur concentration sur les filières fondamentales, menacent l'équilibre et l'avenir de nos territoires. A la hauteur de ces enjeux, nos organisations entendent prendre leurs responsabilités dans l'intérêt des salariés par la démarche unitaire d'une action syndicale forte de propositions constructives pour l'avenir des salariés et de l'emploi en Bretagne. Représentant les salariés, elles s'engagent dans le dialogue social tant dans les entreprises, les services, que dans les institutions et face au gouvernement pour exiger la prise en compte de nos revendications.

Le pacte d'avenir est toujours insuffisant !

Aux propositions économiques qu'il contient, aux annonces d'aides inconditionnelles pour les employeurs, il faut ENFIN impérativement ajouter un volet social conséquent qui prenne en compte l'urgence des situations. Ce pacte doit dessiner un avenir pour l'ensemble des filières et des territoires, ce qui passe également par un engagement fort des pouvoirs publics et des entreprises vis-à-vis des salariés.

Une réponse conjoncturelle ne peut suffire à une crise structurelle.

L'effort collectif qui permettra le soutien au territoire breton, ne saurait être engagé sans garanties formelles et transparentes des entreprises, quant à l'utilisation de ces moyens, en termes d'anticipation, d'innovation, et de politique sociale. Il faut en finir avec ces méthodes de gestion de trop d'entreprises irresponsables et arrogantes, détournant et gaspillant subventions et force de travail, détruisant impunément le bien public, méprisant la santé des salariés sans aucune volonté de préparer l'avenir.

Il en découle pour l'Etat la mission impérative de s'assurer que les employeurs mettent en œuvre leurs obligations et que les droits des salariés soient effectivement respectés.

Le contexte nécessite de nouveaux modèles articulant les exigences économiques, sociales et environnementales, pour sortir d'une crise dont les salariés ne sont pas responsables.

Les mesures de soutien pour maintenir l'emploi s'imposent. Il faut combattre les suppressions d'emploi et la destruction d'un tissu industriel des territoires dont nous pensons qu'ils peuvent rebondir.

Les mutations industrielles, quand il est démontré qu'elles sont inévitables, doivent être anticipées pour permettre aux salariés de se réorienter et se former dans un parcours sécurisé et ainsi éviter les suppressions d'emploi. La mobilité des salariés doit être accompagnée par des droits importants et pérennes.

A la lumière de la crise actuelle, un effort considérable de formation et qualification s'impose. C'est de la responsabilité particulière des employeurs. Les salariés constituent la première richesse de notre territoire.

Des mesures d'accompagnement dépassant le cadre administratif actuel pour les salariés touchés par les suppressions d'emploi ont été obtenues pour certaines situations. Elles doivent être améliorées et étendues à l'ensemble des salariés notamment des TPE et PME souvent oubliés, et bien au-delà de la seule filière agroalimentaire.

Nos organisations sont pleinement solidaires des salariés actuellement victimes des licenciements et partagent leur colère, l'angoisse de leur famille et de leur entourage. Pour autant, face aux manœuvres de récupération de cette détresse, nos organisations dénoncent les discours et postures réactionnaires et affirment leur refus de la violence et du vandalisme, de la destruction de biens publics à ce jour impunie.

Elles appellent à une expression claire des salariés et se sont engagées pleinement pour faire entendre leurs voix dans les groupes de travail, dans la construction du plan breton, et sur les lieux de travail.

Si des points sociaux ont été abordés dans les différents groupes de travail, il reste à les concrétiser dans le pacte d'avenir.

Dans le prolongement de l'appel unitaire du 13 novembre et de la mobilisation du 23 Novembre, les 6 Organisations Syndicales interpellent les différents décideurs, et pouvoirs publics pour exiger un volet social engageant, à la hauteur des besoins et des attentes des salariés.

Elles exigent la tenue d'une 3ème conférence sociale avec les ministres concernés, le 6 décembre, pour donner au Pacte d'Avenir une réelle dimension sociale, nécessaire au développement de notre région.



## INTERVENTION de M. Loïc FANOUILLE (Union régionale CFE-CGC Bretagne)

La **CFE CGC** constate dans le document qui nous est soumis la concordance de l'analyse dont nous avons exprimé ici quelques éléments l'an dernier ; le contexte extérieur, en particulier par le défi démographique et environnemental au niveau mondial, conditionne bien évidemment la mise en œuvre de l'action économique et sociale régionale mais notre région conserve des atouts qu'il convient de reconnaître et d'utiliser dans une ambition crédible de développement.

S'agissant du contexte et pour corriger quelque peu l'exagération médiatique ambiante, nous devons répéter que cette crise qui nous inquiète depuis plusieurs années n'est pas fatale. La France est un pays dont les qualités sont reconnues pour surmonter les difficultés : démographie, éducation et culture, faculté d'innovation. Il faut pour cela un consensus politique qui fait encore défaut et une vision qui dépasse le court terme des échéances électorales. La région doit montrer la voie à ce propos

S'agissant en effet de la Bretagne, où la crise s'est aggravée dans ses fleurons, la situation est critique mais doit évoluer, comme le souhaitent les Bretons et leurs élus.

La **CFE CGC** tient à redire en effet – mais il faudra que cette ambition justement affichée soit rapidement suivie d'engagements concrets – que les atouts de la Bretagne doivent être reconnus et encouragés aux plans national, européen et même mondial s'agissant notamment des défis de l'environnement.

Région excentrée, la Bretagne doit transformer en avantage cet inconvénient. Son engagement dans le tourisme, les infrastructures ferroviaires, routières et portuaires, la communication matérielle et immatérielle, sont les voies à élargir.

La **CFE CGC** estime que les orientations pour 2014 tiennent compte d'un contexte financier favorable que nous avons souligné à plusieurs reprises. La région est « notée » favorablement par les marchés et peut bénéficier de conditions d'emprunt optimales.

Les conditions restent donc favorables à l'investissement !

La région doit donc mettre en œuvre sans tarder ses programmes prévus, et soutenir ceux des entreprises qui s'inscrivent dans une vraie stratégie de développement, notamment dans le domaine du développement durable, de l'innovation et l'économie sociale et solidaire.

La mission 2 nous paraît à cet égard prometteuse, nous en déplorons seulement la limitation des moyens, insuffisants pour une réussite complète et rapide de l'ambition affichée.

Il conviendra donc de la soutenir avec notamment les moyens des autres missions concernées par un développement économique transversal et intergénérationnel: formation, éducation, transports, exemplarité environnementale.

La Région Bretagne pourra ainsi témoigner que la sortie de crise ne se situe pas seulement dans le retour à une croissance économique matérielle et financière mais dans une véritable contribution au **progrès humain** avec la participation de tous les acteurs.

## INTERVENTION de M. Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante - SEPNB)

### Mission II - Politique maritime

Nous souhaitons attirer l'attention sur les conditions d'une politique maritime régionale. Une connaissance a priori de la qualité des eaux côtières et de l'ensemble de l'écosystème côtier permettrait d'avoir une politique claire et réactive par rapport au développement d'actions comme les énergies marines, les nouvelles actions possibles en terme d'algoculture, de conchyliculture, etc...

Il serait également souhaitable que les dossiers de parcs naturels liés à la bande côtière, qu'il s'agisse du parc national marin normand-breton et du parc naturel régional Rance – Côte d'Émeraude, ou du parc naturel régional du Golfe du Morbihan, avancent réellement et rentrent dans des phases concrètes et actives.

## **INTERVENTION de Mme Marie-Pascale DELEUME (Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante et Cohérence)**

### **MISSION VI - POUR UNE EXEMPLARITE ENVIRONNEMENTALE**

Le Conseil régional doit nécessairement poursuivre une politique de l'eau ambitieuse et coordonnée.

Quelques indicateurs :

Le risque de non atteinte de l'objectif environnemental à l'échéance 2021, calculé par l'Agence de l'eau, sans actions supplémentaires engagées, représente pour la Zone Vilaine et Côtiers 58% des masses d'eau, 92% des plans d'eau (essentiellement risque Phosphore) et 55% des masses d'eaux littorales (en transition) (essentiellement risque nitrates).

Le paramètre déclassant majeur des cours d'eau est l'excès de phosphore.

La dégradation constante des eaux littorales doit conduire à une politique exemplaire de gestion intégrée de la zone côtière pour favoriser les activités économiques liées à la mer, en conformité avec les objectifs de la Directive Cadre Stratégie Milieu Marin.

A l'heure de la révision du SDAGE, le bilan est à une réalisation de 50 % des objectifs.

Et nous rappelons que le suivi Ecophyto qui doit conduire à une baisse de l'utilisation des pesticides, montre pour les premiers résultats une augmentation de l'IFT (indice de fréquence de traitement) de 2,7 % sur la période 2009-2011 à l'échelle nationale.

**INTERVENTION de Mme Véronique MICHEL GICQUEL  
(Association Eau et rivières de Bretagne)**

Nos associations notent que la première priorité pour relancer le tourisme et l'attractivité du territoire, et donc du bien-vivre sur le territoire, ce qui est en lien avec un environnement de qualité, que ce soit pour maintenir un bon profil des eaux de baignade, assurer la pratique des différentes activités sportives et récréatives (sport nature comme la voile, la marche à pied ; pêche à pied ou pêche amateur). Ainsi donc la prise en compte d'une politique volontaire de la Région pour lutter contre les marées vertes et les blooms de cyanobactéries est indispensable également pour préserver l'attractivité touristique de son territoire.

## INTERVENTION de Mme Véronique LE FAUCHEUR (Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne)

Les orientations budgétaires qui nous sont présentées tracent les grandes lignes des priorités du Conseil régional dans un contexte difficile. Il faut à la fois mener les politiques régionales et construire le pacte d'avenir pour la Bretagne.

Dans le Budget qui nous sera présenté en janvier prochain, la CFDT attend entre autres une visibilité sur les fonds spécifiques supplémentaires de la région affectés au pacte d'avenir et leur articulation avec les dispositifs régionaux déjà structurés.

En ces temps de débat sur la fiscalité, la CFDT souhaite rappeler que l'on ne peut pas vouloir à la fois résorber les déficits et la dette, améliorer les services aux citoyens, refuser la baisse des prestations sociale et payer moins d'impôt.

Notre système fiscal français découle de choix anciens et partagés qui ont permis de mutualiser une partie des ressources pour financer des prestations sociales de haut niveau et des services publics de qualité et orienter ou soutenir les choix des ménages, des entreprises ou des investisseurs en termes d'investissement. A divers degrés, il détermine les grandes orientations sociétales ou économiques. [qualité de vie, emploi, création d'entreprise...].

L'impôt est nécessaire. Élément central de notre pacte social, il ne peut être accepté que s'il est juste. S'il est aujourd'hui de plus en plus remis en cause, c'est que notre système est devenu illisible, incompréhensible et inéquitable.

Pour que la politique d'aide publique soit efficace, comprise et crédible, l'affectation des fonds issus de la solidarité doit être visible, lisible, contrôlée et soumise à des critères sociaux, environnementaux et économiques. La charte qualité de l'emploi bretonne doit en ce sens devenir un outil incontournable.

Cela implique également un engagement fort de nos élus pour assumer cette responsabilité d'exigence de qualité et d'efficacité des aides et des financements.

Pour conclure, l'enjeu national est donc de réhabiliter l'impôt, en rétablissant son équité, sa lisibilité, sa progressivité, ce que la CFDT attend d'une réforme de notre système fiscal.

A l'échelon régional, la CFDT attend aussi que les élus soutiennent l'exigence d'une cohérence de l'ensemble des financements attribués sur le territoire breton, par la région, l'Etat et les partenaires sociaux. C'est à cette condition que notre territoire pourra rebondir.



## INTERVENTION de M. Pierre EUZENES (Union régionale CFTC de Bretagne)

La Bretagne traverse actuellement une situation économique des plus difficiles. Aucun secteur n'est réellement épargné. Si la région avait jusqu'à maintenant bien résisté dans un contexte de crise financière, la crise économique nous a bel et bien rattrapé : automobile, agroalimentaire bâtiment avec une baisse de 20% des mises en chantier, secteur des transports à qui pour aggraver les choses l'Etat français souhaite rajouter une taxe supplémentaire qui n'est toujours pas totalement abandonnée.

Le taux de chômage des moins de 25 ans à progresser de 14% soit de façon plus rapide que sur le reste du territoire français. Une crise politique grave s'installe en Bretagne, les récents rassemblements populaires qui ont eu lieu en sont la démonstration, l'attente des bretons est donc en premier lieu le maintien des productions et de l'emploi, la région devra en priorité orienter ses choix budgétaires vers des actions cherchant à maintenir et améliorer nos systèmes de production. La CFTC regrette bien entendu que la région Bretagne n'aie pas la même dotation que les autres régions françaises (114 milliards d'€ au lieu de 140€) et ne puisse pas bénéficier de budget équivalent à celui du Pays de Galles ou de la Catalogne ou de la même autonomie fiscale que les Länders allemands.

L'attente des bretons pour ces orientations budgétaires est avant tout économique mais nous craignons à la CFTC que le choix du tout LGV ne soit désormais un carcan financier qui pénalise les possibilités de la région faute de ressources fiscales significatives. La région a peu de marges de manœuvre pour financer ses nouveaux investissements, le coût de la LGV à 130 millions d'€ mobilise au-delà du raisonnable le budget de la Bretagne et ceci pour de nombreuses années.

Restera le recours à l'emprunt mais quelle sera notre capacité de désendettement au bout de 8 ans, ceci est pour l'instant sans réponse.

Nous craignons que la LGV ne se transforme en RN164 qui 50 ans après la mise en marche du plan autoroutier breton ne soit toujours pas en 2 fois 2 voies dans son intégralité.

La CFTC est inquiète pour notre économie et sa compétitivité car c'est l'économie qui constitue le socle indispensable pour la réalisation des autres projets si nécessaires à la qualité de vie de nos concitoyens et nous permettant d'envisager le futur avec plus de lisibilité et de sérénité.



## INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (FSU)

En étudiant les perspectives des finances régionales, force est de constater que le doute émis par la FSU, il y a un an, sur les perspectives de croissance retenues par le conseil régional pour l'année 2013 était légitime. En effet, au lieu de + 0,8 % de croissance prévue dans les orientations budgétaires 2013, la réalité aujourd'hui constatée se situe à + 0,1%. En s'alignant de nouveau sur les prévisions gouvernementales (+ 0,9% en 2014), il est fort probable que le conseil régional réitère la même erreur.

Face à la diminution des dotations de l'Etat, autre conséquence du choix de l'austérité, la FSU considère que la Région aurait une légitimité à s'opposer à ce choix plutôt que de l'acter comme une nécessité. La politique obsessionnelle qui consiste à faire de la réduction rapide des déficits publics une priorité absolue est contestée par de nombreux économistes, elle n'est ni efficace au regard de ses propres objectifs ni de nature à nous sortir du chaos économique et social qui s'étend sous nos yeux.

Le choix du désendettement opéré entre 2005 et 2012 fut un bon choix qui donne, aujourd'hui, à la Région des capacités d'intervention stratégiques. Pour autant, la FSU conteste la pertinence du recours au marché financier comme mode de financement. La désintermédiation fut une des dimensions de la libéralisation financière qui a conduit à la catastrophe : c'est donc une bien curieuse leçon tirée de la crise que se soumettre aux avis des agences de notation. Se satisfaire des notations attribuées à la Région par les agences *FicheRatings* et *Vigéo* traduit une confiance pour le moins naïve dans des institutions qui ont fait la preuve de leur malfaisance.

Au-delà de ces appréciations générales, la FSU considère qu'une des premières responsabilités du conseil régional, au regard de ses compétences, est de réaliser les investissements nécessaires pour répondre en terme de capacités d'accueil des lycées à la croissance de la démographie scolaire constatée et à venir. La FSU se retrouve donc totalement dans l'avis émis par le CESER sur ce dossier. Aucune référence à cette problématique n'est faite dans la *Charte d'engagement pour les jeunes*. Par ailleurs, nous remarquons que dans le classement des régions suivant la part des dépenses consacrées à l'enseignement, la Bretagne a le 16<sup>ème</sup> rang ! Pourquoi le conseil régional appuie-t-il à ce point sur la pédale de frein concernant les décisions de constructions de nouveaux lycées publics ? Il s'agit là d'une grave préoccupation que tient à exprimer la FSU.

Pourtant, prendre en compte les préconisations de la FSU peut-être, parfois, utile. En 2004, concernant le dispositif d'aides aux lycéens pour l'achat de livres scolaires, la FSU avait, dans un courrier adressé aux membres du CESER, expliqué son opposition à la proposition du « chèque livre » contenu dans le rapport du CESER intitulé « *égalité des chances et gratuité des manuels scolaires en lycée* » (le rapporteur était notre collègue Jean Paul Martin de l'UNSA). Nous écrivions « *la FSU est plutôt défavorable à la modalité d'aides à l'achat car il est peu probable que le montant du crédit couvre la totalité du coût d'achat des livres neufs... la version « chèque livre » suppose de confier à une société privée la gestion d'un tel système avec, là encore, un coût élevé* ». « *La dotation aux établissements, poursuivions-nous, est plus efficace et moins coûteuse à terme* ». C'est parce qu'ils estimaient moins coûteux pour la Région et plus efficace en terme de gratuité que 22 conseillers avaient voté contre ce

rapport dont ceux de la FSU, de la CGT, de FO et de la FCPE ; Neuf ans après (!) que lit-on dans les orientations budgétaires 2014 : « *l'évaluation de l'expérimentation conduite en 2012 dans 14 lycées professionnels volontaires, basée sur une dotation globale aux établissements qui gèrent la mise à disposition des manuels scolaires et des équipements aux lycéens, montre que ce dispositif répond aux objectifs de gratuité pour les familles* ». Le CESER qui, à maintes reprises dans la dernière mandature, a critiqué les dysfonctionnements constatés du dispositif « chèque livre » et demandé sa remise à plat est donc confirmé dans ses propositions. Malheureusement, au prétexte d'une année électorale, la Région propose d'attendre la rentrée 2015 pour changer de dispositif, l'avis proposé par le CESER a raison de désapprouver ce nouveau report.

Concernant l'apprentissage, la FSU note une volonté affirmée d'améliorer la « qualité » ce qui suppose, selon nous, de lutter contre les ruptures de contrat. La FSU considère qu'il faut, si la qualité est l'objectif premier, renoncer à une politique quantitative d'augmentation du nombre d'apprentis, surtout au niveau V, car c'est bien l'élévation du niveau des qualifications qui doit être la priorité. Priorité qui suppose de ne pas détourner les plus jeunes des poursuites d'études scolaires.

La FSU exprime son désaccord sur l'expérimentation du SPRO. Nous rappelons que l'orientation des adolescents scolarisés relève d'une problématique différente de l'orientation des salariés ou des demandeurs d'emploi. L'orientation des scolaires est de nature éducative, psychologique et comportementale. La confusion des missions est pour nous dangereuse quant à l'avenir du service public des CIO. La FSU est, aussi, en désaccord sur la méthode avec, en particulier, l'attribution, par la Région, d'une mission au cabinet privé Alcanéa au sein du groupe technique régional. Nous sommes surpris qu'une collectivité demandant une telle expérimentation n'ait pas les ressources en interne pour assurer, par elle-même, le fonctionnement de ce groupe. Groupe qui n'intègre pas, es-qualité, des représentants des personnels concernés.

L'enseignement supérieur et la recherche connaissent en Bretagne de fortes turbulences liées à des annonces contradictoires concernant la future communauté universitaire d'établissements (CUE) qui remplacera l'actuel PRES – UEB. La proposition faite par certains présidents d'université du grand ouest de réaliser une CUE inter – régionale (Bretagne – Pays de La Loire) rencontre l'opposition de la FSU et de ses syndicats. Un tel projet rendrait, de fait, caduque le schéma régional d'enseignement supérieur adopté par le conseil régional. Il rendrait, aussi, impossible une école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) comme structure à dimension académique car l'ESPE est, de par la loi, rattachée à la CUE. Les choix extrêmement importants qui doivent être faits dans les prochains mois supposent d'être précédés d'une démarche de consultation authentiquement démocratique. Démarche qui ne fait pas l'impasse sur l'avis des personnels concernés. Toute précipitation tant sur la fusion Rennes 1 – Rennes 2 que sur la CUE inter – régionale serait totalement irresponsable. La FSU est convaincue que les élus du conseil régional partageront, dans leur majorité, cette préoccupation.

## INTERVENTION de M. Jean-Edmond COATRIEUX (Comité régional CGT de Bretagne)

Notre région est au cœur d'un séisme social. Le nombre de suppression d'emplois en cours et à venir impressionne, tant les restructurations s'enchainent.

Les politiques d'austérité, mais aussi la régression sociale, la baisse du coût du travail ne font qu'accentuer les effets d'une crise orchestrée par le pouvoir de l'argent.

Pour la CGT, la gravité de la situation impose de s'attaquer aux causes de la crise et pas seulement à ses conséquences.

C'est dans ce sens que la CGT entend favorablement les priorités que s'est fixée la région pour ces orientations budgétaires.

Mais dans ce contexte de crise il n'est pas admissible que les plus fragiles subissent une fois de plus la double peine. C'est pour ça que la CGT ne comprend pas que le Conseil régional, au vu du chiffre de demandeurs d'emploi et pour augmenter le nombre de stagiaires envisage de baisser les rémunérations des stagiaires.

L'avis du CESER souligne à juste raison que ce sont les moins formés et les plus pauvres qui ne pourront pas de ce fait pas accéder à la formation. La rémunération des stagiaires, mais aussi la revalorisation des barèmes pour leur assurer une restauration et un hébergement de qualité sont un des leviers pour que demain tous aient une chance d'avoir un emploi.

Pour la CGT, il est urgent aussi de veiller à la qualité de l'enseignement public pour répondre aux besoins de demain. C'est pour cela que la CGT appuie la demande du CESER pour que de nouveaux lycées puissent être construits rapidement afin de répondre à l'augmentation prévue de la démographie scolaire.

La CGT est très préoccupée par le transfert à la Région de la carte de la formation professionnelle - et ce dans un contexte de compressions budgétaires au Conseil régional et au Rectorat. S'agissant de la formation professionnelle initiale, la CGT demande au Conseil régional de veiller à ce que l'offre de formation en CFA ne se fasse pas au détriment de celle en Lycée Professionnel qui ne remplit pas les mêmes objectifs.

Cependant nous ne pouvons que partager les inquiétudes de la Région face à ce qu'elle appelle : « la disparition de la plupart des éléments dynamiques du panier recette » qui affecte inéluctablement la capacité d'intervention de la Région.

Le compte administratif 2011 estimait le cumul des sommes dues par l'Etat à la Région depuis 2006 à 134 millions d'euros. Les éléments fournis lors de la présentation du budget de la région le 19 novembre situent le déficit annuel lié aux transferts non compensés à 32 Millions d'€uros, auquel il faut rajouter pour 2014, les 9 millions d'€uros au titre de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics. Ce sont donc à nouveau 41 millions qui manqueront au budget 2014 et qui seraient aujourd'hui les bienvenus pour faire face aux mesures d'urgence liées à la situation sociale régionale.

Pour sortir de l'impasse budgétaire qui résulte des décisions politiques nationales relatives à la réforme des collectivités territoriales et de leur fiscalité, il faut une réforme profonde de toute la fiscalité nationale et locale, avec une véritable péréquation.

Comment ne pas s'interroger quand 67 entreprises concentrent 20 % de la CVAE perçue en 2014 et que 10 % de la CVAE repose sur la santé économique de seulement 18 entreprises dont certaines dans les secteurs fragilisés tels que l'agro-alimentaire et l'automobile.

C'est aussi dans ce contexte qu'il faut resituer la TICPE, prévue pour financer des modes de transports alternatifs à la route et qui devait s'appliquer à l'ensemble des usagers de la route.

Actuellement, elle ne concerne, que ceux qui sont contraints d'utiliser leur véhicule pour se rendre à un travail de plus en plus éloigné du domicile. Rappelons que cette taxe a pour ambition de financer des modes de transports alternatifs à la route. Force est de constater que dès lors qu'il s'agit des salariés l'application de ces taxes ne dérange personne et est même considérées « comme nécessaire au bon équilibre des finances régionales ».

Aujourd'hui la mise en application de l'Ecotaxe fait débat. Or c'est un fait, Le transport routier marchandises est sous-tarifé.

L'ensemble des coûts externes (coûts d'usage des infrastructures, des nuisances et de la pollution, de l'accidentologie ...) ne sont pas facturés et sont donc supportés par la collectivité et le contribuable, ce qui permet aux entreprises de délocaliser leur production à tout va, de travailler à flux tendu et sans stocks, multipliant les parcours parasites des marchandises.

Cette sous-tarifation du transport routier de marchandises (TRM) est source de concurrence avec les modes plus vertueux du ferroviaire et du fluvial, tout ceci sur fond de dumping social. Le recours à des travailleurs à bas coût des pays de l'Europe de l'Est, la précarité de l'emploi dans les entreprises de transports, mais aussi la désindustrialisation, les fermetures de sites de production, les licenciements tirent vers le bas les conditions sociales et les salaires des conducteurs.

La CGT n'acceptera pas que les 80 millions d'euros par mois générés par la suspension de l'éco taxe soient pris dans les poches des contribuables.

Pour la CGT, la fiscalité de notre pays est injuste et inefficace. Elle repose pour beaucoup sur la TVA qui est l'impôt le plus injuste qui soit, et sur une faiblesse de l'impôt sur le revenu, notamment pour les riches.

Elle taxe plus le travail que le capital, à cela s'ajoute la kyrielle de niches fiscales, exonérations de cotisations qui représentent plus de 200 milliards d'euros par an de cadeau fait aux entreprises sans aucun contrôle de l'utilisation de cet argent. Le crédit impôt compétitivité de 20 milliards/an en est le plus flagrant exemple puisqu'il profite essentiellement aux grands groupes de commerce qui ne délocalisent pas.

La CGT exige une véritable réforme fiscale, elle fait des propositions et est disponible pour y participer.

L'impôt est un moyen d'émancipation de la société. Le populisme et la démagogie sur ce sujet sont inacceptables. C'est d'ailleurs souvent les mêmes qui veulent supprimer les impôts qui réclament davantage d'aides.

La fiscalité environnementale doit s'inscrire dans une réforme fiscale d'envergure en faveur du monde du travail.

Elle doit s'appuyer sur une autre façon de travailler, de produire et de transporter les marchandises.

Les salariés concernés doivent pouvoir être entendus à partir de leur exigence de qualité du travail.

La CGT est porteuse de multiples propositions pour rendre le système fiscal plus juste et plus efficace.

De telles évolutions ne peuvent que passer par un débat public d'ampleur dans toute la société sur les besoins en matière de politiques publiques et ses besoins de financement. Il faut en finir avec cette fiscalité au service des lobbies les plus puissants. Plutôt que d'augmenter la TVA qui pèse proportionnellement plus lourd sur les bas revenus, la CGT se prononce pour une réforme fiscale ambitieuse. Pour cela il faut :

- réhabiliter et rendre plus progressif l'impôt sur le revenu,
- renforcer l'impôt sur la fortune,
- réexaminer l'impôt sur les sociétés,
- réformer la fiscalité locale,
- en finir avec l'évasion fiscale et les paradis fiscaux.



## INTERVENTION de M. Serge LE QUEAU (Union syndicale Solidaires de Bretagne)

Les orientations budgétaires 2014 de la Région nous sont présentées dans un contexte économique désastreux, dans lequel s'exprime avec force depuis plusieurs mois et sur tous nos territoires, une colère sociale bien légitime.

Comment ne pas comprendre aujourd'hui l'angoisse et l'exaspération de la population et malheureusement ce n'est pas les faibles marges de manœuvre dont va disposer la Région en matière budgétaire qui pourront redonner de l'espoir à ceux qui souffrent et s'inquiètent à raison pour leur avenir.

Une fois de plus, nous constatons que dans le cadre de ce nouvel exercice budgétaire, l'Etat ne compense toujours pas correctement ses transferts de compétence aux régions et continue de leur demander de suppléer sur les territoires au désengagement des opérateurs de services publics dans les secteurs jugés non rentable, que ce soit dans le domaine des communications, des transports ou de l'énergie (Bretagne très haut débit, Bretagne numérique, BGV etc.).

Le gel des concours financiers de l'Etat pour 2014, puis la programmation d'une baisse de ses dotations pour les années à venir, pour répondre aux injonctions des marchés financiers et des agences de notation, ne pourront qu'aggraver la situation financière de notre Région et l'empêcheront de relever les défis qui sont devant elle.

Pour sortir notre Région et notre pays de la crise systémique, financière, économique, sociale et environnementale il faudrait pourtant en finir avec les inégalités sociales, l'enrichissement d'une minorité tandis que la majorité est toujours plus exploitée (chômage, précarité, revenus en baisse, droits sociaux remis en cause, etc.), la casse des services publics, les « affaires » qui touchent le monde politico-financier, l'inefficacité des réponses politiques dans le cadre institutionnel, l'augmentation permanente des impôts des ménages au lieu d'une urgente réforme fiscale, nourrissent ce ras-le bol, bien légitime.

Est-ce à dire que tous auraient des revendications et des intérêts communs en matière de fiscalité ? Nous ne le pensons pas !

Depuis 25 ans, les gouvernements successifs ont baissé les impôts directs (impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) dans un contexte européen, mis en place et accepté par ces gouvernements, fait de dumping social et fiscal. Les niches fiscales (coût : 150 milliards par an) permettent toujours à certains contribuables (notamment les plus aisés) de réduire fortement leurs impôts, voire de ne pas en payer du tout !

Ces baisses d'impôts ont diminué les recettes de l'Etat. A cela s'est ajouté le choix fait par l'Union européenne et le gouvernement de poursuivre la « réduction des déficits publics » à tout prix et de rembourser la dette publique illégitime contractée auprès des spéculateurs : ceux-ci prêtent aux Etats à des taux nettement plus élevés que ne le faisaient les banques centrales qui ont désormais interdiction de le faire !

L'impact de la crise depuis 2008 et l'augmentation du chômage ont aussi contribué à diminuer les recettes du budget de l'Etat et celles de la Sécurité sociale.

Il y a effectivement de quoi être en colère !

Les promoteurs des politiques néolibérales réclament constamment moins d'impôts pour les entreprises. Mais ce qu'ils ne disent pas, c'est que cela signifie plus d'impôts pour les ménages (notamment par la TVA), mais aussi moins de dépenses publiques, moins de moyens pour les collectivités territoriales et donc moins de moyen pour notre Région, moins de protection sociale, moins de services publics et de fonctionnaires au service de l'intérêt général.

Alors oui il serait grand temps de mettre en route une ambitieuse réforme fiscale qui vise à plus de justice et à réduire les inégalités de revenus de plus en plus importantes dans notre pays ! La question de l'impôt s'intègre dans celle du partage des richesses.

Cela passe notamment par :

- **l'amélioration de la progressivité de l'impôt sur le revenu**, par une augmentation du nombre de tranches et la création de tranches supérieures plus lourdement imposées ;
- **l'imposition de tous les revenus du capital** comme ceux du travail au barème progressif ;
- **le fait de rendre la CSG (Contribution sociale généralisée) progressive** comme l'impôt sur le revenu et non plus proportionnelle ;
- **une refonte de la fiscalité locale** prenant en compte la valeur locative réelle modulée en fonction de la situation financière des ménages pour éviter les effets pervers liés aux variations des marchés immobiliers ;
- **la suppression des niches fiscales** (impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) qui n'ont pas un caractère social ; il faut en finir avec un système dérogatoire, injuste, opaque et complexe ;
- **la mise en place d'un taux de TVA à 0%** pour les produits de première nécessité et les consommations de base (comme l'énergie ou l'eau), avec un contrôle des prix ;
- **une lutte efficace contre la fraude fiscale**, et particulièrement celle des grands groupes qui accaparent une part de plus en plus importante de la richesse produite tout en ne payant pas ou très peu d'impôt (à un taux inférieur à 8% en moyenne) et cela grâce à un laxisme complice des gouvernements vis-à-vis du dumping fiscal et des paradis fiscaux.

La fuite des capitaux vers ces paradis fiscaux représente une perte annuelle d'au moins 60 milliards d'euros pour nos finances publique. L'optimisation fiscale dans les paradis fiscaux finit bien par créer de véritables enfers sociaux.

Ces mesures, si elles étaient prises, permettraient de faire davantage payer ceux qui en ont les moyens dans un sens de justice. Elles redonneraient les moyens à la collectivité d'améliorer les services publics et de mettre en œuvre des politiques réellement tournées vers l'emploi, répondant aux urgences sociales et à la nécessité d'une véritable transition écologique.

C'est à ces exigences que le gouvernement doit répondre.

En le faisant il donnera aux régions et donc à notre région Bretagne les moyens de répondre aux attentes de la population et de lui redonner enfin espoir dans l'avenir.

Je vous remercie.

## **INTERVENTION de M. Emmanuel THAUNIER (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)**

Je m'exprime au nom des acteurs économiques à propos des orientations budgétaires pour 2014.

Les perspectives 2014 démontrent une volonté de concentration et de cohérence de l'action régionale, en direction notamment du soutien aux entreprises en matière d'investissement et d'innovation, nous nous en félicitons.

### **Concernant la MISSION II – POUR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE AU SERVICE DE FILIERES FORTES ET CREATRICE D'UN EMPLOI DE QUALITE**

Les acteurs économiques se félicitent du choix des priorités mentionnées et de la lisibilité de l'action régionale qui en découle. Cependant, si ces priorités sont essentielles pour répondre aux urgences économiques et pour préparer l'avenir, il semble important de ne pas négliger des dimensions structurantes que sont le soutien à l'emploi, la nécessité de continuer la transition vers une économie dite "bas carbone" génératrice d'emplois et de développement et l'appui la création/transmission d'entreprises sur le territoire qui sont pour le moment absentes des perspectives régionales. Sur ce point, les acteurs économiques régionaux renouvellent leur demande de mise en place d'un véritable programme régional de soutien à la création et à la transmission d'entreprises.

Pour favoriser l'internationalisation de l'économie régionale, la Région a déployé le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises et proposé des actions de soutien aux PME pour l'export. Les acteurs économiques sont bien évidemment favorables à l'accompagnement régional des entreprises dans leur démarche d'internationalisation. Cependant, nous soulignons le risque de doublon et de superposition avec d'autres documents telle que la Stratégie Régionale de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation qui pourrait entraver l'efficacité de la mise en œuvre des actions sur le territoire.

### **Concernant la MISSION III – POUR UNE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE PERMETTANT LA SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS**

La dimension perspective-emploi reste un objectif central pour cette mission. La réflexion est très engagée sur les besoins en emploi dans des secteurs émergents comme les Energies Marines Renouvelables et le développement des emplois liés au numérique. Nous encourageons la poursuite de la mise en œuvre du contrat de Plan Régional de développement des formations professionnelles. Nous souhaitons que l'offre de formation proposée corresponde aux besoins présents et à venir des entreprises et que l'action régionale soit engagée pour apporter un soutien réel au développement de l'apprentissage.

### **Concernant la MISSION V - POUR DES TRANSPORTS EFFICACES AU SERVICE DES PERSONNES ET DE L'ECONOMIE**

Les éléments présentés au titre des enjeux de la mission V s'inscrivent pleinement dans l'actualité économique, sociale et environnementale de la Bretagne. La Région souligne l'importance de l'éloignement géographique de notre territoire des centres de consommation

et de production en termes de développement économique et des impératifs d'investissement dans les grandes infrastructures de transport qui en découle.

Le Conseil régional a maintenu en 2013 son soutien aux projets de développement des ports et aéroports du territoire, en cohérence avec sa stratégie. Nous nous félicitons de la continuité de l'action du Conseil régional en ce sens.

Il est cependant regrettable que les perspectives portuaires et aéroportuaires proposées au titre des Orientations Budgétaires 2014 soient si peu développées et précisées. En tant que région maritime majeure, le soutien aux projets engagés doit être réaffirmé et le caractère maritime de la Bretagne valorisé par un investissement favorisant la modernisation des infrastructures portuaires.

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de M. Yvon LE NORMAND (Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne)

J'interviens au nom des acteurs économiques.

Les orientations budgétaires permettent au Conseil régional de revenir sur chacune des ses missions au travers de trois grands développements, le premier précise les enjeux de la mission, le deuxième, les éléments de l'année 2013, et le troisième, les perspectives pour 2014.

La Mission II intitulée, Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité, apparaît comme d'un intérêt majeur compte tenu des difficultés économiques de notre région.

Cette Mission II, telle qu'elle est décrite, illustre le volontarisme du Conseil régional en matière de développement économique. Les entreprises constituent la finalité de son action qui repose sur une politique de l'offre. Sont ainsi privilégiées les structures d'accompagnement des entreprises en matière de recherche, d'innovation, d'internationalisation ou d'accès au financement.

Nous souscrivons globalement à cette approche d'autant plus que le Conseil régional annonce pour 2014, je cite, « la construction des nouveaux Contrats d'Objectifs et de Moyens qui lieront les collectivités territoriales et les structures de soutien à l'innovation bretonnes », le Conseil régional de poursuivre « BDI sera le coordinateur de cette démarche, inscrite dans le SRDE2I et dont l'objet est la rationalisation des actions des différents acteurs pour un meilleur service rendu aux entreprises ».

Il s'agit là pour nous d'un point essentiel. En ces temps de raréfaction de l'argent public, il convient de vérifier l'efficacité de chaque euro dépensé. Nous nous interrogeons sur la pertinence de toutes ces structures, de tous les moyens mis en œuvre, de leurs modalités de travail et d'action.

Aussi, nous considérons que le Conseil régional devrait demander à BDI de procéder à un examen minutieux de l'intérêt et du dimensionnement de chacune de ces entités, en s'appuyant en particulier sur les attentes des entreprises en matière d'appui technique à l'innovation.

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de M. Jean-Bernard SOLLIEC (Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne)

J'interviens au nom des acteurs économiques.

Mon intervention portera sur la partie I des orientations budgétaires, à savoir, Les perspectives pluriannuelles des finances régionales sur la période 2014 – 2019.

La trajectoire budgétaire de la Région s'inscrit, est, comme l'indique le document, à la situation de l'économie française, dans un cadre extrêmement contraint :

- 1<sup>ère</sup> contrainte :

L'endettement et le déficit publics des administrations publiques de la France sont excessifs. La France fait d'ailleurs l'objet d'une procédure de contrôle de ses comptes publics pour déficit excessif par la Commission européenne. L'Etat se doit donc de limiter le recours à la dépense publique, de ce fait les dotations de l'Etat aux Conseils régionaux baisseront de 184 millions d'euros en 2014 et de 184 millions d'euros supplémentaires en 2015,

- Deuxième contrainte :

Une croissance nulle ou faible qui conduira à une stabilité des ressources de la Région.

- Sur ce point la Région anticipe une croissance annuelle de la valeur ajoutée de 2,5 % /an de 2015 à 2019. Nous craignons que ce chiffre pêche par excès d'optimisme. En effet, plusieurs facteurs plaident, au mieux, pour une stabilité du PIB :
  - L'endettement public de la France est très élevé, 93,4 % du PIB à fin 2013, et la charge de la dette est de l'ordre de 48 milliards d'euros, soit le produit de l'impôt sur le revenu,
  - Le déficit public de la France, sans cesse revu à la hausse est désormais annoncé à 4,1 % du PIB sur 2013, soit 82 milliards d'euros, précisément le PIB de la Bretagne, la France va donc s'endetter en 2013 du montant du PIB de la Bretagne !,
  - Nos entreprises ne sont plus compétitives tant leurs impôts, taxes et cotisations sociales sont trop élevés dans un contexte de concurrence frontale au sein de la zone euro,
  - La complexité administrative et réglementaire bride les initiatives et détourne les investisseurs,
  - L'euro est surévalué, compte tenu de la faible compétitivité de l'économie française,
  - Nos parts de marché se dégradent et la demande intérieure est de plus en plus satisfaite par les productions industrielles et agricoles étrangères,

- La demande intérieure est au mieux stagnante du fait de prélèvements obligatoires sans cesse plus élevés,
- Nous rappelons que la dépense publique représente aujourd'hui en France 57 % du PIB, les prélèvements obligatoires 46 % du PIB et que cette exception française pèse lourdement sur la croissance potentielle de la France qui n'arrive pas à tirer profit de la croissance et de la demande mondiales.
- Le Conseil régional fait d'ailleurs preuve de lucidité en écrivant, page II – 5, « le sentiment d'instabilité demeure et érode durablement la confiance nécessaire au fonctionnement de l'économie » et quelques lignes plus loin, je cite, « des entreprises dont le niveau de marges et le manque de confiance ne leur permet pas d'investir ».
- Troisième contrainte :
  - Un endettement consécutif aux investissements essentiellement ferroviaires, routiers et numériques de la Région qui va passer de 2014 à 2019 de 400 à 1 600 millions d'euros.

Le collège Employeur attire depuis plusieurs années l'attention du Conseil régional sur la nécessité d'anticiper le recours accru à l'emprunt pour financer les investissements ferroviaires, routiers et numériques notamment, dans un contexte d'évolution de plus en plus contrainte des dotations de l'Etat.

C'est ainsi que depuis 2005, nous demandons au Conseil régional de mieux maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement pour préserver ses capacités d'investissement et limiter les risques de recours à une plus forte pression fiscale, le tout dans un contexte de stabilisation, au mieux, des dotations de l'Etat.

Force est de constater que le Conseil régional épouse peu à peu nos recommandations puisqu'il indique dans un tableau page I – 8 que si ces dépenses augmentaient de 3,5 %/an en 2008 et 2009, elles ne devront plus augmenter que de 1,25 %/an, inflation comprise, sur la période 2014 – 2019.

Nous nous réjouissons que sur ce point important de sa politique budgétaire, le Conseil régional ait rejoint notre position.

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de M. Patrick CARÉ (Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne)

J'interviens au nom des acteurs économiques.

La Partie III de ces orientations budgétaires, intitulée Etude comparative des budgets primitifs régionaux 2013, permet des comparaisons particulièrement intéressantes et instructives entre les politiques menées par les divers conseils régionaux. Aussi, nous est-il apparu intéressant de souligner certaines d'entre elles.

Cette étude comparative est introduite par l'évolution démographique des 20 régions métropolitaines, hors Ile de France et Corse, sur la période 1999/2010.

On y apprend que la Bretagne a connu la 6<sup>ème</sup> progression démographique avec une progression de 10 %, après Languedoc-Roussillon première région avec une progression de près de 15 %, suivent ensuite Midi-Pyrénées, Aquitaine, Pays de la Loire, + 10,85 %, et Rhône Alpes et ensuite donc la Bretagne suivie de PACA.

A l'inverse, les 6 régions qui ont connu l'évolution démographique la moins favorable, sont Champagne Ardennes, seule région à perdre des habitants, - 0,48 %, puis des régions à la démographie stable, Nord Pas de Calais, Lorraine, Bourgogne, Auvergne et Picardie.

On observe ainsi que les régions maritimes du sud et de l'ouest connaissent la démographie la plus favorable et que les régions du nord est et du centre, sans façade littorale ou faiblement littorale comme Nord pas de Calais, sont les régions les moins favorisées sur le plan démographique.

Bien entendu ces évolutions sont multi factorielles, liées notamment à l'économie productive mais aussi résidentielle, que nous ne pouvons approfondir ici. Il serait également intéressant de connaître les parts respectives du solde migratoire et du solde naturel dans ces évolutions démographiques.

Quant aux budgets des conseils régionaux, cette étude comparative montre que la Région Bretagne se situe au 18<sup>ème</sup> rang des dépenses réelles de fonctionnement par habitant. Elle connaît toutefois la 2<sup>ème</sup> plus forte progression de 2008 à 2013, avec une progression de 3,2 % en moyenne par an quand celle-ci est de 1,9 % sur les 20 régions, soit une progression en Bretagne de 60 % supérieure à la moyenne de la progression nationale. Nous attirons l'attention du Conseil régional sur la nécessité d'ajuster cette progression afin de la repositionner dans la moyenne nationale.

L'étude nous renseigne également sur l'en-cours de la dette au 31 décembre 2012, soit 106 € par habitant quand la moyenne des régions est à 263 € par habitant. Ce faible endettement relatif de la Région illustre la volonté du Conseil régional de contenir l'endettement afin d'être en mesure de financer les investissements ferroviaires, routiers et numériques. La Bretagne est ainsi, à fin 2012, la 2<sup>ème</sup> Région la moins endettée par habitant. Toutefois, dans la mesure où l'endettement de la Région va passer de 400 millions d'euros à 1 600 millions d'euros d'ici 2019, cet endettement par habitant passera de 106 €/hab aux alentours de 400 €/hab. Il est regrettable que ce document si riche en graphiques ne permette pas de situer ce

niveau d'endettement de 400 € par habitant, ne seràt-ce qu'en 2012, au sein des régions françaises.

Enfin, dernier commentaire : lorsque l'on compare la part des dépenses par thème, rapportée au budget global, il apparaît que la Région Bretagne consent un effort particulier en matière de transport et d'action économique, ce dont nous nous félicitons.

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de Mme Béatrice COCHARD (Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne)

Nous avons examiné les orientations budgétaires sur la Mission IV « Education » pour l'année 2014 présentées par le Conseil Régional de Bretagne.

Depuis la loi Peillon du 8 juillet 2013, la Région dispose de compétences élargies en matière d'éducation, qui lui confèrent notamment une responsabilité sur l'élaboration de la **carte des formations initiales professionnelles**, en association avec les autorités académiques. Nous nous associons à la volonté régionale de « mettre en œuvre une gestion écoresponsable » et de mieux associer la communauté éducative « dans une logique d'efficacité pédagogique ».

Nous considérons que la consultation du monde économique doit également être incontournable sur ce sujet. En effet, les professionnels, au travers leurs organisations patronales représentatives et organisations consulaires, sont en mesure de préconiser des besoins de formations spécifiques sur des territoires ciblés. L'association du monde professionnel à l'élaboration de la carte des formations initiales professionnelles permettra de répondre à un enjeu prioritaire : l'insertion professionnelle des jeunes bretons. L'avis du CCREFP et toute forme de consultation officielle du monde économique doivent être des voies privilégiées.

La Région consacre un budget important au développement de la qualité de la formation par apprentissage. C'est un enjeu majeur pour le monde économique. Nous saluons la volonté de la région de poursuivre son implication budgétaire en faveur d'une démarche qualité globale dans les CFA (Bretagne Qualité Apprentissage), et les contractualisations de plans d'action en cours et à venir dans les CFA.

Nous regrettons cependant le manque de visibilité juridique et financière pour l'accompagnement à l'emploi des apprentis. 2013 est une année de réforme de ces aides, tant au niveau national que régional. Les dispositifs nationaux sont en cours de modifications dans le projet de loi de finances 2014 (suppression et remplacement de l'ICF) et les nouvelles mesures devraient être largement revues à la baisse. Parallèlement, les aides régionales aux employeurs d'apprentis sont également en réexamen. Les décisions du Conseil Régional sur cette réforme seront conditionnées par les mesures validées dans la future la loi de finances 2014. A ce jour, les employeurs d'apprentis ne peuvent anticiper, ni les aides ni leurs montants, pour la rentrée 2014. Bien que le nombre d'apprentis soit actuellement stable à la rentrée 2013, on constate cependant une baisse sensible dans les branches du bâtiment et de la métallurgie. En période de crise économique majeure, ce manque de visibilité pour les potentiels futurs employeurs d'apprentis risque d'impacter les recrutements à venir.

Nous demandons au Conseil Régional de mieux associer et de s'appuyer sur les représentants des entreprises, consulaires et patronaux, qui sont extrêmement impliqués dans les modalités de mise en œuvre de l'alternance et mobilisés pour son développement avec l'ensemble des employeurs.

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de M. Lionel LE BORGNE (URAF)

Budget 2014 programme 611 : "Promouvoir les avancées collectives sur la question de l'eau en Bretagne"

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

L'Union Régionale des Associations Familiales se félicite que la région Bretagne s'inscrive pleinement dans les directives de la conférence gouvernementale pour la transition écologique de septembre dernier à laquelle nous participions.

Toutefois nous savons que la directive cadre sur l'eau, avec l'ambition d'atteindre le bon état écologique pour les 2/3 de ses masses d'eau de surface en 2015, est un objectif très incertain; En raison notamment des sources de pollutions diffuses insuffisamment maîtrisées, (pollution agricole, insuffisance de l'assainissement collectif et non collectif, gestion de l'eau pluviale).

Pour l'Union Régionale des Associations Familiales des chantiers sont prioritaires :

- 1) renforcer la lutte contre les pollutions liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires.
- 2) poursuivre le traitement des eaux usées domestiques.
- 3) le lancement d'un nouveau plan "zones humides" en 2014.
- 4) faciliter et fiabiliser l'accès par le citoyen, aux données sur l'eau facilement compréhensibles
- 5) revoir le cadre des factures d'eau
- 6) poursuivre la réflexion sur la fiscalité des ressources en eau
- 7) renforcer la gouvernance locale, commissions locales de l'eau, comités de bassins.

Nous réaffirmons ici notre revendication à savoir "l'eau paie l'eau" c'est important pour nos familles.

## **SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL**

**« PADUS / DURABLE : POUR UN AVENIR DURABLE  
ET SOLIDAIRE – UN OUTIL D'AIDE A LA DECISION »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE**

**SESSION DU 2 DECEMBRE 2013**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**



Session de décembre 2013

Rapporteur général : M. Patrice BOUDET

**AVIS DU CESER SUR PADUS/DURABLE :  
POUR UN AVENIR DURABLE ET SOLIDAIRE  
UN OUTIL D'AIDE A LA DECISION**

## **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

PADUS/DURABLE « *pour un avenir durable et solidaire* » est l'outil central de l'Agenda 21 de seconde génération. Cette grille de questionnement déclinant les quatre dimensions du développement durable en 24 critères doit permettre d'interroger et d'améliorer la prise en compte des enjeux du développement durable par les politiques publiques, lors de leur conception, de leur mise en œuvre, de leur évaluation et de leur éventuelle reconduction ou transformation.

Cet outil d'aide à la décision a été expérimenté durant l'année 2013 sur une dizaine de politiques :

- Le référentiel pêche durable
- La politique régionale de l'habitat : un déploiement intégré et global
- Les réserves naturelles régionales
- La politique territoriale
- La politique pour une agriculture écologiquement performante
- La charte d'engagements en faveur des jeunes
- Karta et le Conseil régional des jeunes
- La stratégie économique pour la Bretagne

Le présent rapport propose un point d'étape de ce déploiement. Il présente une version enrichie de la grille de questionnement et propose, au vu des résultats obtenus pour ces dix politiques régionales, de stabiliser cet outil et d'en amorcer la généralisation.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

### *2.1 Sur les objectifs de l'outil PADUS*

Dans la continuité de son avis de janvier 2013, le CESER considère que la grille de questionnement PADUS/DURABLE constitue un outil intéressant pour améliorer et systématiser l'intégration des enjeux du développement durable dans l'ensemble des politiques publiques de la Région. La philosophie de cette démarche apparaît favorable à une approche plus intégrée de la transversalité du développement durable.

De ce point de vue, la nouvelle présentation de la grille, qui fait apparaître une liste de questionnements détaillée pour chacun des 24 enjeux, permet, selon le CESER, de mieux appréhender le fonctionnement de cet outil de décision. Le rendu-compte de l'application expérimentale de PADUS à dix politiques régionales participe également à rendre cette initiative plus intelligible.

## *2.2 Sur les résultats de ces premières expérimentations et la généralisation de la mise en œuvre de PADUS*

Le CESER apprécie d'être informé au travers de ce point d'étape des premières expérimentations de PADUS, comme il en avait formulé la demande lors de son avis de janvier 2013.

Il s'interroge cependant, non sur l'intérêt de PADUS, mais sur la forme au travers de laquelle sont présentés les premiers « *retours d'expériences* ». Ceux-ci rendent compte de l'intégration du développement durable dans les politiques du Conseil régional (meilleure association de la société civile dans les comités de programmation des projets...), mais ne permettent pas véritablement d'apprécier l'impact de la grille de questionnement PADUS dans ce processus. Cet exercice, bien que délicat, permettrait de mieux appréhender les évolutions apportées en ce sens à chaque étape de l'élaboration des politiques régionales (lors de leur définition, de leur mise en œuvre ou d'une éventuelle réorientation). Il pourrait s'agir de présenter dans le détail ou de façon synthétique les réponses apportées, politique par politique, à la grille de questionnement et d'indiquer les pistes des réflexions menées en conséquence. Est-il possible que l'évolution prévue du Rapport d'analyse par programme (RAP) vers un Rapport annuel de développement durable (RADD) permette de mieux en rendre compte ? L'enrichissement du paragraphe sur les « *initiatives de développement durable* », qui est apparu dans le dernier RAP, pourrait peut-être y contribuer.

Le CESER se questionne également sur les modalités et les termes de la généralisation de PADUS : chaque politique sera-t-elle examinée régulièrement à l'aide de cette grille de questionnement ?

Il soulève en outre l'intérêt et la cohérence d'utiliser cet outil lors de l'analyse du futur Contrat de plan Etat-Région, ainsi que des Programmes opérationnels européens, tel que cela a été fait pour les Contrats Région/pays.

Par ailleurs, lors de la présentation de l'Agenda 21 de seconde génération en 2012, il était initialement question d'interroger la prise en compte des enjeux du développement durable dans les stratégies développées par le Conseil régional, mais également dans les projets partenaires soutenus par le Conseil régional. Cela est-il toujours en perspective ?

Enfin, le CESER rappelle l'importance de veiller à la cohérence de l'Agenda 21 de la Région avec les Agendas 21 locaux.

## *2.3 Sur les 24 enjeux et la grille de questionnement*

Les vingt-quatre enjeux qui structurent cette matrice de questionnement demeurent identiques à ceux présentés au mois de janvier 2013, mais plusieurs remarques du CESER ont été prises en compte dans leur description :

- La grille intègre une référence explicite à l'éducation, à la formation et à l'insertion professionnelle, ainsi qu'à la culture scientifique et technique dans le critère de référence « *épanouissement humain* ».
- L'enjeu d'« *ouverture au monde* » a été précisé pour mieux intégrer la solidarité internationale.

De plus, la liste de questionnements, dorénavant adossée à chaque enjeu, précise certains enjeux que le CESER considérait comme manquant de clarté (*épanouissement humain, valeur ajoutée pour l'économie bretonne, ressources naturelles, qualité de l'environnement de vie*).

Le CESER formule toutefois plusieurs remarques :

- Alors que la présentation de l'enjeu 3.4.7 « *innovation sociale et sociétale* » fait une place particulière à l'innovation sociale, le CESER s'étonne, qu'aucune des questions formulées ne renvoie précisément à cette notion. De plus, la teneur de cet enjeu conduit le CESER à penser qu'il devrait s'inscrire dans la « *dimension démocratique* » de l'agenda 21, mais aussi dans sa « *dimension sociétale* » (au travers d'une question spécifique au sein de l'enjeu « *3.2.3 épanouissement humain* », ou comme un enjeu complémentaire « *3.2.9* » dédié à l'innovation sociale). L'intitulé de la seconde dimension « *sociétale* » devrait être modifié en cohérence et devenir la « *dimension sociétale/sociale* » de l'Agenda 21.
- Concernant l'enjeu 3.2.5 « *identité* », considérant que les valeurs d'engagement, de sens du collectif, d'ouverture et d'imagination sont partagées dans les autres régions françaises, le CESER ne perçoit pas l'apport de la première question de cet enjeu. De plus, la contribution des politiques régionales au développement de la diversité culturelle se conçoit sans doute davantage en termes « *d'identités culturelles* » que « *d'identité* ».
- Concernant l'enjeu 3.3.3 « *Qualité de l'environnement de vie* », le CESER considère, dans la continuité de son avis de janvier 2013, que cet intitulé recouvre une grande diversité d'éléments et devrait faire apparaître plus clairement la question de la santé dans son intitulé.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- Les modalités développées pour rendre compte des évolutions des politiques régionales dans leur intégration des enjeux du développement durable
- L'évolution du Rapport d'analyse par programme vers un Rapport annuel de développement durable
- La généralisation de PADUS pour une Région à la fois « *responsable* » et « *partenaire* »

<p style="text-align: center;"><b>Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants 3 abstentions : FO</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :  
COMMUNICATIONS ECRITES**



## INTERVENTION de M. Jean-François LE TALLEC (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques à propos du rapport PADUS/DURABLE.

L'outil PADUS est une grille de questionnement qui a pour objet je cite « de favoriser la meilleure prise en compte des enjeux du développement durable de la conception à la mise en œuvre des politiques régionales ». Cet outil, présenté au stade de projet en session CESER du 28 janvier dernier, a fait l'objet de quelques réserves. D'une part, les acteurs économiques craignent un risque d'alourdissement du millefeuille réglementaire qui s'impose aux entreprises, le conditionnement des aides au respect des critères du développement durable tend à rendre prescriptif le document. D'autre part, nous avons mentionné l'accroissement du temps d'instruction des dossiers que ne manquera pas de générer la nouvelle grille de questionnement.

Le document présenté aujourd'hui en session intitulé « un outil d'aide à la décision » mentionne les 24 enjeux qui touchent les quatre piliers du développement durable ainsi que leurs définitions. Bien que présentés succinctement, nous partageons les enjeux mentionnés mais rappelons que cette démarche doit pouvoir se faire en bonne cohérence avec des documents préexistants tels que le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) ou le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour citer ces exemples.

Il est primordial que l'environnement réglementaire et administratif soit simplifié et puisse faciliter et encourager les initiatives des entreprises. Nous souhaitons que ce dispositif PADUS n'entrave en aucun cas le développement économique et rappelons que le développement durable passe également par un environnement réglementaire et administratif simplifié et stable.

Les activités économiques souffrent déjà aujourd'hui d'un amoncellement de textes, source de délais rallongés d'instruction et de délibération, de multiplication des autorités décisionnaires, de coûts d'études. Ce sont autant de freins voire de carcans au développement des entreprises et à la création d'activités, que ne rencontrent pas les entreprises d'autres pays européens ou extracontinentaux, faussant ainsi la concurrence à l'échelle internationale. La production de normes spécifiques à la

Bretagne ne fait qu'alourdir ces contraintes, en y ajoutant une concurrence entre les régions françaises. Enfin, nous veillerons à ce que le PADUS/DURABLE, outil d'aide à la décision, n'entre pas en contradiction avec les principes retenus dans le futur Pacte d'avenir de la Bretagne. La nécessaire simplification administrative doit être en cohérence et apparaître clairement au sein de ces deux documents.

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de M. Alain THOMAS (Bretagne Vivante – SEPNB)

A propos du pilier *Environnement devenu Dimension environnementale*, nous avons formulé les observations suivantes lors de la session du 28 janvier 2013. N'en trouvant pas trace dans le bordereau du Conseil régional, nous les réitérons.

Au Paragraphe 3.3.1 (*Changement climatique*), la phrase « des mesures d'adaptation peuvent être mises en œuvre » mériterait d'être réécrite sous la forme « compte tenu de l'importance de l'enjeu pour l'ensemble de l'Humanité, des mesures d'adaptation **doivent** être mises en œuvre ».

Dans le paragraphe 3.3.2 (*Biodiversité*), la gravité du rythme de disparition des espèces gagnerait à être plus clairement affirmée. La communauté scientifique internationale s'accorde sur le fait que nous sommes entrés dans une sixième crise de disparition massive des espèces depuis l'apparition de la vie et que cette crise se différencie des précédentes par son extrême rapidité dans le temps. Il conviendrait donc de parler de « *rythme de disparition sans précédent* ».

Le paragraphe 3.3.3 (*Qualité de l'environnement de vie*) nous paraît toujours mériter une plus grande clarté en distinguant les facteurs matériels de bien-être (habitat, cadre de vie physique, moyens de transport) et, en liaison avec les facteurs environnementaux évoqués au 3.2.2, il faut souligner les risques sanitaires environnementaux (contaminations diverses de l'eau, de l'air, des sols, des aliments altérant la santé). Le terme de santé mériterait d'être intégré au titre de l'enjeu.

L'Agence européenne de l'Environnement s'inquiète du faible niveau de réactivité des états de l'Union. Une excellente occasion pour la région Bretagne de montrer sa vigilance sur ces questions.

Pour conclure, en rappelant notre soutien à la démarche entreprise par le Conseil régional avec la mise en œuvre de ce nouvel outil, nous appuyons tout particulièrement dans le paragraphe 3.3.4 (*Ressources naturelles et foncières*), la lucide affirmation du caractère **préalable** de la préservation des ressources naturelles dans la perspective d'un nouveau modèle de développement.

**DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL**

**«MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPCC  
« SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE**

**SESSION DU 2 DECEMBRE 2013**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**



Session de décembre 2013

Commission « Qualité de Vie Culture Solidarités »

Rapporteurs : Mme Marie-France THOMAS  
et M. Patrice RABINE

<p style="text-align: center;"><b>AVIS DU CESER SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPCC « SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE »</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le Président du Conseil régional propose de modifier les statuts de « Spectacle Vivant en Bretagne », Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) créé en 2008 (également connu sous le sigle « SVB »). Les modifications portent sur trois points : les missions, l'organisation, le fonctionnement.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

### *2.1. Observations générales*

« Spectacle vivant en Bretagne » est un Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) créé par la Région Bretagne et le Ministère de la culture/Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Bretagne. Ses domaines d'intervention sont le théâtre, la danse, la musique, les arts du cirque, les arts de la rue, les arts de la parole, le théâtre de marionnettes et d'objets, et leurs formes croisées.

En 2012, la Région Bretagne et l'État ont souhaité voir cet établissement public se recentrer et concentrer ses forces sur l'accompagnement, le développement et le soutien à la diffusion, en Bretagne, en France et à l'étranger, des équipes artistiques professionnelles implantées en Bretagne.

Ces nouvelles orientations, très attendues par les professionnels, sont le fruit d'une étroite concertation avec les acteurs régionaux du spectacle vivant. Un nouveau directeur, nommé en juin 2012, a été chargé de les mettre en œuvre.

### *2.2. Ce qui change dans les nouveaux statuts (délibération SVB du 10 octobre 2013) par rapport aux statuts précédents (délibération SVB du 14 octobre 2008)*

Le CESER note que la rédaction des nouveaux statuts prend en compte la parité : tous les articles sont désormais rédigés en faisant la double hypothèse homme/femme pour l'ensemble des membres du CA et pour la direction de l'EPCC.

Deux modifications (art. 9 - modalités de désignation du directeur ou de la directrice, et durée de son mandat) constituent une simple mise en conformité des statuts de l'EPCC avec la loi du 22 juin 2006, modifiant la loi du 4 janvier 2002 relative à la création des EPCC.

Les modifications les plus significatives portent sur :

- la redéfinition des missions de l'établissement (art. 4) réparties en 2013 sur trois axes : l'accompagnement et l'aide à la diffusion / la coopération interrégionale, européenne et internationale / une gouvernance et des pratiques innovantes.

- la refonte des instances de l'établissement (art. 7) : le remplacement de l'ancien Comité consultatif par un Conseil d'orientation / la création d'une Commission d'attribution des aides.

- l'ajout de 2 personnalités qualifiées au sein du conseil d'administration qui passe ainsi de 11 à 13 membres : 3 représentants/tes du Conseil régional de Bretagne, 3 représentants/tes de l'État, 5 personnalités qualifiées, 2 représentants/tes du personnel. Les représentants/tes de l'État et du Conseil régional disposent chacun/e de deux voix, les autres membres d'une voix.

Le CESER considère que l'EPCC n'est pas une fin en soi, mais un outil au service d'un projet, mettant en œuvre une méthode : le partenariat. Il a marqué et continue de marquer un nouveau progrès dans l'organisation décentralisée, dans le domaine de la culture, qui permet de mener à bien des projets ambitieux et nécessaires, des réussites partagées, associant l'État, les collectivités et l'ensemble des acteurs concernés. Il note que la loi impose que les tutelles publiques soient majoritaires en voix dans un EPCC (art. L 1431-4 du Code général des collectivités territoriales).

Le CESER estime que la caution apportée par la présence du Conseil régional et de l'État dans le conseil d'administration de « Spectacle vivant en Bretagne » et la refonte de ses instances de gouvernance (augmentation du nombre de personnalités qualifiées, mise en place d'un Conseil d'orientation et d'une Commission d'attribution des aides composés chacun d'une quarantaine de professionnels) sont de nature à mobiliser les professionnels et font de cet EPCC un espace permanent de concertation et de co-construction.

<p style="text-align: center;"><b>Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :  
COMMUNICATIONS ECRITES**



**SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL**

**« AVIS SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS  
REGIONAL EN VUE DE LA PROTECTION DES EAUX  
CONTRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES  
D'ORIGINE AGRICOLE »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE**

**SESSION DU 2 DECEMBRE 2013**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**



Session de décembre 2013

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteurs : MM. Laurent KERLIR et Lionel LE BORGNE

<p style="text-align: center;"><b>AVIS DU CESER SUR LE PROGRAMME D’ACTION REGIONAL EN VUE DE LA PROTECTION DES EAUX CONTRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES D’ORIGINE AGRICOLE</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

### *1.1. Le cadre général*

Le Conseil régional rappelle l’enjeu pour la région de la réduction de la teneur en nitrates des eaux. A partir de l’historique des politiques publiques, réglementaires et contractuelles, il remet en perspective les actions mises en œuvre pour la reconquête de la qualité de l’eau.

Il confirme une amélioration globalement positive à l’échelle régionale, mais constate la nécessité de poursuivre l’effort compte tenu de la dégradation observée dans certains secteurs et le problème de l’eutrophisation littorale. L’objectif demeure d’atteindre le bon état écologique des masses d’eau fixé par la directive cadre sur l’eau (DCE) et sa traduction dans le droit français par les schémas directeurs d’aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Le Conseil régional met aussi en avant les enjeux d’une évolution de la réglementation environnementale : ambition élevée, cohérence de l’action publique, logique de résultats, simplification administrative et confiance.

### *1.2 Le 5<sup>ème</sup> programme d’actions Directive Nitrates*

Le Conseil régional salue un certain nombre d’évolutions positives inscrites dans ce programme d’actions : approche concertée, agronomie renforcée, simplification administrative et transparence accrue. Il fait aussi des propositions d’amélioration pour favoriser l’appropriation par les agriculteurs, une meilleure articulation avec les territoires hydrographiques et une adaptation des mécanismes de gestion du foncier.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

### *2.1. Le cadre général*

Le CESER partage avec le Conseil régional le constat d’une amélioration sensible de la qualité de l’eau en Bretagne, en lien avec les efforts réalisés par la profession agricole, dans le cadre des politiques publiques mises en place depuis 20 ans (baisse de 33% des valeurs maximales en nitrates observées). Force est de constater que malgré ces évolutions positives, les objectifs de qualité de l’eau ne cessent de se renforcer, en particulier dans le cadre de la

directive cadre sur l'eau, ce qui nécessite de poursuivre la mobilisation de l'ensemble des acteurs bretons vis-à-vis de cette problématique.

La cohérence entre toutes les politiques réglementaires ou contractuelles est indispensable pour gagner en efficacité, renforcer la lisibilité pour les différents acteurs et en renforcer l'appropriation par les agriculteurs.

La profession agricole a choisi de s'impliquer dans une démarche transparente en proposant la mise en place d'outils de suivi associant l'ensemble des acteurs (prescripteurs, conseillers, vendeurs, services comptables) comme la déclaration individuelle des flux d'azote et la Balance Globale Azotée (BGA) qui doivent permettre en parallèle d'avancer sur la simplification des procédures administratives. Ce point est effectivement très important et au cœur du dispositif. N'y a-t-il pas un risque de confusion entre la BGA et le plan de fumure qui serait préjudiciable à l'appropriation de ce nouvel outil par les agriculteurs ?

De la même façon, la recherche appliquée doit être confortée pour apporter des éléments techniques et des références économiques afin de proposer des outils permettant de construire des systèmes agricoles à très basses fuites d'azote. La logique de résultats doit être préférée à la logique de moyens.

Le CESER souhaite cependant rappeler que, pour résoudre les problèmes d'eutrophisation littorale, les objectifs de qualité de l'eau sont extrêmement contraignants et risquent d'impacter fortement les exploitations au niveau économique. Il est important que ce point soit intégré dans la réflexion sur les moyens qui pourront être mobilisés, notamment en termes de vulgarisation.

La mise en place de contrats territoriaux avec des programmes d'actions contractuels peuvent être une opportunité y compris sur des territoires qui n'étaient pas prioritaires jusqu'à présent et où la teneur en nitrates a pu se dégrader.

## *2.2. Le 5<sup>ème</sup> programme d'actions Directive Nitrates*

Le renforcement de l'approche agronomique dans le 5<sup>ème</sup> programme d'actions Directive Nitrates doit permettre de gagner en efficacité dans la lutte contre les fuites de nitrates, mais doit aussi favoriser l'appropriation des mesures par les agriculteurs. Et ceci tout en respectant l'acte de production. Il est indispensable, en cohérence avec le projet de Pacte d'avenir pour la Bretagne, de renforcer la double performance économique et environnementale de l'agriculture.

Le CESER est ainsi favorable à une meilleure valorisation des effluents d'élevage sur le territoire telle que permise par le projet d'arrêté régional.

Concernant les calendriers d'interdiction d'épandage, le CESER s'interroge sur la pertinence de la date d'interdiction d'épandage sur maïs d'effluent de type II jusqu'au 31 mars. En effet, s'il est nécessaire de limiter les fuites de nitrates, il ne semble pas judicieux d'édicter en réglementation des pratiques agricoles qui doivent toujours s'adapter annuellement au contexte de sol et de climat local. Il faut que les risques de fuite d'azote soient les plus limités possibles, tout en préservant la capacité d'innovation agricole.

Le CESER propose d'expertiser plus précisément l'efficacité environnementale de cette mesure. Le Comité scientifique environnemental de Bretagne (CSEB) pourrait être consulté à ce sujet.

L'ensemble des déclarations annuelles des flux va alimenter quatre observatoires départementaux qui pourront surveiller la quantité d'azote épandu annuellement sur les cultures. Il est important d'insister sur le fait que c'est bien l'azote de toute origine qui est concerné par ce dispositif. Toutefois, l'agronomie a des règles qu'il faudra prendre en considération. De plus, afin de permettre le même niveau de production des cultures tout en valorisant au mieux l'azote organique et en diminuant l'utilisation d'azote minéral, il faudra s'intéresser à la notion d'azote organique efficace pour les cultures. Une expertise des éventuels dépassements départementaux devra être systématiquement engagée.

Enfin, le CESER partage l'objectif permanent de limiter la course au foncier et considère que le projet d'arrêté répond à cette attente : plafonnement des épandages et obligation de résorption au-delà. Le risque de retour en arrière est fortement limité car les modifications des dossiers d'installation classées pour la protection de l'environnement (ICPE) nécessitent un nouvel arrêté préfectoral ; nous attendons de la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt qu'elle approche cette problématique par la mise en place d'un schéma directeur régional des exploitations agricoles. De plus, le CESER approuve le lancement d'une démarche d'observatoire des transactions foncières agricoles, mais s'interroge sur l'articulation avec les outils existants au niveau régional, départemental et local.

**Cet avis du CESER  
a été adopté en session plénière  
1 contre : Pierre LEC'HVIEN  
50 abstentions : CFDT, Solidaires, FO, FSU,  
FRSEA et CRJA, CFTC, Eau et rivières,  
Chantal Bevillon, M. Martine Lips, Thierry  
Merret, J. Yves Moelo, Alain Le Fur,  
Nicolas Jaffray, Jean Kerhoas, Jacqueline  
Palin, Pierre Barbier, Elisabeth Hervé,  
Henri Daucé, Armina Knibbe, Antoine  
Dosdat, Joëlle Deguillaume, Cécile Defois,  
Annie Guillerme, Michel Clech, Daniel  
Piquet-Pellorce, Bertrand Laot**



## **EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES**



## INTERVENTION de Mme Marie-Pascale DELEUME (Eau & Rivières de Bretagne, Bretagne vivante et Cohérence)

Nous partageons évidemment l'analyse du Conseil régional sur l'évolution globalement positive des teneurs en nitrates dans les eaux bretonnes. Cette tendance générale ne doit occulter :

- ni les situations locales se dégradant, comme le Sud Est du BV de la Vilaine, qui représentent encore ¼ des stations,
- ni les progrès restant à accomplir notamment dans les zones littorales victimes des marées vertes.

Les efforts menés se sont appuyés sur un investissement public considérable, ainsi que sur une réglementation plus adaptée, et un peu mieux contrôlée. Ce sont les clefs du succès, qu'il convient de ne pas oublier, au moment où certains réclament des « assouplissements ».

Ainsi que l'indique le Conseil régional, ces actions doivent être poursuivies, et sur certains secteurs amplifiées. Le bilan des 4ème programme note qu'il demeure un excédent structurel d'azote de 36 kg/ha sur toute la SAU bretonne, et que ce sont les territoires en ZES et les exploitations engagées en MAE qui ont connues les évolutions les plus favorables, cela confirme le caractère efficace et déterminant de mesures individuelles et réglementaires, pour faire évoluer les pratiques.

L'orientation du 5ème PADN est sous le sceau de la transparence volontaire et accrue des pratiques agricoles, avec l'objectif de la meilleure valorisation de l'azote organique.

Son élaboration étant maintenant pilotée au niveau régional, nous attirons donc l'attention du Conseil régional sur la BGA (Balance Globale Azotée) nouvel indicateur prévu pour assurer et contrôler la fertilisation équilibrée au niveau des exploitations : le seuil prévu à 50 kg/ha/an est inadapté, surtout en Zone d'Action Renforcée. En application du principe d'équilibre de la fertilisation, obligation déjà fixée dans les seconds programmes d'action, cette limite devrait être au plus de 50 kg/ha pour 3 années.

Une valeur supérieure sera inévitablement perçue comme un droit (comme pour le plafond de 170 kg d'azote organique/ha). Elle serait en contradiction totale avec le message d'équilibre de la fertilisation qui constitue la base du raisonnement agronomique promu dans l'ensemble des opérations de bassin versant engagées en Bretagne, et avec l'objectif indispensable de résorber l'excédent actuel de 36 kg/ha.

Le report de la date d'épandage au 31 mars acté par le tribunal administratif en mars 2013 et la condamnation de l'état à payer le ramassage et le traitement des algues vertes de plusieurs communes, est cohérent avec les conditions pédo-climatiques de la zone nord ouest de la région.

Pour les dérogations à la distance minimale de 500 m par rapport aux zones conchylicoles, le protocole technique départemental doit intégrer dans la concertation les CLE et les associations environnementales.

L'interdiction de fertilisation des CIPAN, destinés à éviter le lessivage hivernal de l'azote, devrait aussi être la règle pour les cultures intermédiaires à vocation « énergétiques » qui disposent de quantités biens suffisantes d'azote dans les sols pour se développer. Maintenir une exception, pour les parcelles exploitées selon des Techniques Culturelles Simplifiées à la règle générale d'interdiction de destruction chimique des CIPAN est injustifiée, dès lors que 91 % des CIPAN sont déclarés détruits mécaniquement (enquête DRAAF 2011). C'est incohérent au regard de la contamination importante des eaux bretonnes par le glyphosate.

Nous soutenons le Conseil régional dans sa demande de formalisation d'un engagement clair de l'Etat pour la transmission systématisée des quantités d'azote épandues ou cédées annuellement aux commissions locales de l'eau (CLE) des territoires de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Ceci est indispensable pour une réelle transparence et garantir la responsabilisation des acteurs.

Le statut dérogatoire de la zone « Marais de Dol et Polders » pour les CIPAN doit être questionné quant à la pertinence pedo-agronomique dès lors que l'épandage d'effluents va être autorisé et que les SAGES concernés n'ont pas été informés ou consultés, ni la structure interSAGE « Baie du Mont St-Michel ».

La volonté du Conseil régional que nous partageons, de limiter la course au foncier pour l'épandage sur terre en propre devrait conduire, à fixer, pour la détermination des « surfaces en propre », à une situation de référence fixée au 1er janvier 2014. Comme le Conseil régional nous attendons une meilleure prise en compte des critères environnementaux dans l'attribution des terres, en fonction des enjeux hydrographiques des territoires. Nous sommes également favorables à la mise en place d'un observatoire des transactions foncières mettant en évidence l'évolution des structures d'exploitation.

En regard de ces éléments nous abstiendrons donc sur l'avis.

## INTERVENTION de M. Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest)

Je voudrais tout d'abord saluer l'avis du Conseil régional sur le 5<sup>ème</sup> programme d'action Directive nitrates. Il identifie bien les progrès accomplis, les efforts restants à fournir, les contradictions dans la volonté de simplification administrative, et les enjeux fonciers liés à l'évolution de la réglementation, avec en corollaire, la nécessité de mettre en place des garde-fous pour éviter des dérives préjudiciables aux équilibres territoriaux. Ce dernier point cependant mériterait d'être approfondi.

Par contre, je souhaite au nom de la Confédération émettre de vives réserves sur l'avis du Ceser, tel qu'il nous est proposé. On peut se demander en quoi il apporte une « valeur ajoutée » par rapport à l'avis du conseil régional, et en quoi il permet d'éclairer la vision des conseillers régionaux.

Qu'on me permette tout d'abord de revenir sur le bilan du 4<sup>ème</sup> programme d'action qui contient des éléments éclairants pour cadrer le débat. Ainsi on y découvre (page 24) les motivations des agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques culturales, notamment sur une des mesures emblématiques du 4<sup>ème</sup> programme qui concerne l'obligation de mettre en place un couvert végétal hivernal entre les cultures principales. Tout le monde s'accorde à reconnaître les bienfaits environnementaux et agronomiques de cette mesure. On s'aperçoit que près de 80% des agriculteurs déclarant avoir augmenté la part des sols couverts durant l'hiver, disent l'avoir fait pour des raisons réglementaires et 13% pour améliorer la structure des sols. Les chiffres sont du même ordre pour la diminution des épandages d'effluents à l'automne. Cela montre deux choses : que effectivement une partie importante des agriculteurs a fait et continue de faire des efforts, mais cela montre aussi que la réglementation reste, et on peut le regretter, un élément incontournable de l'évolution des pratiques. Alors logique de résultats plutôt que logique de moyens ? Le débat ne peut être tranché aussi rapidement que le fait l'avis du Ceser, et à l'évidence toute politique contractuelle alternative à la réglementation devra prendre en compte cette réalité.

Autre élément à souligner dans bilan du 4<sup>ème</sup> programme d'action: on y lit page 22, je cite « Dans les Côtes d'Armor, la pression azotée diminue de 8% entre 2004 et 2011 alors que parallèlement, les rendements progressent, notamment sur les cultures de maïs grain, orge, triticale (+ 5 %), traduisant ainsi une meilleure maîtrise des pratiques de fertilisation. ». Cela veut donc dire que dans beaucoup de cas on peut encore réduire l'apport d'engrais sans nuire aux rendements. Cela veut dire aussi que le cas de figure, où l'optimum économique (qui n'est d'ailleurs pas toujours lié au rendement maximum) serait en conflit avec l'optimum environnemental, est pour le moment encore assez peu fréquent. L'avis du Ceser note aussi que « la recherche appliquée doit être confortée pour apporter des éléments techniques et des références économiques afin de proposer des outils permettant de construire des systèmes agricoles à très basses fuites d'azote ». Qu'il me soit permis de rappeler qu'un certain nombre de systèmes répondant à ces objectifs existent déjà, qu'ils ont fait la preuve de leur efficacité tant économique qu'environnementale et que ce fait mériterait de ne pas être passé sous silence, comme si rien n'avait été fait dans ce domaine et bien souvent par les agriculteurs eux-mêmes.

Nous souscrivons à la volonté d'améliorer l'utilisation des effluents d'élevage afin de diminuer la consommation d'engrais azotés minéraux, tout en affirmant que cette amélioration

ne sera pas suffisante dans certaines zones pour régler le déséquilibre entre production d'effluents et capacité des sols à les utiliser, et qu'elle ne justifie pas qu'on néglige les principes de base de l'agronomie qui sont évoqués, voire invoqués par ailleurs. Les limites de la substitution sont nombreuses et bien identifiées : la règle européenne du plafond des 170 kilos d'azote organique à l'ha, le fait que l'azote organique n'est pas totalement disponible pour les plantes l'année de l'épandage, et le fait que les effluents d'élevage contiennent d'autres éléments fertilisants que l'azote, notamment du phosphore. Or sur le phosphore, l'agronomie (mais aussi la réglementation ICPE) commandent que l'équilibre de la fertilisation s'applique également. Prendre en compte l'azote efficace comme semble le suggérer l'avis du Ceser reviendrait à remettre en cause tout un pan de la réglementation existante. Est-ce sérieux ? Faut-il rappeler qu'au Danemark les apports de lisier de porcs sur culture sont plafonnés à 140 kilos d'azote pour tenir compte de la valeur en phosphore de ce lisier et ce afin de respecter l'équilibre de la fertilisation pour cet élément.

Concernant les dates d'interdiction d'épandage sur maïs est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux fixer une date pivot un peu moins contraignante pour l'ensemble de la Bretagne, quitte à l'adapter annuellement par arrêté préfectoral si nécessaire en tenant compte de l'état hydrique des sols et des gradients de pluviométrie ? Ce serait sans doute mieux compris par les agriculteurs et plus pédagogique.

D'une façon plus générale à propos de la simplification administrative, nous nous interrogeons comme le Conseil régional sur la pertinence des zones d'action renforcée. D'une part dans ces zones, la BGA doit être inférieure à 50 kilos d'azote. Cette mesure est-elle vraiment contraignante quand on sait que la BGA actuelle en Bretagne est de 36 kilos. D'autre part Des zones où la situation s'est dégradée (sud est Ille et Vilaine par exemple) ne font pas partie des zones d'action renforcées alors qu'elles auraient mérité d'y être et qu'elles ne sont pas surchargées en effluents d'élevage ? Qu'est-ce qui justifie encore ce zonage qui ne fait que complexifier la réglementation sans apporter réellement de plus-value ? La réglementation d'une façon générale doit être simplifiée, plus lisible mais éviter les risques de durcissement ultérieurs pour cause d'assouplissement aux conséquences mal évaluées. L'effet en serait alors désastreux.

Pour conclure je voudrais aborder la problématique foncière qui nous semble essentielle dans le débat sur le 5<sup>ème</sup> programme d'action. On lit dans l'avis que, je cite « le CESER partage l'objectif permanent de limiter la course au foncier et considère que le projet d'arrêté répond à cette attente : plafonnement des épandages et obligation de résorption au-delà. » Il y a là de notre point de vue une contre vérité. Quand on regarde les cartes des pressions azotées, et la concentration spatiale de certaines productions, on voit que dans de vastes zones, chaque éleveur ne pourra pas trouver localement une solution à la valorisation de ses effluents et que certains devront exporter au loin leurs déjections dans des zones moins chargées. Dans la réglementation précédente, les efforts étaient imposés aux élevages les plus importants (traitement, résorption et plafonnement des plans d'épandage). Aujourd'hui, si ce plafonnement reste vrai à l'intérieur d'un canton en excédent, il n'est plus vrai pour les cantons voisins dont la pression azotée n'était pas forcément éloignée du plafond des 170 kilos d'azote organique. C'est bien cet élément qui justifie les inquiétudes du Conseil régional et notre opposition. Dans l'état actuel des choses on ne pourrait opposer aucune réglementation à un éleveur qui choisirait dans une zone relativement chargée, de développer son élevage à partir d'une assise foncière de plusieurs centaines d'hectares, et ce, soit par acquisition, soit en monopolisant les terres épandables disponibles aux alentours, que certains mettront on s'en

doute à la disposition du plus offrant. On arrive au point où la politique environnementale pourrait être respectée, mais avec des évolutions territoriales rendant problématique voire impossible le maintien d'une agriculture diversifiée ou le maintien d'élevages limités par leurs moyens financiers. De nombreux jeunes frappent à la porte du métier, mais ne trouvent pas de foncier pour leur projet. Oui il faut libérer les énergies mais sans instaurer la loi de la jungle. Nous ne pouvons accepter ce risque présent dans le 5<sup>ème</sup> programme d'action sous sa forme actuelle.

Je m'abstiendrai bien sûr sur cet avis du Ceser en ajoutant que sur certains éléments de cet avis c'est la crédibilité même de notre assemblée en matière d'expertise environnementale qui est posée.

Je vous remercie

## INTERVENTION de M. Didier LUCAS (FRSEA-CJA)

Je m'exprime ici au nom des acteurs de la profession agricole.

Les agriculteurs bretons subissent, depuis de nombreuses années, des règles très contraignantes visant à mettre en œuvre la directive nitrates. Il s'agit non seulement des mesures les plus contraignantes de France et qui sont applicables à toute la Bretagne. Mais, il s'agit en plus de mesures complémentaires applicables sur certaines zones étendues du territoire (ZES et ZAC). Par ailleurs, l'engagement volontaire de nombreux agriculteurs dans des démarches contractuelles renforcent les efforts et sacrifices faits.

Ces efforts sont aujourd'hui payants et se traduisent par l'amélioration très nette de la qualité de l'eau, avec une baisse constante des concentrations en nitrates.

Toutefois, ce sont aussi des sacrifices, qui sont difficiles à supporter sur le long terme et surtout dans une période économiquement troublée comme celle que nous vivons actuellement. Il est aujourd'hui urgent que les agriculteurs bretons retrouvent du souffle économique. C'est ainsi que l'économie bretonne retrouvera de la compétitivité et pourra maintenir et créer des emplois à l'amont et à l'aval.

Pourtant, le projet d'arrêté régional définissant le 5ème programme d'action nitrates durcit encore les contraintes ! Au lieu de récompenser les agriculteurs pour leur engagement, leurs efforts et leurs résultats, on ajoute une couche réglementaire de plus ! Les régions voisines de la Bretagne n'en reviennent pas, nos collègues nous demandent comment nous pouvons accepter cela.

Et bien aujourd'hui, nous ne l'acceptons pas. Et tant que nous ne sommes pas entendus, nous nous battons contre les mesures économiquement et socialement inacceptables, comme l'allongement de l'interdiction des dates d'épandage avant les semis de maïs. Cet allongement n'est pas justifié sur le plan agronomique.

Même les points sur lesquels nous avons obtenu un accord politique ne sont pas traduits de manière satisfaisante dans les textes. C'est le cas de la surveillance de l'azote, qui ne doit pas être limitée à l'azote organique, mais bien être étendue à l'azote total. On nous demande donc de signer un chèque en blanc, de faire confiance... Aujourd'hui, la confiance est rompue. Cela fait trop longtemps que nous attendons des réponses concrètes et une reconnaissance des efforts faits. Nous ne signerons pas un chèque en blanc aux pouvoirs publics, parce que l'avenir des agriculteurs et du tissu économique rural est en danger.

Nous nous étions engagés à faire preuve d'une transparence absolue, en acceptant la généralisation de la déclaration annuelle des flux à toute la Bretagne, alors que les textes nationaux ne le prévoient pas. Mais, c'était à plusieurs conditions, parmi lesquelles la modification du décret national pour que la surveillance vise l'azote total et une simplification de la mise à jour des plans d'épandage. Pour l'instant, ces conditions sont restées lettres-mortes. Dès lors, nous ne pouvons plus nous engager à l'application élargie de la déclaration des flux.

Il est maintenant temps de réfléchir différemment. L'économie n'est pas une option, l'économie est une obligation, une obligation pour les acteurs économiques, pour les citoyens et pour leurs représentants, pour des territoires vivants, dynamiques et créateurs d'emplois. Sans orientations économiques, que deviendra la Bretagne ?

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de M. Laurent KERLIR (Chambre régionale d'agriculture de Bretagne)

Je m'exprime ici au nom des acteurs de la profession agricole.

L'élaboration d'un nouveau programme d'actions Directive Nitrates s'inscrit dans les obligations faites à chaque Etat-Membre de réviser son programme d'actions au moins tous les 4 ans. La révision actuelle ne signifie donc en aucun cas que le programme d'actions en cours est insuffisant ou inadapté.

Ce point est à souligner au vu des résultats obtenus à la fois en terme de qualité de l'eau et d'évolution des pratiques agricoles. Il faut d'ailleurs rappeler que la Bretagne est une région exemplaire sur ce point puisqu'elle a réussi, notamment grâce à l'action volontariste des agriculteurs bretons à inverser la tendance et s'orienter vers une amélioration durable de la qualité de l'eau. Et cette évolution positive n'est pas liée à la seule action réglementaire mais bien à leur engagement dans de nombreuses démarches contractuelles.

Toutefois, force est de constater que les objectifs de qualité de l'eau ne cessent de se renforcer et que la gestion de l'eutrophisation littorale est au cœur des débats. Ce point semble inciter un certain nombre d'acteurs des territoires à renforcer les contraintes agricoles. Et ceci alors même que les programmes d'actions engagés n'ont pas encore atteints leur totale efficacité et que des résultats positifs sont encore attendus.

Concernant le projet d'arrêté et la mise en place d'un observatoire départemental de l'azote épandu, la profession agricole avait choisi de jouer la transparence sur ses pratiques de gestion de l'azote et proposé la mise en œuvre de la déclaration annuelle des flux. De son côté l'Etat s'était engagé à prendre en compte l'azote total épandu et non pas seulement l'azote organique épandu. Pourtant, et malgré les annonces des ministres lors du dernier SPACE à Rennes, cette prise en compte n'est toujours pas actée officiellement et donc absente du projet d'arrêté régional.

Je rappelle que l'engagement de transparence par la déclaration des flux était lié à cette prise en compte de l'azote total dans les textes réglementaires. L'un ne va pas sans l'autre.

Au sujet du calendrier d'interdiction d'épandage, le projet d'arrêté régional propose de rallonger d'un mois et demi supplémentaire l'interdiction d'épandage avant maïs. Pourtant, l'expertise réalisée par la recherche appliquée des chambres d'agriculture montre qu'un tel rallongement n'est pas justifié environnementalement. Il est indispensable de revenir à des propositions plus en lien avec la réalité du terrain. Il faut rappeler qu'un conseil agronomique est lié à un grand nombre de considérations (culture et variété, sol, climat, organisation du travail, mais aussi efficacité technique et environnementale...). Il est donc adapté à chaque situation particulière. Notre objectif est bien d'apporter la bonne dose au bon moment.

Il est ainsi inacceptable de voir un conseil technique, pédagogique ainsi dévoyé en obligation réglementaire.

Certains cours d'eau ne sont pas aujourd'hui au rendez-vous de l'amélioration attendue principalement du fait de l'absence de programmes d'actions contractuels. Nous sommes persuadés que plutôt que de basculer aujourd'hui ces territoires dans un zonage réglementaire renforcé, ce que nous refusons, il sera plus efficace de réfléchir à la mise en place de programmes contractuels.

Il faut souligner aussi que le renforcement important des objectifs « qualité de l'eau » risque d'avoir des impacts économiques forts sur les exploitations (investissements de stockage, de gestion des fourrages...). Il est indispensable de prévoir un dispositif de soutien et d'accompagnement financier de ces agriculteurs.

Vous l'avez compris, la qualité de l'eau n'est pas liée à la forme de l'azote, organique ou minéral. Il est donc illusoire de faire croire que la limitation des effectifs soit une réponse adaptée à la limitation des fuites d'azote. Et c'est bien par des pratiques agronomiques, au plus proche des besoins des cultures et tenant compte de la sensibilité des territoires, que des améliorations pourront être obtenues.

Je vous remercie de votre attention.



**SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL**

**« POLITIQUE TERRITORIALE 2014-2020 »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE**

**SESSION DU 2 DECEMBRE 2013**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**



Session de décembre 2013

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur : Mme Marie-Pierre SINOÛ

**AVIS DU CESER SUR  
« 2014/2020 : POUR UNE POLITIQUE BRETONNE CONTRACTUELLE  
RENOUVELEE ET INTEGREE PREPARANT LES TERRITOIRES AUX ENJEUX  
D'AVENIR »**

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Par sa politique territoriale, la Région entend favoriser le développement de la Bretagne et de tous ses territoires ; œuvrer pour l'équité territoriale et susciter et promouvoir les dynamiques locales. La mise en œuvre de ces objectifs passe, notamment, par la contractualisation avec les pays et les îles.

Les principes de nouvelle politique territoriale pour les sept prochaines années ont été validés par la session plénière de juin 2013, suite à la rencontre des territoires organisée à Saint-Brieuc.

La Région entend renouveler son soutien fort aux démarches initiées et portées par les acteurs des territoires en cohérence avec les orientations qu'elle a identifiées pour la Bretagne à l'horizon 2020. Ainsi, elle propose aux pays, ainsi qu'aux îles représentées par l'Association des îles du Ponant, de négocier, dès l'adoption de ce bordereau, des contrats de partenariat pour la période 2014-2020. Ces contrats auront vocation à favoriser la mise en œuvre de réponses adaptées aux enjeux partagés. Leurs signatures interviendront au plus tard, au mois de juin 2014.

#### *1.1. La politique territoriale régionale et les pays*

Les pays de Bretagne bénéficieront d'une enveloppe régionale de 260 M€ sur 7 ans.

Il est proposé que la dotation régionale destinée aux pays (260 M€) fasse l'objet d'une répartition en deux temps :

- 2014-2016 : 3/7 de la dotation globale (soit 111 M€) pourrait intervenir sur la base de critères de péréquation arrêtés en février 2014 ;
- 2017-2020 : 4/7 de la dotation (soit 149 M€) selon une seconde péréquation, basée sur des critères qui auront pu évoluer (ces critères seraient votés en 2016) afin de tenir compte des évolutions sur le fléchage des fonds européens et des dotations de l'Etat dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région et des textes à venir sur la décentralisation.

Afin d'accompagner davantage les territoires les plus fragiles, les critères de péréquation de l'enveloppe budgétaire pour les pays seront proposés à la session de février 2014. Ces critères tiendront compte de la répartition des fonds européens, et nationaux.

Une enveloppe régionale de 15,2 M€ sera dédiée à l'animation de la stratégie de chaque pays et à l'accompagnement des porteurs de projet.

A ces crédits régionaux dédiés, s'ajouteront ceux des différentes politiques sectorielles du Conseil régional et des fonds européens du programme opérationnel 2014-2020.

### *1.2 La politique territoriale régionale et les îles*

Les îles bénéficieront d'une enveloppe de 6 M€ sur la même période. Cette dernière, comme précédemment, sera cumulable avec l'enveloppe garantie aux pays quand les îles font également partie de ces territoires de projets.

Compte tenu de leurs particularités, il est proposé de ne pas définir de péréquation de cette dotation régionale mais de confier à l'Association des îles du Ponant le soin, avec les principaux acteurs concernés et en étroite partenariat avec la Région, d'y travailler.

Une enveloppe de 700 000 € (soit 100 000 € par an) est prévue pour l'ingénierie de l'Association des îles du Ponant.

### *1.3 La politique territoriale régionale et les Conseils de développement*

La volonté de la Région demeure de travailler avec des élus et des représentants socioprofessionnels et de la société civile regroupés autour d'un projet de territoire.

Les Conseils de développement seront donc associés, comme auparavant, en donnant leur avis sur le contrat partenarial de chaque pays et disposeront, pour leur animation, d'une enveloppe de 3,675 M€ (25 000 € par Conseil de développement par an). De plus, leur rôle évolue puisqu'ils sont associés à la définition des enjeux prioritaires du pays et seront associés à la phase de négociation des contrats. Ils siègeront dans les « comités de programmation régionale » pour la sélection des projets répondant aux enjeux prioritaires retenus. Le Conseil régional souhaite que ces comités se confondent avec les groupes d'action locale (GAL) du programme LEADER dans l'objectif d'une meilleure articulation entre les différents fonds européens, nationaux et régionaux au bénéfice des pays de Bretagne.

### *1.4 La politique territoriale régionale et les Départements*

Le Conseil régional s'est rapproché des quatre départements afin d'articuler des différentes politiques territoriales. Ainsi, les Départements participent à la démarche d'observation des territoires et prendront part, s'ils le souhaitent, aux négociations de ces prochains contrats ; ils pourront également co-signer les contrats. Une coordination de calendrier avec les dispositifs de soutien aux territoires des Départements sera recherchée.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER note que les montants affectés à cette politique sont proches de ceux de la précédente période de contractualisation (276 M€ pour 2006-2013).

Les modifications suivantes entre les deux périodes sont considérées comme positives par le CESER.

- **la concentration thématique des contrats** sur 3 « enjeux prioritaires » ou « priorités partagées de développement » parmi les 5 retenue(s) par le Conseil régional et dont la négociation devrait intervenir avant les renouvellements d'équipes locales en 2014 :

- « *Accompagner le développement économique et mieux anticiper les mutations* » : le CESER partage cette préoccupation comme en témoigne son autosaisine sur les mutations d'activités et restructurations d'entreprises<sup>1</sup> ;
- « *Exploiter et valoriser davantage la vocation maritime de la Bretagne* » : le CESER mène actuellement une autosaisine sur l'économie maritime régionale ;
- « *Développer l'accessibilité* » : le CESER s'est exprimé sur l'intérêt du projet BGV et notamment sur l'importance des lignes entre Rennes et la pointe de la région, il est mobilisé sur les questions logistiques dont le fret et d'aménagement et usages numériques ;
- « *Préserver les ressources et accompagner la transition énergétique* » : le CESER a contribué au débat national sur la transition énergétique ;
- « *Offrir des conditions de vie satisfaisantes aux Bretonnes et aux Bretons* » : cette priorité est partagée par le CESER et devrait permettre la réalisation de nombreux projets locaux ;

- **le fléchage de 20% de l'enveloppe de ces « priorités partagées de développement » sur un axe « services collectifs essentiels »** prenant en compte l'étude prospective du CESER sur les services collectifs<sup>2</sup> ;

- **le renforcement de la péréquation** dans l'attribution des enveloppes (axe « rééquilibrage territorial ») dont le CESER suivra particulièrement les critères qui seront définis en février 2014 ;

- **la participation, dès la phase de négociation, des Conseils de développement** et leur association à la sélection des projets au sein des « comités de programmation régionale » qui vont être mis en place au niveau des pays : le CESER apprécie particulièrement cette nouvelle disposition qui renforce le rôle de la société civile organisée au niveau local.

- **le soutien renouvelé à l'ingénierie** des pays et Conseils de développement : le CESER salue ici la possibilité pour les pays, les Conseils de développement et l'AIP de pouvoir engager l'enveloppe « ingénierie territoriale » 2014 par anticipation de la signature du contrat. Cette ingénierie locale devra faire l'objet d'une observation en fixant des indicateurs.

---

<sup>1</sup> CESER de Bretagne, « *Faire face aux mutations d'activités et aux restructurations d'entreprises par une anticipation et une adaptation porteuse d'activités et d'emplois en Bretagne* », janvier 2013.

<sup>2</sup> CESER de Bretagne, « *Les services collectifs demain en Bretagne* », septembre 2013.

La création d'un observatoire ou d'un tableau de bord des territoires bretons avec l'INSEE, les agences d'urbanisme et les partenaires sociaux pourrait être mise en place.

Le CESER suivra également particulièrement les évolutions à venir en matière d'intercommunalité et de modifications éventuelles des périmètres de pays.

- **le renforcement des échanges avec les Départements**, ce qui rejoint une préconisation du CESER dans son étude sur les dynamiques territoriales<sup>3</sup>, engageant à coordonner davantage les politiques territoriales régionale et départementales : la signature des Départements permettra une meilleure articulation des politiques dans les pays. Le CESER s'étonne que, sur la forme, il soit proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président du Conseil régional « à engager la négociation des contrats avec les pays et l'AIP » sans y ajouter les Départements, alors qu'il est explicite dans le corps du texte du bordereau (p 15) que ces derniers pourront, s'ils le souhaitent, co-signer les contrats. Le CESER comprend donc que ces contrats de pays devraient être signés par davantage de partenaires que ceux de la précédente période : les Présidents des Pays, des EPCI à fiscalité propre et du Conseil de développement, les Présidents des Conseils généraux le souhaitant et le Président du Conseil régional.

- **la concrétisation de la volonté d'articulation avec les fonds européens et les fonds du Contrat de Plan Etat Région** au moyen des « comités de programmation régionale » en les basant sur les « groupes d'action locale » existants dans le cadre du programme LEADER ; Le CESER approuve cette articulation au niveau des Pays qui est un bon échelon et qui permet de ne pas être enfermé dans une logique de guichet. Ce périmètre pays oblige les EPCI à réfléchir ensemble sur un territoire plus pertinent en termes de bassins de vie et de marchés du travail.

- **la possibilité reconduite de cumul** avec les fonds régionaux provenant des politiques sectorielles **en faveur des îles** et la nouveauté de la généralisation de ces dispositions pour les pays ;

En outre, pour chaque projet, tant en investissement qu'en fonctionnement, le Conseil régional annonce qu'il veillera à ce que ce dernier aille « dans le sens d'un développement et d'une qualité de l'emploi, de la lutte contre les discriminations à l'emploi et dans l'emploi, etc. ». Le CESER se félicite que ce point fasse l'objet d'une conditionnalité de l'aide régionale et considère que cette conditionnalité trouvera une mise en œuvre accrue pour les projets aidés en fonctionnement.

Néanmoins, le CESER s'interroge sur le lien annoncé dans les orientations budgétaires (non mentionné dans ce bordereau) entre les enjeux identifiés dans les SCOT et ceux dénommés « enjeux prioritaires » qui feront l'objet des trois axes « priorités de développement » des contrats. Les pays dont les priorités ne seront pas identiques à celles indiquées dans le(s) SCOT qui recoupe(nt) leurs périmètres pourront-ils contractualiser avec le Conseil régional dans le cadre de cette nouvelle politique territoriale ?

---

<sup>3</sup> CESER de Bretagne, « Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions », juin 2013.

Le CESER approuve cette politique territoriale qui se veut une politique de développement durable portant une attention à la dimension économique ; développant une dimension sociale ; prenant en compte l'environnement et intégrant une dimension démocratique. Ce sont tous les territoires bretons qui doivent préparer l'avenir et réfléchir à leur développement pour répondre à l'économie de demain.

**Cet avis du CESER  
a été adopté en session plénière  
à l'unanimité des votants  
Abstentions : FO**



## **EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES**



## INTERVENTION de Mme Marie-Martine LIPS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS))

La CRESS se félicite de la réaffirmation par le Conseil régional de l'importance d'une politique territoriale largement concertée, en corrélation tant avec la SRDEII qu'avec le CPER et la gestion des fonds européens en région.

Elle se félicite également de l'équilibre des volets développement économique et développement sociétal, ainsi qu'environnemental, dans une démarche globale et durable.

Elle note la volonté d'apporter un soutien renouvelé à l'ingénierie des pays et conseils de développement mais souhaite que, en anticipation de l'application de la loi sur l'économie sociale et solidaire, votée par le Sénat et qui sera présentée à l'Assemblée Nationale au printemps 2014, l'ESS soit prise en compte dès la phase de négociation, et les Pôles de Développement de l'ESS associés à la mise en œuvre de l'ingénierie.

Par ailleurs, si la prise en compte des démarches de mise en place de « services collectifs » (tels que définis par le CESER dans son étude prospective) est à notre sens indispensable pour un développement équilibré des territoires, nous soulignons le poids du secteur associatif dans les réponses d'ores et déjà apportées, autant que dans les innovations qui se dessinent, et souhaitons que la démarche actuellement portée par la CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives) en lien avec des Conseils de développement et la Région soit intégrée à cette politique.



## INTERVENTION de M. Gilles POUPARD (Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne)

Le renouvellement de la politique territoriale du Conseil régional se produit dans un contexte particulier pour la Bretagne et ses territoires.

Notre région et nos territoires sont touchés par les mutations en cours. Le chômage s'accroît fortement, l'accès des jeunes à l'emploi est très difficile, des entreprises ferment ou se restructurent... Beaucoup s'interrogent sur la solidité des piliers de notre économie.

Dans ce monde en mutation, tous les pays bretons sont, quelle que soit leur taille, confrontés à la nécessité de préparer les emplois de demain. La créativité, l'innovation et la recherche de valeur ajoutée concernent tous les pays bretons. Un tel défi ne peut être relevé qu'en associant toutes les composantes du territoire et en particulier la société civile.

C'est pourquoi la CFDT approuve largement les principes de la nouvelle politique territoriale du Conseil régional qui est ambitieuse et originale. On peut citer en particulier :

- La concertation à l'échelle des pays.
- L'association des conseils de développement à l'élaboration et au suivi des contrats en leur donnant les moyens de fonctionner, mais il ne faudrait pas que cette avancée se traduise par un désengagement financier d'autres structures.
- La concentration sur un nombre limité de priorités pour favoriser les effets de levier, pour la CFDT le domaine efficacité-économie d'énergie, rénovation thermique du bâti, avec son corollaire emploi/formation doit être favorisée.
- Le principe de péréquation entre les pays.

La CFDT prendra toute sa part à la mise en œuvre de cette politique dans les pays.

Pour nous, 5 points peuvent toutefois être améliorés :

- La lisibilité des contrats de pays dans l'ensemble des contrats (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP...) qui s'appliquent sur les territoires.
- L'articulation entre niveau régional et niveau local. En particulier il faudra imaginer une expression de la société civile dans les travaux du B16.
- Le Fonctionnement en réseau. Les relations entre pays doivent être renforcées. Il faut faire circuler les bonnes idées et les bons résultats entre les territoires. Le réseau des conseils de développement est une avancée dans ce sens.
- La connaissance des réalités locales. Les territoires sont encore victimes de clichés, d'idées reçues sur leurs caractéristiques et leurs potentialités. Un observatoire des pays

bretons partenarial associant experts et partenaires sociaux permettrait d'avancer vers une connaissance plus objective et partagée de la réalité des territoires.

- L'évaluation des politiques menées qui doit aussi être menée en associant la société civile.

La mise en œuvre de ces 5 points renforcerait la lisibilité et l'efficacité de la politique de la région dans les territoires

## INTERVENTION de Mme Françoise LE LOARER (Comité régional CGT de Bretagne)

De façon récurrente la CGT s'est exprimée dans cette enceinte sur la nécessaire cohérence entre les territoires de notre région, ainsi que sur la solidarité entre l'ensemble des échelons : local, départemental, régional et national. Comme le préconise l'avis du CESER.

Nous considérons que tout projet qui vise à opposer et mettre en concurrence les collectivités entre elles ne concourt qu'à accroître les inégalités et les risques de dumping social. Dans les annexes du bordereau du Conseil régional, chaque sous chapitre pointent je cite : « les inégalités, la non homogénéité, les disparités » entre les territoires bretons Nord/Sud et plus classiquement littoral et centre Bretagne. Ce qu'avait également relevé l'auto saisine du mois de juin : « Les dynamiques territoriales de Bretagne en question ».

Le principe d'équité qui tend à remplacer celui d'égalité risque selon nous d'accentuer ces fractures territoriales intra bretonnes.

L'actualité économique et sociale renforce notre vigilance notamment sur les « expérimentations » dans les territoires. Elles ne doivent pas contribuer à aggraver les inégalités existantes, ni remettre encore plus en cause la cohérence entre eux. Cette actualité nous conduit à mesurer les limites de la contractualisation avec les territoires sur des projets, aussi pertinents soient-ils, pour bâtir une politique régionale.

Sur l'ensemble des priorités que la région porte dans sa démarche de contractualisation avec les pays apparaît l'idée de « conditionnalité des aides aux enjeux régionaux précédemment identifiés ». Faut-il en conclure que les territoires qui n'entreraient pas dans les critères fixés par la région dans le cadre de ses orientations stratégique ne pourraient prétendre aux aides prévues par la contractualisation ?

En juin nous demandions une évaluation du fonctionnement des conseils de développement. Cette évaluation reste concrétiser pour rendre plus homogène les fonctionnements de ceux-ci.

Le Conseil régional réaffirme son soutien à l'ingénierie des pays autour de deux axes que sont l'animation de la stratégie de pays et l'animation des conseils de développements. Toutefois cette volonté ne saurait masquer l'absence de droits et moyens permettant à la société civile organisée d'y prendre tout sa place.

Ce dossier est marqué du sceau de l'incertitude liée aux prochaines élections municipales quant aux futurs périmètres des intercommunalités, des Pays, des Conseils de développement : avec qui la Région va-t-elle contractualiser ? Incertitude également quant au devenir de l'acte III de la décentralisation où l'opacité domine. Que vont devenir les Pays, les Conseils de développement, la place des Métropoles ?

Il s'agit la pourtant d'interrogations majeures pour la construction de projets de territoires dans l'intérêt général et déconnecté d'un exercice annuel budgétaire auxquels sont contraints les EPCI à fiscalité propre. Rappelons également que ces EPCI sont composés d'élus représentants leurs collectivités, ce qui ne favorise pas toujours la réflexion autour d'un projet de territoire.

En période de forte restriction budgétaire, le risque est grand dès lors de substituer une logique de Guichet à une logique de projet qui est pourtant réaffirmée par la région.

S'agissant de la contractualisation avec les îles, comme le suggérait l'étude du CESER sur les dynamiques territoriales, sans remettre en cause la nécessité de prendre en compte leurs spécificités, il est aussi nécessaire que celles-ci trouvent leur place dans l'élaboration des projets de pays dans une démarche de continuité territoriale.

**INTERVENTION de Mme Annie GUILLERME  
(Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et  
des familles (URCIDFF))**

En complément de l'avis de la rapporteure générale, nous nous réjouissons que la démarche et les méthodes concourent à la prise en compte renforcée de la vie civile sur les territoires, la condition essentielle pour préparer aux enjeux d'avenir.

L'intégration de la diffusion de la culture de l'égalité dans toutes ses composantes dont celle entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les discriminations sur les différents territoires, s'inscrit bien dans une lecture globale du développement durable dans notre région. C'est une valeur ajoutée transversale à l'économie, le sociétal, l'environnement et la qualité démocratique comme nous y invite d'ailleurs la démarche PADUS, pour un avenir durable et solidaire.

En conséquence et concrètement, il nous apparaît que les projets de diffusion de la culture de l'égalité doivent être pris en compte systématiquement dès l'amont, dans la contractualisation avec les Conseils de développement en lien avec les Départements qui sont pour certains déjà très investis dans la démarche.

L'aide à l'ingénierie et à la formation des actrices et acteurs des Conseils de développement en articulation avec les Conseils généraux pourraient assurément contribuer au développement des projets à partir des diagnostics de territoires sur la question de l'égalité.

**SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL**  
**« PLAN REGIONAL D' ACTIONS LOGISTIQUES »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE**

**SESSION DU 2 DECMEBRE 2013**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**



Session de décembre 2013

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteurs : MM. Jean-Luc PELTIER et Jacques UGUEN

<p style="text-align: center;"><b>AVIS DU CESER SUR LE PLAN REGIONAL D' ACTIONS LOGISTIQUES</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Bien qu'elle n'en ait pas les compétences spécifiques la Région est engagée depuis septembre 2011 dans une démarche de co-construction avec l'ensemble des partenaires économiques et sociaux dans l'élaboration d'un plan d'actions logistiques reposant sur une logique d'usage. Pour le Conseil régional, dans un contexte économique difficile, ce chantier nécessite une réactivité importante de tous les acteurs concernés et représente un enjeu aussi important que l'énergie.

Les différentes rencontres entre acteurs économiques ont confirmé de très fortes attentes et ont fait émerger des leviers importants d'optimisation de la logistique :

- partir des besoins pour construire des projets logistiques structurants ;
- soutenir la mutualisation et la collaboration entre entreprises ;
- valoriser notre façade maritime ;
- développer la qualité de service ;
- s'inscrire dans une logique gagnant/gagnant entre acteurs publics et privés.

Ce plan régional d'actions logistiques (PRAL) est structuré autour de trois piliers (3 plans) et 18 actions opérationnelles :

- un plan de soutien au développement de nouvelles offres de transport multimodales ;
- un plan d'accompagnement de la transformation de la chaîne logistique des entreprises ;
- un plan visant à structurer la logistique sur le territoire breton.

Ce PRAL, en cohérence avec le Pacte d'avenir pour la Bretagne, ambitionne une mutation du système logistique régional en accompagnant les entreprises de Bretagne.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER accueille favorablement la démarche politique très volontariste du Conseil régional sur le sujet de la logistique alors qu'il ne s'agit pas d'une compétence qui lui soit spécifiquement dévolue. Reposant sur des actions de court, moyen et long termes, ce plan régional d'actions logistiques co-construit avec l'ensemble des acteurs économiques constitue une opportunité pour engager la nécessaire mutation du système logistique breton vers les modes alternatifs à la route qui dans notre région demeurent beaucoup trop marginaux.

## *2.1 Les infrastructures logistiques*

Pour le CESER, le sujet des infrastructures doit faire l'objet d'une attention particulière. De ce point de vue, la réalisation d'un état des lieux des installations stratégiques permettant un redéploiement rapide de la logistique bretonne vers les modes alternatifs au tout routier constitue un atout important de ce plan d'actions. Le CESER considère donc qu'il est nécessaire d'inclure des dispositions permettant la mise en place de réserves foncières indispensables pour envisager les évolutions de plus long terme. Cela nécessite des dispositions concrètes permettant de ne pas rendre irréversibles les réaffectations d'anciennes infrastructures ferroviaires (ex : voies vertes).

Les ports bretons, véritables pôles multimodaux logistiques, sont assurément des atouts logistiques majeurs. A ce titre, une attention particulière doit être portée sur les secteurs d'activités qui viennent occuper le foncier portuaire, naturellement limité, notamment afin de ne pas compromettre de futurs projets d'aménagements logistiques. Ce point a d'ailleurs été réaffirmé à de nombreuses reprises par le CESER.

La réalisation du projet BGV constitue une opportunité importante pour améliorer la compétitivité du mode ferroviaire notamment en termes de gain de temps. Cela répond aux attentes d'évolution de ce mode de transport pour la mise en œuvre d'une offre performante et efficiente. Pour le CESER, la désaturation de la gare de Rennes constitue un enjeu majeur pour réussir les mutations logistiques attendues dans un environnement où la croissance du trafic voyageur est importante et sera amplifiée par l'« effet BGV ». Une offre ferroviaire innovante pourrait émerger notamment par l'utilisation de la future LGV Bretagne-Pays de la Loire pour le fret. Cela pourrait constituer une opportunité pour favoriser le report modal de la route vers le ferroviaire. Cependant, la mise en œuvre de la LGV libèrera des sillons pour le fret à condition de réfléchir à la localisation d'une plate-forme logistique qui ne contribuerait pas à accroître l'engorgement de la gare de Rennes.

La modernisation de l'axe Nord-Sud Bretagne constitue aussi un des enjeux importants de la réussite du redéploiement du fret ferroviaire en Bretagne comme cela a été réaffirmé lors de l'avis émis par le CESER sur le budget primitif 2011, mais aussi demandé au Conseil régional par les Conseils de développement des pays de Saint-Brieuc, Loudéac, Pontivy et Auray.

Pour le CESER, l'avenir du ferroviaire en Bretagne nécessite de traiter le « drainage » des territoires bretons et leur mise en réseau par un système d'acheminement massif connecté aux différentes régions françaises et européennes. Les politiques des transports aux niveaux national et européen, notamment en termes de réglementation, d'infrastructures et de tarification, ont conduit à une sous-rémunération du transport de marchandises quel qu'en soit le mode.

## *2.2 La dimension emplois-formations du PRAL*

Ce plan régional d'actions logistique a vocation à faire émerger des besoins nouveaux en emplois ainsi que de nouveaux métiers de la logistique. Ce point doit faire l'objet d'une évaluation précise afin d'engager les actions de formations nécessaires permettant aux entreprises du secteur de recruter dans de bonnes conditions.

En conclusion, le CESER considère que les actions contenues dans ce plan constituent une opportunité pour envisager un système logistique situé dans un environnement de coopération entre les modes de transports au service de l'intérêt général. Si l'ambition publique est avérée à la lecture du contenu de ce plan, la réussite de celui-ci tiendra à l'engagement que sauront prendre et respecter l'ensemble des acteurs économiques concernés et particulièrement les transporteurs et les donneurs d'ordre quel que soit le mode de transport. Comme l'a déjà indiqué le CESER dans son récent avis sur le schéma régional climat air énergie, ce plan doit aussi servir à atteindre les objectifs fixés de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, au delà de la procédure de suivi-évaluation contenue dans le document du Conseil régional, le CESER recommande la mise en place d'une commission de suivi de ce plan réunissant acteurs économiques et sociaux.

**Cet avis du CESER  
a été adopté en session plénière  
à l'unanimité des votants**



## **EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES**



## INTERVENTION de M. Alain THOMAS (Bretagne Vivante – SEPNB)

Les associations environnementales approuvent ce Plan régional d'actions logistiques dans la volonté de rééquilibrage de l'offre de transport sur le territoire régional notamment en ce qui concerne les volets ferroviaire et maritime. Une telle orientation était attendue dans une déclinaison régionale depuis le Grenelle de l'Environnement car certains retards pris en Bretagne pourraient être rédhibitoires.

Le problème des plates-formes multimodales est central dans l'évolution nécessaire et souhaitée par tous de rééquilibrage des différents modes de transport de marchandises. Il s'agit bien d'avoir une vue d'ensemble et de coordonner tout le territoire. Les ports ont évidemment un rôle important à jouer dans cette direction et représentent une première priorité. Il est à noter que les ports doivent jouer un rôle de tête de réseau dans les transports multimodaux et conditionnent pour une part le développement des autres plates-formes\*. Le dragage des ports n'est pas sans poser de multiples problèmes environnementaux, aussi il doit être strictement adapté au trafic réel attendu.

En matière de fret ferroviaire, on peut être surpris de ne pas voir apparaître de réflexion sur l'usage, voire le développement des quelques lignes ferroviaires intérieures restantes.

Les infrastructures de transport sont des opérations importantes et il y a lieu de ne pas ignorer les délais conditionnant une bonne acceptation sociale et environnementale des contraintes générées par des opérations de transformation de l'espace d'une telle importance.

Si les associations environnementales soutiennent le présent plan, elles tiennent à rappeler que tout projet d'infrastructure linéaire fragmente l'espace et qu'il y a lieu, en conséquence, de prendre en compte tout particulièrement ces deux exigences fondamentales suivantes :

- l'appréciation méticuleuse des emprises sur le foncier agricole accompagnée d'une planification intelligente des compensations et transferts de parcelles limitant au maximum le morcellement du foncier au sein de chaque exploitation concernée ;
- la prise en compte approfondie du patrimoine naturel afin de doter les éventuels nouveaux tronçons routiers d'un réseau efficace de passages à faune aériens et sous voirie en réponse aux principes de la trame verte et bleue qui visent à limiter la fragmentation en cours des habitats naturels la biodiversité et à garantir le maintien de corridors écologiques fonctionnels.

\* le développement de la plate-forme multimodale de Morlaix pourra bénéficier d'un développement réel de trafic fret ferroviaire à partir de Brest.



## INTERVENTION de M. Thierry LEMETAYER (CFDT)

La CFDT soutient la démarche du conseil régional dans sa démarche de co-construction avec l'ensemble des partenaires économiques et sociaux dans l'élaboration d'un Plan Régional d'Actions Logistiques.

La CFDT voudrait mettre l'accent sur trois aspects de ce plan.

Tout d'abord au niveau de l'emploi formation, à aucun moment dans ce plan il n'est fait état des salariés, or la mise en place de ce plan que nous souhaitons voir réussir, devrait entraîner l'émergence de nouveaux métiers dans le domaine de la logistique. Ce point avait été souligné dans un rapport du réseau transnational atlantique. Il est donc important d'anticiper sur les formations de demain, mais également de former les salariés présents dans les entreprises. En effet, la réussite de l'évolution souhaitée de la logistique ne sera possible qu'avec la participation de tous les salariés concernés, ce qui nécessite en particulier la formation des salariés actuels qui seront face à de fortes modifications des conditions d'exécution de leurs tâches.

Le deuxième point concerne la relation ferroviaire nord/sud par le centre Bretagne. Cette ligne est la seule voie permettant de relier les ports de Lorient et St Brieuc Le Légué. De plus elle permet d'approvisionner les usines agro-alimentaires du centre et du nord Bretagne des marchandises débarquées dans les ports de Lorient, voire Nantes St Nazaire, sans passer par Rennes et devrait ainsi, à l'horizon de l'arrivée de la grande vitesse en 2017 participer à la désaturation de la gare de Rennes. Les conseils de développement de St Brieuc, Loudéac, Pontivy, Auray ont alerté à plusieurs reprises le conseil régional, différents élus tant locaux, régionaux que nationaux, sur la nécessité de rétablir la continuité de cette ligne. Pour la CFDT dans le cadre d'un développement équilibré de la Bretagne, cette ligne constitue un véritable barreau structurant du centre Bretagne et est une alternative au tout routier.

Enfin ce plan audacieux suppose des infrastructures de qualité et la CFDT partage les craintes du conseil régional sur la régénération des lignes ferroviaires infrarégionales comme indiquée dans le document d'orientation budgétaire...

La taxe kilométrique poids-lourds, en finançant l'AFIT (agence de financement des infrastructures terrestres) devait permettre outre le développement de nouvelles lignes ferroviaires, la régénération de l'existant, favorisant ainsi le report modal mais également l'entretien des routes mises à mal par le transport routier. L'ajournement de celle ci prive de moyens cette agence et pour la CFDT il n'est pas concevable que ce soit que le citoyen-contribuable qui paie ces modernisations.

Pour conclure, la CFDT votera ce rapport, mais sera très vigilante quant à la déclinaison du plan.

## INTERVENTION de M. Gérard FERRE (Union régionale de l'UNSA)

Compte tenu des particularismes et des spécificités de la Bretagne liés notamment à son île continentale, c'est à bon droit que le Conseil régional de Bretagne s'engage dans l'élaboration d'un plan régional d'actions logistiques.

Ce plan régional devrait constituer un « effet levier » non négligeable pour sa performance économique et environnementale.

**L'UNSA** souligne l'approche pragmatique et opérationnelle de la démarche avec une mise en place à court terme dont les premières esquisses sont développées dans les 18 fiches actions du dossier.

La région doit s'engager dans une logique collective et systémique.

La logique du « tout route » a prévalu. Il faut donc prévoir des alternatives à la voiture et au transport de marchandises par route en développant un maillage structurant et intermodal.

**L'UNSA** insiste aussi sur la nécessité de bien accompagner les entreprises bretonnes à cette mutation de fond (du tout route à l'inter-modalité). Une démarche de communication efficace s'impose cependant afin de changer les comportements des usages et des usagers.

L'action clef n°1 relatif au plan de soutien au développement de nouvelles offres de transports multimodales retient notre attention. Cette dernière relève la création d'un dispositif d'aide à la mise en place de nouvelles lignes ferroviaires et maritimes. Mais, à ce titre, **L'UNSA** s'interroge sur la mise en place du feroutage dans le cadre de l'inter-modalité, avec les difficultés résiduelles liées aux sillons et à l'absence de motivation de développement du fret ferroviaire par le partenaire institutionnel.

L'action clef n°2 du plan régional retient également notre attention dans la mesure où un véritable accompagnement des PME/TPE de transport dans l'évolution de leurs performances est prévu, notamment dans la filière de l'industrie agro alimentaire.

Dans l'action clef n°3 du plan régional **L'UNSA** relève avec intérêt l'amélioration des accès aux ports existants, ainsi que celui de la mise en place des plates-formes multimodales associées.

**L'UNSA** constate par ailleurs que ce plan régional d'actions logistiques, pragmatique et opérationnel, a été mené en cohérence avec les démarches en cours notamment le SRCAE et le contrat de plan État-Région 2014-2020.

Cette vision prospective ne peut être que salutaire pour l'avenir de la Bretagne.



## INTERVENTION de M. Jean-Luc PELTIER (Comité régional CGT de Bretagne)

Les politiques des transports mises en œuvre ces dernières années, les choix de l'opérateur ferroviaire historique en matière de Fret ont quasiment anéanti l'atteinte des objectifs de report modaux fixés par le Grenelle de l'environnement.

La CGT a toujours encouragé et soutenu les initiatives permettant de développer le report modal de la route vers le mode ferroviaire et fluvial en réponse aux enjeux environnementaux. Pour la CGT, l'initiative du Conseil Régional de co-construire un « Plan régional d'actions logistiques » associant chargeurs, opérateurs ferroviaires régionaux, décideurs économiques et institutionnels se situe dans une démarche volontariste visant à créer les conditions pérennes d'un redéploiement des modes alternatifs à la route en Bretagne.

Depuis plus d'une décennie, sur le plan national, le niveau des trafics de fret ferroviaire demeure en constante régression. Ceux-ci ont atteint un niveau historiquement bas en 2012 avec moins de 23 Milliards de Tonnes/Kms (GTK) transportées tout opérateurs confondus (55 GTK en 2000 avec la seule SNCF). Les divers plans Fret à la SNCF ont engendré des milliers de suppression d'emplois, la fermeture de gares Fret et de triages ainsi que de lignes ferroviaires.

Ces dernières années, le recul des activités industrielles, l'organisation de la production (flux tendu, zéro stock, externalisation...) ont contribué au développement du mode routier mieux adapté à la demande d'envois fréquents, de taille réduite, vers des destinations diversifiées. Cela est particulièrement vrai pour la Bretagne dont le plan routier a largement contribué au report modal du rail vers la route ces dernières décennies.

Les politiques des transports au plan national et européen ont accentué cette tendance par des décisions en termes de réglementation, d'infrastructures et de tarification, conduisant à une sous rémunération du transport de marchandises. En France, mais aussi en Bretagne, l'impact de la loi LME sur les organisations logistiques en est d'ailleurs la démonstration.

Le dumping sur les prix a engendré une course à la productivité dont les conséquences sont dévastatrices, singulièrement pour les salariés du secteur. Pour la CGT stigmatiser les cheminots sous l'angle de leur statut particulier leur permettant d'assurer leur mission de service public à un moment où s'ouvre des discussions sur un futur cadre social harmonisé n'effacera pas la responsabilité de L'État qui doit s'engager à désendetter le système ferroviaire afin de permettre le développement du service public tant voyageurs que de marchandises.

L'élaboration de ce Plan régional d'actions logistiques a permis de réaffirmer la nécessité de concevoir le transport de marchandises comme un ensemble complexe logistique de l'expéditeur au destinataire final. A ce titre Il faut optimiser tous les maillons et lever les contradictions entre les uns et les autres SNCF, groupe SNCF, RFF, autres entreprises ferroviaires, autres modes de transport mais aussi les chargeurs afin de rendre efficient le développement du fret ferroviaire et atteindre les objectifs de report modaux affichés par cette ambition publique que constitue le PRAL. Pour la Cgt la réussite de ce plan repose d'abord sur un engagement fort de tous les acteurs économiques concernés.

L'efficience comme l'efficacité de ce plan dépendent aussi du respect des engagements pris en matière d'investissements portant notamment sur les infrastructures. Dans ce cadre la désaturation de la gare de Rennes doit être traitée prioritairement car tout retard pris sur ce dossier aurait de lourdes conséquences sur la réussite de la mise en œuvre de ce plan. Cette situation serait de nature à opposer les usagers du transport de voyageurs à ceux du transport de marchandises ce qui irait à l'encontre des objectifs de report modaux affichés dans ce plan.

L'avenir du ferroviaire en terme d'efficacité économique et environnementale réside dans sa capacité à traiter des flux de moyenne, voire de petite taille et à les rassembler dans des trains massifiés. Comme le souligne l'avis du CESER traiter le drainage des territoires bretons, leur mise en réseau par un système d'acheminement massif connecté aux différentes régions françaises et européennes constitue une priorité.

De par sa situation, la Bretagne reste exclue des grands corridors de Fret ferroviaires alors qu'existe un potentiel important de massification de flux à l'exemple de l'industrie agroalimentaire qui est un secteur clé de l'économie bretonne. Une production logistique mutualisée semble donc incontournable si l'on considère qu'il est difficile de massifier des trafics mono-chargeurs en Bretagne. Concernant les trafics intra-régionaux, les débats ont montré de fortes potentialités notamment au départ des ports de Brest et Lorient (Céréales, soja, granulats). Pour la CGT, il y a là un sujet à traiter prioritairement si on le considère en terme d'enjeu de développement des ports bretons mais aussi d'approvisionnement de matière première pour l'économie bretonne.

Cette nouvelle approche devrait permettre d'optimiser les dessertes en les mutualisant par une évolution des organisations de la production et du travail en lien direct avec les besoins des chargeurs. Elle nécessite une évolution des métiers existants en développant une plus grande autonomie et en intégrant des missions pluridisciplinaires logistiques.

Pour la CGT cette initiative du Conseil régional est une nouvelle occasion de s'exprimer sur une conception du transport du fret se situant résolument dans un environnement de coopération entre les modes de transports au service de l'intérêt général.

La SNCF et les nouveaux opérateurs ont les moyens d'y contribuer. Pour y parvenir, il faut que le Fret ferroviaire bénéficie d'un vrai projet de développement par la maîtrise complète du transport, du réseau principal à l'embranchement particulier.

Ainsi l'intervention publique doit encourager les chargeurs et les industriels à réfléchir en commun à leur logistique. Des convergences peuvent se développer entre l'intérêt général qui vise à orienter les flux vers des modes respectueux de l'environnement et l'intérêt des chargeurs qui peuvent bénéficier de ces mises en commun.

Pour la CGT plus qu'un enjeu le transport de fret est aussi un choix de société et seule une politique des transports basée sur des valeurs de service public permettra l'atteinte des objectifs fixés par le PRAL. Pour la CGT ce plan est aussi un outil à croiser avec les différents schémas régionaux tel le SRCAE.

La CGT soutient cette initiative du conseil régional en ce qu'elle contribue au débat que nous voulons poursuivre avec l'ensemble des acteurs qui souhaitent que les modes alternatifs à la route retrouvent leur place dans le cadre d'un développement humain durable.

## INTERVENTION de Mme Valérie FRIBOLLE (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques.

Le Plan ou Stratégie Régionale d'Action Logistique répond à une volonté de la Région de s'emparer du sujet logistique afin de prolonger et de compléter l'action menée en faveur des infrastructures compte-tenu des enjeux géographiques et économiques de la Bretagne. Ce plan, dont les premiers travaux ont été réalisés au second semestre 2012, est orienté sur la « chaîne logistique, du producteur au consommateur » avec une entrée logistique et non filière.

Concernant les actions prévues dans ce Plan Régional d'Actions Logistiques, les acteurs économiques se félicitent des orientations envisagées en faveur de la création de nouvelles lignes ferroviaires et maritimes. Ils rappellent tout l'intérêt de valoriser et favoriser le report modal. Nous nous réjouissons de la forte volonté exprimée par la région de partir des besoins exprimés par le monde économique et les principales filières bretonnes pour élaborer ce PRAL. En effet, il nous semble indispensable d'accompagner la réflexion des territoires en matière de logistique afin de ne pas réduire les projets à une offre d'infrastructures mais favoriser la rencontre des besoins des entreprises avec le projet de territoire.

Dans cette perspective, le choix d'axes d'interventions concrets et répondant aux attentes des entreprises (développement des systèmes d'informations dans les PME, évolution des compétences en supply chain, etc.) nous paraît essentiel à la réussite de cette stratégie.

Nous nous félicitons de ce projet tourné vers la compétitivité des entreprises et saluons l'intérêt de la démarche envisagée.

Je vous remercie de votre attention.

## **SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL**

### **« AVIS DU CONSEIL REGIONAL SUR LA REVISION DU PROJET REGIONAL DE SANTE 2012-2016 »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE**

**SESSION DU 2 DECEMBRE 2013**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**



Session de décembre 2013

Commission «Qualité de vie, culture, solidarités »

Rapporteurs : Mme Zoé HÉRITAGE et M. Sylvère QUILLÉROU

<p style="text-align: center;"><b>AVIS DU CESER SUR L'AVIS DU CONSEIL REGIONAL PORTANT SUR LA REVISION DU PROJET REGIONAL DE SANTE 2012-2016</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Comme il l'avait fait lors de son examen de la version initiale du Projet régional de santé (PRS) en février 2012, le Président du Conseil régional, attaché à promouvoir une approche globale, positive et durable de la santé de la population en Bretagne, propose à nouveau d'émettre un avis défavorable à son projet de révision.

Il considère en effet que cette révision est partielle, technique et centrée sur une approche de court terme. Il déplore que la démocratie sanitaire soit trop contrainte, que l'observation de la santé et la prévention soient les grandes oubliées de la révision. Il réclame une clarification de la politique d'accès aux soins et les moyens affectés au développement de la santé dans les territoires lui paraissent insuffisants pour la mise en œuvre des 8 programmes territoriaux de santé.

Il propose de réviser globalement de PRS sur la base d'une politique concertée et basée sur des connaissances partagées, de faire de la prévention une priorité effective de la politique de santé et de donner les moyens d'une véritable territorialisation des politiques de santé.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Au vu de ses avis et travaux antérieurs sur la santé, en particulier de sa contribution au Projet régional de santé (PRS) 2012-2016 et de son précédent avis au Conseil régional de janvier 2012, le CESER formule les observations suivantes.

### ***2.1. L'avis proposé par le Conseil régional est en cohérence avec les avis et travaux antérieurs du CESER sur la santé et le PRS 2012-2016***

Les observations et propositions de l'avis du Conseil régional sont globalement en phase avec les positions du CESER sur la version initiale du PRS et, d'une manière générale, avec ses avis sur la santé en région. A l'instar du Conseil régional, le CESER partage aussi plusieurs observations émises dans la contribution de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) sur la révision du PRS en date du 12 novembre 2013 (voir ci-après).

## **2.2. L'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé n'est pas au cœur de la révision du PRS**

Selon les travaux de l'Observatoire de la santé en Bretagne (ORSB), la Bretagne connaît, par rapport à l'ensemble de la France, une situation de surmortalité prématurée dont une grande partie serait évitable. On estime ainsi qu'alors qu'1 décès sur 5 survient avant 65 ans, plus de la moitié d'entre eux pourraient être évités, en particulier lorsqu'ils sont liés à des comportements à risque (tabac, alcool, accidents...), à des suicides, à des maladies ou accidents professionnels. Cette surmortalité prématurée ne touche pas les habitantes et habitants de la Bretagne de façon égale.

En effet, d'une manière générale, en Bretagne, comme ailleurs en France et à l'étranger, il existe un « gradient social de santé », c'est-à-dire, « l'observation d'une correspondance entre la position sociale des individus et leur état de santé ». Ainsi, selon le Haut conseil de la santé publique, « les inégalités sociales de santé traversent l'ensemble de la population en un continuum qui, pour un très grand nombre de maladies, suit la hiérarchie sociale, au sein même de la population intégrée ». Par exemple, ces inégalités « se traduisent par une différence d'espérance de vie à 35 ans, de 7 ans entre les ouvriers et les cadres supérieurs, alors même que ces deux catégories bénéficient d'un emploi, d'un logement et d'une insertion sociale. Ce gradient n'oppose pas uniquement les plus pauvres aux autres, mais met en cause des processus et des déterminants de l'état de santé à l'œuvre dans l'ensemble du corps social ».

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ces « inégalités en santé, qui pourraient être évitées, tiennent aux circonstances dans lesquelles les individus grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ainsi qu'aux systèmes de soins qui leur sont offerts. A leur tour, les conditions dans lesquelles les gens vivent et meurent dépendent de forces politiques, sociales et économiques ». Le CESER partage l'idée du Haut conseil en santé publique selon laquelle sont « injustes les inégalités qui résultent de circonstances indépendantes de la responsabilité des personnes ».

Pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, il faut donc agir simultanément, en transversalité et « intersectorialité », sur les déterminants individuels, sociaux et environnementaux de la santé. C'est pourquoi, le CESER fait sienne la recommandation de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé publique (EHESP) et de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), selon laquelle « la santé et plus spécifiquement les déterminants sociaux de la santé doivent pouvoir être pensés et inscrits dans toutes les politiques publiques ». D'où le rôle fondamental, au sein de l'ARS, des commissions de coordination des politiques publiques.

Il faut aussi souligner qu'en France, relativement à d'autres pays, la majeure partie de la population bénéficie globalement d'un accès aux soins facilité par le système de protection sociale, par exemple à travers l'assurance maladie obligatoire, les assurances maladies complémentaires (ex : mutuelles, autres assurances...), la couverture maladie universelle (CMU) ou l'aide médicale d'Etat (AME) pour les publics en grande difficulté, même s'il subsiste parfois un reste à charge difficile à supporter, voire inacceptable, pour les patients, favorisant le renoncement aux soins ou leur report.

Le CESER considère toutefois que dans un contexte social, économique et environnemental en crise autant qu'en mutation, en particulier en Bretagne, l'enjeu de la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé aurait dû être placé au cœur de la révision du Projet régional de santé, ce qui n'est pas le cas.

### ***2.3 La prévention et la promotion de la santé de même que l'éducation à la santé sont absentes de la révision***

Avec le Conseil régional, le CESER regrette profondément que l'ARS n'ait pas saisi l'occasion de cette première révision pour donner plus de force et d'effectivité au Schéma régional de prévention. C'est aussi le constat de la CRSA. En lien avec les observations du paragraphe précédent, le CESER aurait souhaité que la prévention – en particulier la « prévention primaire » (avant la maladie), la promotion de la santé et l'éducation à la santé deviennent réellement des préoccupations transversales à l'ensemble des plans, schémas et programmes du PRS révisé.

Afin de créer des environnements favorables à la santé, rejoignant à nouveau ici le Conseil régional, le CESER déplore que le Plan régional santé environnement (PRSE) ne soit pas « la référence » qu'il devait être pour l'ensemble des autres documents du PRS, y compris, sauf exception, des Programmes territoriaux de santé (PTS). Cette première révision aurait pu être l'occasion de le faire.

Le CESER, comme le Conseil régional, aurait souhaité que l'approche par population et par milieux de vie prévale sur un découpage trop thématique du PRS.

La révision du PRS aurait également dû constituer une opportunité pour une meilleure articulation du PRS avec le Plan régional de la santé au travail (PRST) et les différents plans ayant trait à la santé des enfants, adolescents et des jeunes adultes, en lien avec les acteurs et milieux scolaires et étudiants, incluant la prise en compte des personnes en situation de handicap.

L'enjeu de la prévention tout au long de la vie et du parcours de santé est en effet, comme le souligne l'OMS, de « *privilégier le développement du jeune enfant et son éducation, améliorer les conditions de vie et de travail, adopter une politique de protection sociale qui profite à tous, et enfin créer des conditions permettant de bien vieillir* ».

L'éducation à la santé suppose aussi de développer la « capacité d'agir » des individus, des groupes sociaux et des territoires pour qu'ils deviennent progressivement des acteurs responsables de leur santé (notion d'« *empowerment* » en anglais). Pour ce faire, il faut autant agir avec les individus que sur leurs environnements et conditions de vie quotidiennes.

Pour le CESER, la prévention et la promotion de la santé sont à considérer, non comme un coût supplémentaire à court terme, mais avant tout comme un investissement pour l'avenir qui permettra, à moyen et long terme, non seulement d'améliorer l'état de santé des populations mais également de mieux maîtriser les dépenses de santé tout au long de la vie. D'où l'importance de développer les actions de prévention et d'éducation à la santé dès le plus jeune âge.

#### ***2.4 La révision n'aborde pas la question fondamentale de l'observation scientifique de la santé en Bretagne, ni de ses moyens humains et financiers***

Le CESER s'est fortement mobilisé ces dernières années sur la question de l'observation de la santé en Bretagne et dans ses territoires. De manière constante, il plaide pour que l'Observatoire régional de la santé en Bretagne, ait des moyens humains et financiers pérennes et à la hauteur de ses missions d'intérêt général. Une observation scientifique indépendante et pluridisciplinaire permettant d'apporter des données probantes sur l'état de santé des populations et territoires, ainsi que sur les déterminants de santé, est un préalable à toute action de santé publique. Le développement de partenariats interrégionaux dans l'observation de la santé serait également de nature à approfondir cette connaissance.

Le CESER regrette donc que l'enjeu du développement régional et territorial de l'observation en santé ne soit pas abordé à l'occasion de cette première révision du PRS. Il restera très vigilant sur le sujet.

#### ***2.5. Les délais et modalités de la révision du PRS sont symptomatiques d'un déficit démocratique, tant au niveau régional que territorial***

Le Conseil régional, citant la CRSA, regrette les délais et modalités de la révision du PRS. C'est aussi le cas du CESER. D'une part, cette révision intervient seulement une année et demi après la première version du PRS, ce qui ne permet pas d'avoir un recul suffisant pour évaluer sérieusement sa mise en œuvre et procéder aux ajustements nécessaires, tant sur le fond que sur la forme. D'autre part, les conditions de la consultation ne permettent pas réellement à une démocratie sanitaire « ascendante » de se mobiliser et de s'exprimer, que ce soit au niveau de la CRSA, des Conférences territoriales de santé, des collectivités territoriales ou des autres acteurs concernés.

S'agissant en particulier de la CRSA, le CESER s'inquiète, comme le CR, de l'insuffisance patente, pour ne pas dire de l'indigence, de ses moyens de fonctionnement, tant au plan des aides humaines que financières. Ceux-ci ne sont pas à la hauteur d'une réelle reconnaissance de la démocratie sanitaire en région. La même observation peut être faite pour les 8 Conférences territoriales de santé qui maillent la Bretagne.

Le développement de la démocratie sanitaire implique d'investir dans les conditions et environnements de la participation en renforçant *la capacité d'agir* de la société civile et des territoires de la Bretagne pour qu'ils puissent réellement être reconnus comme des auteurs et acteurs du Projet régional de santé, y compris lors de ses évaluations et révisions.

#### ***2.6. Un nouveau zonage de l'offre de soins qui traduit des évolutions rapides et inquiétantes pour l'avenir, en lien avec la démographie des professionnels de santé***

La révision du « zonage pluri-professionnel » du Schéma régional d'organisation sanitaire (SROS), prend en compte les changements rapides affectant la répartition de l'offre de soins en Bretagne. Sur 190 territoires de premiers recours, 35 sont considérés comme « à surveiller » et 72 « en situation de fragilité », soit près de la moitié. Compte tenu des évolutions rapides de la démographie des professionnels de santé (ex : départs à la retraite), le nombre de territoires de premier recours classés en zones prioritaires passe de 18 en 2012 à 21 en 2013.

Il est donc important que ce zonage reste souple et adaptable. Le CESER s'interroge toutefois, avec la CRSA, sur l'évolution des critères de priorisation, ainsi que sur le risque d'un trop grand morcellement territorial ne favorisant pas l'articulation des parcours de soins au sein de zones de soins de premiers recours plus étendues. Il pense nécessaire d'enrichir les critères de définition des zonages en prenant davantage en considération les réalités de terrain, en particulier l'état de santé de la population et la consommation de soins.

Le CESER exprime son inquiétude sur les évolutions en cours qui ne sont pas de nature à favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé en Bretagne. Il déplore à nouveau un manque d'anticipation des pouvoirs publics sur les besoins en professionnels de santé (ex : départs massifs à la retraite des professionnels « *baby-boomers* », *numerus clausus* inadapté, enjeux liés à la féminisation des professions) et craint une accentuation des inégalités d'accès aux soins de qualité malgré les progrès annoncés liés à la télésanté (Cf. Plan télémédecine) ou à l'évolution des modes d'exercice professionnel (Cf. nouvelles répartitions/délégations de tâches entre professionnels de santé).

### ***2.7. Malgré quelques progrès et nouveautés, les schémas et programmes du PRS révisés restent insuffisamment articulés entre eux***

Nous avons vu que la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé supposait une meilleure coordination des acteurs et de leurs actions en région et dans les territoires, afin de développer la dimension transversale et intersectorielle de la santé, ce qui permet d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé.

Les programmes territoriaux de santé (PTS) sont aujourd'hui intégrés au PRS révisé, ainsi que le Programme de développement de la télémédecine et des systèmes d'information partagés (PRTSIP).

Concernant le Schéma régional de l'organisation médico-sociale (SROMS), le CESER déplore que la révision du PRS ne soit pas l'occasion d'une meilleure prise en compte des jeunes adultes majeurs en situation de handicap bénéficiaires de l'amendement « Creton ». L'enjeu de la fluidification des parcours des personnes en situation de handicap reste entier. Il en va de même pour la prise en considération des personnes handicapées vieillissantes. Pour y parvenir, une meilleure coordination des secteurs social, médico-social et sanitaire est essentielle. Ces enjeux concernent aussi le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) qui vient d'être actualisé en lien avec les Conseils généraux.

L'évolution économique et sociale rapide de la Bretagne et les inquiétudes qu'elle soulève auraient justifié une actualisation du Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS), en lien étroit avec les Conseils généraux, les organismes de protection sociale et les conférences territoriales de santé.

Si des progrès sont réalisés en termes de coordination des documents et des acteurs du PRS, celle-ci reste manifestement insuffisante (ex : Programme régional santé environnement), sans parler de l'articulation avec les autres plans de santé publique ne dépendant pas directement de l'ARS (ex : plans de santé scolaire, plan régional santé travail...). En lien avec la nouvelle Stratégie nationale de santé, le CESER souhaite que les habitantes et habitants de la Bretagne puissent bénéficier progressivement d'un parcours de santé mieux coordonné et fluidifié (ex :

meilleure articulation des actions médicales, sociales et médico-sociales pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap).

Le CESER réitère ici son souhait que les commissions de coordination des politiques publiques voient leur rôle et leurs moyens renforcés au sein de l'ARS Bretagne.

### ***2.8 Le développement de la télémédecine doit être soumis à des exigences éthiques***

Le PRS révisé intègre le Programme de développement de la télémédecine et des systèmes d'information partagés (PRTSIP). Si celui-ci est porteur de nombreux espoirs et progrès, en particulier en termes d'accès aux soins et de réduction des inégalités territoriales de santé, il doit être soumis à des exigences éthiques : pour le CESER la logique de santé publique doit toujours primer sur la logique de gestion de l'offre de soins – ou de sa pénurie.

Le CESER rejoint ici les préoccupations et recommandations du groupe télémédecine de la CRSA dans sa contribution de 2013, en particulier les trois points suivants :

- « le développement de la télémédecine ne doit se réaliser que dans la visée des bénéfices pour les patients et de leurs proches : amélioration des diagnostics, des suivis, des délais de prises en charge, de la qualité de prise en charge ; la télémédecine est un outil au service de la prise en charge des patients ; c'est un moyen et non une finalité ;
- la télémédecine ne doit pas simplement viser à palier un problème de démographie médicale ;
- une instance pérenne régionale doit porter sur l'éthique, les pratiques, les programmes de formation spécifique, les procédures, les installations et leur maintenance, les sécurités et l'archivage ».

Le CESER s'inquiète aussi de la sécurisation informatique des données personnelles médicales des usagers et patients. A l'heure actuelle, aucun système de sécurité ne permet de garantir de manière infaillible la confidentialité des données personnelles et de leurs échanges, donc les secrets professionnel et médical. Le Conseil régional étant très investi dans le soutien au développement du numérique, de ses usages et du très haut débit, le CESER l'invite à encourager les innovations régionales en ce domaine, par exemple au sein de l'Institut de recherche technologique B-Com. C'est autant un enjeu sanitaire et éthique qu'une opportunité de développement économique sur le marché de la sécurité informatique.

### **3. Conclusion : réserves et points de suivi particuliers du CESER**

En conclusion, compte tenu de ces observations, le CESER partage les principales réserves formulées par le Conseil régional dans son projet d'avis défavorable. Il suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec ce dernier :

- la priorité effectivement donnée par l'ARS et ses partenaires à la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé en Bretagne ;
- le développement des actions de prévention et de promotion de la santé, ainsi que d'éducation à la santé ;
- le renforcement de la démocratie sanitaire au niveau régional comme territorial en développant la mobilisation, la participation et la capacité d'agir de la population et des territoires ;

- le soutien pérenne au développement de l'observation régionale et territoriale de la santé, en particulier la consolidation des moyens de fonctionnement de l'Observatoire régional de la santé en Bretagne (ORSB) ;
- les évolutions rapides de la répartition de l'offre de soins en lien avec celles de la démographie des professionnels de santé dans les territoires ;
- l'enrichissement des critères de définition des zonages en prenant davantage en considération les réalités de terrain, en particulier l'état de santé de la population et la consommation de soins ;
- l'articulation des acteurs et documents du PRS (ex : Programme régional santé environnement), y compris lorsqu'ils ne dépendent pas directement de l'ARS (ex : Plan régional santé au travail, Plan santé scolaire...).
- la prise en compte des exigences éthiques liées au développement de la télémédecine. Cette position du CESER concerne également, par principe, toutes les évolutions technologiques et scientifiques.

**Cet avis du CESER  
a été adopté en session plénière  
à l'unanimité des votants**



## **EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES**





## INTERVENTION de M. Loïc FANOUILLE (Union régionale CFE-CGC Bretagne)

La **CFE CGC** se rallie à l'avis du CESER concernant cette révision du projet régional de santé

La révision du P.R.S. n'apporte pas les précisions nécessaires sur la manière dont seront financées les orientations et révisions proposées. Cette absence est particulièrement flagrante en matière de prévention et de promotion de la santé

L'importance de la prise en compte de la prévention et sa priorisation a un effet direct sur la réduction des inégalités sociales dans l'accès aux soins ; les expériences réalisées dans ce domaine nous permettent d'établir ce constat.

Pour le volet schéma régional de l'offre de soins, les avis des techniciens et des principaux groupes de travail sont à saluer, pour autant ils ne sauraient être des garants de démocratie en santé comme le précise la Commission Régionale Santé Autonomie

Une attention particulière sur les révisions sur le zonage devra être approfondie notamment sur la densité des dentistes, des infirmières diplômées d'état, ou des kinésithérapeutes, en effet des zones sont malheureusement fortement déficitaires pour une prise en charge suffisante et de qualité de la population

Autre point sur lequel la **CFE CGC** demande la vigilance, c'est l'adaptation des dispositifs aux contraintes du vieillissement avec le renforcement des alternatives aux hospitalisations complètes, hospitalisation de jour, hospitalisation à domicile etc.

Pour le volet schéma régional de l'organisation médico-sociale, bien que la région Bretagne semble dotée assez correctement par rapport à d'autres régions Françaises, des besoins sont encore insuffisamment couverts notamment pour les populations touchées par l'autisme ou autres troubles envahissants du développement.

Sur un plan global on peut déplorer une absence de priorisation des actions à conduire dans le cadre de la révision du PRS, considérant qu'un service public de santé dont les budgets sont en adéquation avec les missions qu'il doit remplir devrait permettre de garantir l'égalité d'accès aux soins et de lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales

En conclusion, la **CFE CGC** émet les propositions suivantes dans le cadre de la révision du P.R.S. :

- Renforcer et respecter les principes de la démocratie sanitaire participative
- Développer une politique de santé dont la logique financière ne doit pas reposer exclusivement sur une tarification à l'activité dans le secteur sanitaire ;

- Accroître et favoriser l'implantation des maisons de santé pluridisciplinaires dans les zones sous dotées ;

La révision du PRS est un moment fort de réflexion sur l'avenir de notre système de santé et nous pouvons regretter l'insuffisance de consultation ou de concertation en amont sur ce document stratégique.

## INTERVENTION de M. Bernard GAILLARD (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie -CRSA)

La révision du Projet Régional de Santé telle qu'elle a été proposée par le Directeur Général ARS le 13 septembre 2013, est entachée d'erreur de méthode et de défaillance de contenu.

Pour mémoire, la C.R.S.A. Bretagne, dans sa séance du 26 Janvier 2012, avait déjà émis un avis défavorable envers le PRS présenté. La C.R.S.A. Bretagne ne retrouve pas suffisamment d'éléments de réponse à son avis défavorable.

Sur l'erreur de méthode, la C.R.S.A. Bretagne regrette que cette révision du PRS n'ait pas donné lieu en amont à une consultation ou concertation des instances de la démocratie en santé, d'autant plus que la dite Stratégie Nationale de Santé prônée par Mme La Ministre dès le début 2013 indique un renforcement de la démocratie en santé. Le délai de deux mois est un délai beaucoup trop court pour un travail sérieux des instances de la démocratie en santé. Il est nécessaire de pouvoir prévoir une révision sérieuse du PRS suite à une évaluation et à l'identification de besoins d'adaptation grâce à des études menées par les services de l'Etat, l'ARS mais aussi par d'autres structures scientifiques telles que l'ORSB que le Conseil régional et l'Etat doivent continuer à soutenir et à solliciter.

Sur le fond, la C.R.S.A. Bretagne a pris en compte l'avis du Conseil de surveillance de l'ARS du 11 octobre dernier qui *« s'interroge toujours sur la couverture de l'ensemble de la région. Certes, des programmes sont mis en œuvre, des actions sont menées, mais après trois ans d'existence, l'ARS est-elle en capacité d'affirmer que tout le territoire breton est couvert et que les bretons sont assurés notamment dans des délais raisonnables (ex : ophtalmologie) d'être pris en charge et/ou accompagnés en cas de maladie et notamment en affections chroniques ? »*, et ce dans une perspective de réduction des inégalités sociales en santé et de réduction des inégalités d'accès aux soins.

La CRSA souhaiterait qu'il puisse y avoir à terme une meilleure articulation entre le PRSE et le PRS. La santé des bretons relève très souvent de l'environnement tant physique que social. Aussi serait-il très pertinent de pouvoir lier les deux projets même si nous savons que les responsabilités et les compétences en sont parfois différentes.

Des axes non traités dans cette révision apparaissent pourtant essentiels à travailler : la coordination entre les divers acteurs des secteurs concernés sanitaire, médico-social et social ; la prise en charge des personnes en situation de handicap ; l'offre pour les cas dits « amendement Creton », le vieillissement des personnes handicapées -N'oublions pas qu'en Bretagne, du fait que cette région est une terre dite de « retour », le nombre de personnes en situation de handicap et le nombre de personnes âgées ne correspondent pas aux ratios nationaux-. Sur l'offre de soins, il s'agirait d'appuyer le nécessaire renforcement des articulations entre médecine de recours de proximité, de 2e niveau et de l'hospitalisation dans une meilleure lisibilité et coordination pour les usagers et les professionnels.

Le grand absent de cette révision proposée est la prévention, pourtant priorité dans la Stratégie nationale de santé. La C.R.S.A. Bretagne regrette que cela reste trop un effet d'affichage sans engagement et soutien réels, avec trop peu de moyens, trop parcellisés. La C.R.S.A. Bretagne demande une prise en compte accrue de la prévention et de la promotion de la santé dans les

Projets Territoriaux de Santé ; un renforcement de l'observation de la santé des Bretons; une intégration dans le PRS des avancées de la Stratégie nationale de santé en matière de prévention et de promotion de la santé. Les acteurs de la démocratie en santé demandent à être associés à tout le processus de révision, depuis la définition des indicateurs à observer, jusqu'au suivi des mesures d'ajustement éventuelles, en passant par la mise en œuvre du protocole d'évaluation proprement dit. Les projets de prévention et de promotion de la santé ont une nécessaire dimension territoriale. La C.R.S.A. Bretagne regrette que les conférences de territoire et les acteurs locaux, les animateurs territoriaux de santé, les professionnels de santé de proximité, n'aient pas été davantage associés au processus.

En conclusion, l'intérêt d'un projet est dans la lisibilité du sens qui y est porté afin de permettre la mobilisation des tous les acteurs, ce que ne présente pas la révision présentée.



## INTERVENTION de Mme Nadine SAOUTI (Comité régional CGT de Bretagne)

Dans une précédente déclaration, la CGT avait déjà observé que la loi HPST dont découle le PRS allait renforcer le centralisme étatique au détriment de la prise en compte de l'expertise des acteurs de terrain dans les territoires. En effet, la mise en pratique d'une nouvelle gouvernance par l'ARS laisse peu de place à la démocratie, la logique de gestion prenant le pas sur la logique de santé publique.

Le conseil régional donne un avis défavorable sur la révision du PRS 2012-2016 aux motifs qu'il ne répond pas aux remarques et attentes exprimées sur la première version du projet. Il faut noter en effet que la région se veut ambitieuse en plaçant le bien être des bretons au cœur de sa politique de santé.

Or, ce PRS manque d'ambition au regard des enjeux de santé publique.

La CGT approuve la démarche d'exigence de la Région et partage son analyse critique exhaustive sur le PRS.

Cependant, la CGT souhaite particulièrement attirer l'attention sur les points suivants :

- Tout d'abord, il faut donner du temps pour l'élaboration d'une démarche prospective, étape essentielle pour construire une politique de santé cohérente tant en terme de zonage de l'offre de soins sur le territoire que de prévention et de formation des professionnels de santé. Or, en Bretagne, la révision du PRS se fait dans une précipitation dommageable à une appréciation de qualité alors que d'autres agences régionales de santé ont quant à elles fait le choix de donner plus de temps à la concertation pour la mise en œuvre d'une démocratie sanitaire.
- Par ailleurs, tout comme le Conseil régional, la CGT est convaincue de la nécessité d'un pilotage régional de l'observation de la santé. De cette absence de pilotage découlent aujourd'hui beaucoup d'insuffisances :
  - En effet, la prévention est la grande oubliée de ce projet. C'est d'autant plus regrettable qu'un euro investi en prévention c'est deux fois plus d'économie en soins et prise en charge, notamment sur le terrain sensible des conduites addictives, de la santé mentale, de la prévention du suicide et de la santé environnementale.
  - Ensuite, cette politique de santé exclusivement axée sur une logique de gestion ne permet pas la mise en place d'une synergie de partage de connaissances entre les professionnels du monde médical, médico social et social au sein de la région Bretagne et encore moins avec d'autres régions françaises.
  - Enfin, cette politique n'intègre pas toute la dimension plus transversale et pertinente des questions de santé analysées par population et milieu ; pour le moment, elle est menée exclusivement sur quelques aspects thématiques.

Plus largement, pour la CGT, des moyens supplémentaires massifs sont nécessaires pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Or, au lieu d'apporter des moyens significatifs, la révision proposée par l'ARS se résume à un saupoudrage de modifications essentiellement apportées sur la forme.

Pourtant, le constat sur l'ensemble du territoire breton est alarmant :

Ainsi le regroupement des blocs opératoires dont on perçoit bien les objectifs d'économies budgétaires est annoncé comme préservant les effectifs salariés. Dans les faits, les professionnels de santé vont devoir faire face à des journées de travail de 10h/jour au détriment de la sécurité des patients.

Au quotidien, restructurations, réorganisations et fusions d'établissements conduisent à une dégradation des conditions de travail des professionnels et à une prise en charge des patients également dégradée avec, pour conséquence, un éloignement sur certains territoires de l'offre de soins.

Pour toutes ces raisons, la CGT votera favorablement l'avis du CESER qui conforte l'avis négatif du Conseil régional au PRS.

## INTERVENTION de Mme Annie GUILLERME (Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles - URCIDFF)

Nous partageons pleinement l'avis du CESER Bretagne concernant l'avis du Conseil régional sur la révision du Projet régional de santé 2012-2016 et en complémentarité nous nous exprimons sur la dimension égalitaire de la démarche à partir de la notion de genre et de la question des violences faites aux femmes.

Les inégalités en matière de santé qui sont prises en compte dans le PRS sont de trois natures : inégalités territoriales, sociales et entre les femmes et les hommes. Sur ce dernier point, il est constaté que la santé des hommes en Bretagne présente des caractéristiques plus défavorables de mortalité que celle des femmes. Nous souhaitons que le PRS prenne bien en compte cette **inégalité à partir de la notion de genre**, dans la prévention des atteintes prématurées à la santé et la qualité de la vie et dans la priorité d'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé. La notion de genre intégrée dans la réflexion du PRS permettrait d'aborder et d'expliquer les différences entre les femmes et les hommes selon la réalité sociale plutôt que sur la réalité biologique, avec des actions de préventions à la clé.

Il existe, dans le PRS breton, un programme d'information et d'éducation à la vie affective et sexuelle pour les jeunes filles et garçons ce dont nous nous félicitons. Cependant, nous regrettons vivement que la **question de santé publique relative aux violences faites aux femmes** n'y apparaisse pas en tant que telle.

Le quatrième plan interministériel 2014-2016 de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes vient d'être diffusé à la suite du troisième plan interministériel présenté dans cette même assemblée à la Plénière du 28 janvier 2013 dans le cadre du Bilan de l'Etat 2012 du Service des Droits des Femmes et de l'Égalité de la Préfecture de Région.

Dans ce nouveau plan interministériel la question des violences faites aux femmes est présentée comme une question de **santé de publique. Le Ministère des affaires sociales et de la santé et le Haut Conseil à la Santé** y ont largement contribué puisqu'ils concourent à deux propositions importantes : consolider la réponse sanitaire et assurer la coordination des politiques publiques et organiser une réponse à l'urgence en cas de viol.

Des mesures sont destinées à renforcer le dépistage des violences faites aux femmes en lien avec la Médecine générale et la Gynécologie obstétrique afin que soit élaboré un protocole de prise en charge des victimes de violences sexuelles. Le financement de ce 4<sup>ème</sup> plan est assuré par la mobilisation de plusieurs programmes budgétaires de l'Etat, les fonds de la Prévention et de la Délinquance, les Crédits de Sécurité Sociale et le partenariat des Collectivités territoriales.

Nous souhaitons donc compte tenu de ces différents éléments que le projet régional de santé 2012-2016 dans sa révision intègre le projet de santé publique de lutte contre les violences faites aux femmes. Nous ne partons pas de rien dans notre Région et des liens peuvent être faits. Nous citerons la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité qui a mis en place un suivi statistiques sur la question à l'attention des associations et des services de santé,

les réseaux associatifs impliqués dans l'accueil, l'information et l'accompagnement, le réseau des 1300 officines des pharmacies en Bretagne engagées dans l'information et le Conseil régional puisque les violences faites aux femmes constituent une composante essentielle de sa "Mission transversale égalité entre les femmes et les hommes".

---

Pour aller plus loin : Selon les chiffres officiels, en ce qui concerne les violences conjugales : 1 femme/10 en est victime en 2012 : 148 femmes en sont mortes, le coût économique est de 2,5 milliards d'euros, moins d'une victime sur cinq se déplace à la police ou à la gendarmerie. En ce qui concerne les violences sexuelles : 16 % de femmes déclarent avoir subi et 154 000 femmes (de 18 à 75 ans) se déclarent victimes de viol entre 2010 et 2011. On pourra également se reporter au n°1473 INSEE Première de novembre 2013 : *Femmes et hommes face la violence* [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## **SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL**

# **« STRATEGIE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE**

**SESSION DU 2 DECEMBRE 2013**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**



Session de décembre 2013

Commission « Développement économique et recherche »

Rapporteur : M. Jean LE TRAON

**AVIS DU CESER SUR LA  
STRATEGIE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,  
D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDE2I)**

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

La Stratégie de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I) proposée par le Conseil régional, chef de file et coordinateur en matière de développement économique, prend la suite de la précédente stratégie de développement économique (2006) et de la stratégie régionale de l'innovation (2008).

La SRDE2I est construite pour la période 2014-2020, en cohérence avec le calendrier du futur Contrat de plan Etat Région (CPER) et des Programmes opérationnels (PO) des fonds européens. Elle s'inscrit par ailleurs dans la démarche prospective « *Bretagne 2030* ».

Elle intègre les domaines de spécialisation (S3) partagés avec le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR).

Elle a été réalisée à l'issue d'un travail collaboratif important mené par Bretagne Développement Innovation avec les acteurs économiques et sociaux : chambres consulaires, syndicats patronaux et salariés, élus, chefs d'entreprises, collectivités, académiques, CESER, B16, Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique (CCRRDT), experts.

Le document est organisé en cinq parties. Après un propos introductif (1), la seconde partie dresse un diagnostic synthétique des forces de l'économie bretonne, notamment dans le numérique, les énergies marines renouvelables, les smart-grid, les biotechnologies, les filières alimentaires, le tourisme. La troisième partie de la SRDE2I propose une vision, la « *glaz économie* » : le vert pour l'agriculture, le bleu pour les activités liées à la mer, et le gris pour la matière grise, mais aussi pour la « silver économie » (opportunité de développement liée au vieillissement de la population). La quatrième partie détaille le projet qui repose sur « *une économie productive renouvelée et compétitive* » (A), « *une création de valeur par la transition énergétique et écologique* » (B), « *un développement qui s'appuie sur toutes les compétences* » (C) et « *une gouvernance de l'économie régionale partagée, réactive et efficace* » (D). La cinquième partie est consacrée aux leviers des pouvoirs publics.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

### *2.1. Propos introductifs*

Le CESER tient tout d'abord à souligner la qualité et l'important travail réalisé par le Conseil régional et Bretagne Développement Innovation pour élaborer cette SRDE2I, ainsi que la large consultation qui a été mise en place.

Le résultat est un document central et des annexes denses et riches d'enseignements, mais qui auraient mérité un délai d'examen plus long pour les conseillers du CESER qui n'auront disposé que de quelques jours pour en prendre connaissance. Ceci est regrettable étant donné le caractère stratégique de ce document.

En outre, son appropriation aurait été facilitée par une synthèse en quelques pages des idées forces sur les différentes parties de la SRDE2I. Enfin, il est dommage que les stratégies par filières aient été intégralement placées en annexe et qu'un résumé de ces stratégies n'ait pas été inclus dans le document principal.

Le CESER n'aura donc pas eu le temps matériel de commenter les stratégies par filières : il insiste donc pour que, dans le cadre du suivi de la SRDE2I, il puisse intervenir sur ces dimensions sectorielles.

Le CESER note le choix du terme « *stratégie* » et non « *schéma* » pour qualifier la SRDE2I. Ce choix devrait indiquer la volonté de révéler une ambition, une vision globale et à long terme du développement économique régional. Cette articulation entre la vision de court-moyen terme et celle à plus long terme n'apparaît pas toujours clairement. Pourtant, l'accélération des mutations rend d'autant plus nécessaire d'adopter cette vision prospective et donc de poursuivre en parallèle les réflexions de Bretagne 2030.

### *2.2 – Le diagnostic*

La synthèse du diagnostic de l'économie bretonne stipule que la Bretagne est à la croisée des chemins et qu'un virage s'impose pour 2014-2020. Ce diagnostic rejoint celui des récents travaux du CESER<sup>4</sup>, qui parlaient alors de « *ruptures* ». Il tient toutefois à rappeler que ces ruptures posent la question cruciale des transitions dont l'accompagnement est nécessaire avant le passage à de nouveaux modes de développement.

Le CESER partage également les conclusions de la SRDE2I sur les défis auxquels doit faire face l'économie bretonne et souhaite souligner qu'ils ne constituent pas qu'une contrainte, mais également une opportunité pour développer de nouvelles activités (éco-activités, activités liées au vieillissement, transports durables, smart grids...), des métamorphoses d'activités existantes (agriculture, pêche, automobile, construction...) et pour une qualité de vie accrue.

---

<sup>4</sup> CESER de Bretagne « *Quels modes de développement économique pour la Bretagne de demain ?* », rapporteurs Mme Maryvonne GUIAVARCH et M. Jean LE TRAON, janvier 2012.

CESER de Bretagne, « *Faire face aux mutations d'activités et aux restructurations d'entreprises par une anticipation et une adaptation porteuses d'activités et d'emplois en Bretagne* », rapporteurs M. Jean HAMON, M. Alain LE MENN et Mme Anne SAGLIO, janvier 2013.

### 2.3. La vision

Une première remarque générale : la vision est décrite dans le document à partir du terme « *Glaz économie* » qui a tendance à se substituer à celui de SRDE2I, ce qui peut porter à confusion. La « *Glaz économie* » n'est pas la stratégie : elle en est une expression utile pour la communication de la SRDE2I et porte une vision pleinement partagée par le CESER, en souhaitant atteindre « *un modèle de développement durable capable de (ré)concilier performance économique, recherche du progrès social et impératif énergétique et écologique* ».

La vision proposée par la SRDE2I repose sur 4 orientations :

- Mobiliser des atouts pour un repositionnement économique : la principale proposition est relative au développement d'une culture entrepreneuriale ouverte au monde. Si cette orientation semble légitime, elle doit cependant intégrer la gestion de la transition tant économique, sociale qu'environnementale et l'accompagnement qu'elle implique.
- Saisir les opportunités du monde de demain *via* la transition énergétique et écologique et le marché des seniors. Cette vision, facilement déclinée de la « *glaz économie* » doit rester ouverte. A titre d'exemple, les opportunités de demain existent également dans bien d'autres secteurs d'activités tels que par exemple les biotechnologies, les systèmes embarqués, les matériaux déjà émergents en Bretagne (cf. domaines d'innovation stratégiques de la S3).
- Partager une approche volontariste et intégrée des politiques publiques : le CESER ne peut qu'approuver cette orientation, effectivement très importante. La Région est engagée dans plusieurs plans ou schémas qui doivent être appréhendés de façon intégrée et en transversalité.
- Porter cette stratégie avec la société civile : le CESER souhaiterait des précisions à ce sujet. Sous quelles formes la société civile sera-t-elle associée ? Concernant plus précisément le rôle du CESER, comment pourra-t-il apprécier la mise en œuvre de cette stratégie si celle-ci n'est pas assurée par le Conseil régional, mais par Bretagne développement innovation (BDI) ? Le déploiement de cette stratégie et son suivi seront des enjeux majeurs et le CESER souhaite que son rôle ne se limite pas à une information ponctuelle.

### 2.4. Le projet et les ambitions

L'ambition est décomposée en 4 axes :

- Une économie productive renouvelée et compétitive : le CESER partage la priorité donnée par la SRDE2I au soutien à l'économie productive, indispensable au développement des territoires. Le « *site productif Bretagne* » est décrit à partir de sept objectifs. L'interrogation du CESER porte plus sur la déclinaison d'une approche par filière de nouveau mise en avant (11 filières prioritaires retenues). Au delà du nombre de filières retenues, très conséquent et donc du risque de « *saupoudrage* » sous-jacent, de nombreuses activités sont par nature transversales. A titre d'exemples, non exhaustifs et uniquement binaires, les biotechnologies et la santé, le numérique et la défense sécurité, les éco-activités et le bâtiment (éco-construction), les filières alimentaires et la santé, le secteur naval-nautisme et le tourisme, l'agriculture et le tourisme... Comment des croisements interfilières, qui font du tissu industriel breton une richesse, seront-ils mis en œuvre ? En outre, il peut

exister des incompatibilités entre les stratégies des filières qui justifient d'autant plus ces stratégies interfilières. Par ailleurs, le soutien public en faveur du développement des entreprises (dont celles relevant de l'économie sociale et solidaire) semble principalement destiné à « *mieux accompagner les entrepreneurs dans la construction de leur stratégie* » : cette intention, certes louable, ne pourra cependant être efficace et efficiente qu'à la condition d'y associer étroitement les partenaires sociaux des entreprises. De plus, la stratégie d'une l'entreprise reste de la responsabilité de ses dirigeants : il faut donc se situer non en « donneur d'ordres », mais bien en soutien des entreprises et à leur demande.

- Une création de valeur par la transition énergétique et écologique : la SRDE2I s'appuie sur les divers schémas opérationnels déjà adoptés par la Région Bretagne (Pacte électrique breton, Bretagne numérique, Schéma régional climat air énergie, Plan bâtiment durable), et également les références sectorielles sur la pêche et l'agriculture. Des actions précises sont mentionnées : la formation, l'éco-conditionnalité des aides publiques, l'aide à l'ingénierie financière, la commande publique et le soutien aux expérimentations notamment. Toutes ces mesures paraissent aller dans le bon sens pour le CESER. En revanche, il s'interroge sur la référence appuyée à l'Allemagne. Si son « *tournant énergétique* » lui permettra de se doter « *d'un savoir et d'un appareil industriel* » cette phase de transition énergétique induit aussi actuellement un accroissement substantiel des gaz à effet de serre : cette transition est-elle un mal nécessaire ?
- Un développement qui valorise et s'appuie sur toutes les compétences et toutes les énergies : l'objectif du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF) et du Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) d'élévation générale des niveaux de qualification et des niveaux de diplômes est repris, *via* notamment un accès renforcé à la formation qualifiante tout au long de la vie. Pour le CESER, l'anticipation reste le mot-clé : concevoir et déployer un plan de formation est une opération complexe et longue. La proposition d'expertises prospectives est donc la bienvenue. La Région Bretagne doit faire du Campus numérique UEB C@mpus, un outil au service de tout le territoire et de tous les niveaux de formation, pas uniquement de l'enseignement supérieur (formations en ligne avec tutorat, bibliothèque accessible de « savoirs partagés » ...). De plus, l'accès de tous à des formations tout au long de la vie est également souvent freiné par des difficultés d'accès physique aux centres de formation (transport, disponibilité, impacts sur la vie familiale...).  
Concernant les démarches de développement économique et social dans les entreprises, le CESER aurait souhaité que la Charte bretonne pour la qualité de l'emploi soit prise en compte dans la SRDE2I.
- Une gouvernance de l'économie régionale partagée, réactive et efficace : la référence liminaire au B16 repositionne la Région comme chef de file et le CESER pourrait y trouver une place. La mise en œuvre de la SRDE2I sur 3 piliers (3 axes de performance, 7 domaines d'innovation stratégiques, 11 filières) est complexe et sa visibilité pour les acteurs et le citoyen s'en ressentira. Il est proposé un « *Comité opérationnel de coordination de l'action économique* » qui aurait notamment pour mission d'organiser la conférence régionale annuelle et qui serait hébergée par BDI. N'est-ce pas une nouvelle structure, s'ajoutant au mille-feuille (ou au « *crumble* », moins organisé) et une forme nouvelle d'externalisation des compétences de la Région ? Le CESER souhaiterait des précisions sur la composition de ce comité opérationnel. En outre, il réaffirme que le suivi de la SRDE2I devrait être assuré par le Conseil régional. Il s'interroge également sur l'articulation actuelle et future de la SRDE2I avec les stratégies de développement économique des autres collectivités territoriales.

## 2.5. Les leviers

Enfin, six leviers pour les pouvoirs publics et des conditions nécessaires sont présentés :

- Renforcer notre capacité collective d'anticipation des mutations économiques : l'idée est pertinente, il convient toutefois de s'interroger sur sa mise en œuvre. Elle est du ressort du Conseil régional.
- Poursuivre l'optimisation des outils d'ingénierie financière afin de maximiser l'effet levier des financements publics : l'analyse des absences ou manques de certains mécanismes de financement dans l'ensemble des besoins de l'économie bretonne, tout comme un guide lisible apparaissent au CESER comme de bonnes idées. Il faudrait y ajouter les incompatibilités possibles, de même que les contraintes européennes.
- Améliorer la performance des systèmes de soutien en gagnant en efficacité et en réactivité sur trois priorités (l'innovation, l'internationalisation et la reprise-transmission) : la SRDE2I mentionne la mise en cohérence des diverses missions des structures impliquées, tant locales, que régionales et nationales. Le CESER salue cette initiative, mais reste dubitatif : n'était-ce pas, à l'origine, la mission de l'Agence Economique de Bretagne, désormais restructurée en Bretagne Développement Innovation ? Où en est l'audit des structures en charge de l'innovation, du transfert de technologies et de l'animation des territoires qui avait été annoncé ?
- Incrire la commande publique comme un levier de la mise en œuvre de la stratégie économique : une partie de cette action, à destination des PME innovantes, est déjà inscrite dans les dispositifs nationaux d'achat public innovant du Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Tout en respectant le code des marchés publics, la Région Bretagne ne pourrait-elle pas exercer un droit à l'expérimentation ?
- Mettre en œuvre une stratégie d'attractivité partagée : ce point reste à préciser puisque l'annexe qui lui est dédiée n'est pas disponible.
- Poursuivre les investissements pour une croissance numérique. Le CESER ne peut que préconiser une accélération du programme Bretagne Très Haut Débit dont l'horizon actuel (2025-2030) est insuffisant au regard des besoins, en utilisant éventuellement des technologies alternatives moins coûteuses pour un gain immédiat (4G et VDSL). Un objectif temporel de 10 années de moins, soit 2020, est une hypothèse à intégrer à la SRDE2I.

En conclusion, l'élaboration de cette stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation constitue une première étape importante. Son déploiement, son appropriation par les acteurs en constitueront une seconde. Comment ce déploiement et son suivi vont-ils être mis en œuvre ? Le CESER insiste pour y tenir pleinement son rôle.

Quelle communication sera organisée autour de ce document ? Ne faudra-t-il pas imaginer un support court en présentant les lignes directrices ? En outre, sa réussite dépendra également fortement de facteurs immatériels telle la capacité à coopérer des acteurs.

<p><b>Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants 2 abstentions : Solidaires</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



## **EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES**



## INTERVENTION de M. Patrick CARE (Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques.

La stratégie régionale de développement économique d'innovation et d'internationalisation portée par la Région pour la période 2014-2020 avec le soutien de l'ensemble des acteurs économiques, vise à positionner la Bretagne dans l'économie globalisée en impulsant une nouvelle dynamique de croissance et d'emplois. Cette nouvelle stratégie répond à une exigence d'adaptation et de créativité dans une économie en mutation mais aussi à une exigence d'efficacité de l'intervention publique et de ciblage dans la recherche d'un effet levier maximum de l'action publique.

Les acteurs économiques souscrivent fortement aux principes de réalité qui guident cette nouvelle stratégie : le renouvellement d'une économie productive ouverte à l'international et innovante, au dynamisme tiré par les PME et ETI et fondé sur des stratégies de développement ; une transition énergétique et écologique créatrice de valeur sur l'ensemble du territoire ; le renforcement des compétences pour favoriser la compétitivité des entreprises ainsi que l'insertion professionnelle et l'innovation. En effet, nous considérons que les moyens de la SRDEII doivent se consacrer à toutes les filières économiques, créatrices de dynamisme, d'activités et d'emplois.

Nous serons maintenant vigilants et attentifs aux moyens financiers engagés en cohérence avec les choix d'investissements retenus, à la déclinaison de la démarche, à sa mise en œuvre concrète ainsi qu'aux dispositifs d'information et de communication qui seront élaborés en direction des entreprises régionales. Enfin, nous souhaitons que les principes retenus dans le SRDEII soient pleinement intégrés dans le futur Pacte d'avenir Bretagne, en cohérence avec les orientations relatives aux financements mobilisés par BPI.

Concernant ce Pacte d'avenir, celui-ci sera soumis à l'appréciation du CESER lors de sa session plénière du mardi 10 décembre. Le Collège Employeur, comme à son habitude, s'exprimera sur son contenu, en s'attachant aux questions de fond en ayant en permanence présent à l'esprit, l'intérêt à long terme de la Bretagne. Nous nous exprimerons de façon responsable, réfléchie, constructive, non partisane. Nous ne profiterons pas de ce débat pour nous exprimer sur des sujets qui lui sont étrangers ou pour jeter le discrédit sur telle ou telle entité. Nous considérons que cette forme de relation propre au CESER faite de respect, de dialogue constructif, d'échange de points de vue dans une ambiance pacifiée, doit perdurer.

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de M. Yvon LE NORMAND (Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne)

Je m'exprime ici au nom des acteurs patronaux mais aussi et plus particulièrement en qualité de Président de la Fédération Régionale du Bâtiment.

Le document qui présente la SRDEI établit un état des lieux filière par filière, les opportunités et les freins en matière de développement économique et d'innovation et bien sûr des enjeux stratégiques.

Il me semble utile d'ajouter à cet état des lieux que la **branche bâtiment reste la première branche en Bretagne avec 80 000 actifs, 11% des établissements et 8% des salariés bretons.**

Notre secteur, connaît néanmoins une de ses plus graves crises avec une baisse de son activité de 2.6% en volume cette année, 15% depuis 2009 et plus de 6000 emplois perdus sur 5 ans.

Aujourd'hui, le bâtiment dispose d'atouts considérables pour se redévelopper à condition d'accompagner les grands bouleversements d'organisation et des pratiques dans la filière construction au regard des enjeux climatiques et énergétiques et des obligations réglementaires qui en découlent (RGE, RT2012/2020, BBC).

A ce propos, les réglementations et normes techniques sont facteur d'amélioration de la qualité et de progrès dans la construction, tant en matière de performance que de sécurité ou de santé. **Prises isolément, chacune d'entre elles peut sembler légitime.**

Portés par les dynamiques positives des marchés de l'immobilier entre 2000 et 2008, les acteurs et les professionnels du secteur de la construction ont collectivement manqué de vigilance quant au bienfondé de chaque nouvelle règle et au danger de leur cumul.

Durant cette période, les conditions de taux et de durée des prêts immobiliers, associées aux dispositifs puissants mis en place par les pouvoirs publics, ont permis aux marchés de l'accession et du locatif privé d'absorber la hausse continue des coûts de production du logement.

**Cette période a aussi été fortement marquée par une intense activité sur le champ réglementaire et normatif.** Les certifications et autres labellisations se sont fortement développées et les collectivités ont conditionné leurs aides à la détention de telles marques de qualité.

Le contexte dans lequel nous évoluons depuis 2008 est tout autre : les grandes incertitudes sur les perspectives économiques et sur les solutions de financements rendent le coût de production du logement incompatible avec la réalité économique des acteurs.

**Il faut donc poursuivre la révision du champ réglementaire et normatif sous l'angle coût/efficacité.** Le plan d'investissement en faveur du logement est un début de réponse mais **trop de normes et de contraintes administratives** s'imposent encore au secteur bâtiment, normes et procédures qui retardent ou empêchent les mises en chantier.

A titre d'exemple, je peux citer les délais beaucoup trop long d'instruction et la lourdeur administrative (18 feuillets à remplir) pour les installations classées de méthanisation au moment même où l'on souhaite développer les énergies renouvelables ou encore les délais de consultation des « Bâtiments de France » pour le bâti ancien.

Autre exemple, emblématique dans le contexte actuel, celui du permis de construire de la SICA de Saint-Pol-de Léon qui a fait l'objet de divers recours.

Il y a donc un décalage entre les objectifs ambitieux (PREH, PBDB, SRCAE) et la réalité des marchés constatés par les professionnels. Ce décalage est susceptible de créer une défiance et une colère légitime.

**Tout doit donc être mis en œuvre pour accélérer l'émergence de ces nouveaux marchés et limiter ces contraintes administratives.**

S'agissant de la formation, la filière doit organiser la montée en compétences des compagnons. On estime aujourd'hui à 8 000 au niveau national, le nombre d'entreprises qui ont la qualification RGE, 400 en Bretagne (5%). **Nous devrions multiplier ce chiffre par 4 pour satisfaire les objectifs de 500 000 logements rénovés par an, 45 000 en Bretagne (objectif SRCAE).**

**L'innovation et la formation sont donc deux leviers de ce changement qu'il nous faut accompagner.**

Enfin je souhaite vous rappeler les enjeux pour la filière qui restent pour nous tous, synonymes d'espoir :

- Enjeux démographiques et sociaux : augmentation de 25 000 habitants par an d'ici 2025 qu'il conviendra de loger dans les conditions thermiques, d'accessibilité, etc...
- Enjeux climatiques et environnementaux (le bâtiment est le principal consommateur d'énergie : 45%), l'enjeu porte donc sur la diminution par la construction neuve en basse consommation et plus encore la rénovation de logements anciens
- Enjeux d'aménagement du territoire : nos 20 000 entreprises sont présentes dans tous les territoires bretons, aussi bien en milieu rural que dans les grandes agglomérations,

**La reprise économique se fera par la construction, tous les acteurs économiques le pensent.**

Je vous remercie de votre attention.



## INTERVENTION de Mme Yolande HENRY (CFDT)

Pour la CFDT, cette stratégie est absolument nécessaire dans le contexte de crise économique actuelle qui touche, par le chômage et l'exclusion, des centaines de milliers de salariés bretons, et particulièrement, les jeunes et les seniors. Ce sont les conséquences des difficultés actuelles de filières majeures telles que l'agro-alimentaire ou l'automobile par exemple.

Il appartient donc aux pouvoirs publics et aux élus en lien avec les partenaires sociaux de réfléchir et proposer des solutions pour retrouver au plus vite une société créatrice d'emplois et de bien être pour tous.

Pour la CFDT, cette stratégie doit être une opportunité pour participer à l'émergence d'une culture collective de l'anticipation intégrant les dimensions économiques et sociales. Cela, en tirant toutes les leçons des difficultés sans précédent que traverse la Bretagne Pour la CFDT, il est établi que le défaut d'anticipation sur des mutations prévues et annoncées a renforcé considérablement les drames sociaux, les difficultés économiques.

Nous insistons sur le fait que la CFDT s'est depuis fort longtemps positionnée sur des négociations basées sur le dialogue social et la concertation. Il nous semble que ce principe doit être parfaitement respecté pour que la SRDEII soit globalement acceptée comme référence par tous les acteurs.

Cette stratégie est un cadre général qui doit être acceptée par tous et qui laisse toute leur place aux partenaires sociaux qui doivent, de leur côté, intégrer à leur stratégie, les spécificités de leur métier et filière.

C'est d'ailleurs, dans cet état d'esprit qu'a été négociée et validée la charte bretonne de partenariat pour la qualité de l'emploi en Bretagne et nous nous félicitons qu'elle ait été prise en compte dans la stratégie.

La CFDT aurait souhaité que soit précisé dans la stratégie, une analyse et une évaluation des projets afin de bien contrôler que les objectifs (en créations d'emplois et de richesses) ont bien été atteints.

**INTERVENTION de M. Daniel PIQUET PELLORCE  
(Bretagne Vivante - Eau et Rivières de Bretagne)**

Nous saluons ce travail que nous paraît indispensable. Comme l'a noté la commission il n'était pas possible dans le temps imparti de commenter les stratégies par filières et il faut noter qu'elles étaient incomplètes, le document concernant la filière agroalimentaire est absente.

Aussi je demande que soit bien acté que le présent avis du CESER n'avalise pas les fiches par filière, et bien entendu encore moins ce qui concerne la filière agroalimentaire.

Sans doute y aura-t-il lieu de voir comment le CESER pourra se saisir des stratégies de filières.

## INTERVENTION de M. Patrice BOUDET (Comité régional CGT de Bretagne)

La démarche qui vise à faire de la SRDEII une vision d'anticipation pour les 6 ans à venir est pertinente. La CGT partage le fait que les mutations économiques et environnementales en cours doivent être organisées pour réussir la transition.

Pour autant, les questions sociales, des hommes et des femmes, doivent être traitées avec la même impulsion pour ne pas oublier les principaux créateurs de richesses qui font la compétitivité des entreprises. Les salariés, au sens large, font partie intégrante de l'entreprise.

Pour la CGT, le travail ne représente pas un coût mais une richesse qui doit être un levier pour assurer la dimension sociale de la transition économique sachant que la part salariale dans la richesse créée ne cesse de diminuer au profit du capital.

La plus-value produite dans les entreprises résulte des savoirs, des savoirs faire, de la qualification, de la formation et des compétences des femmes et des hommes qui y travaillent.

L'emploi et le social, la place du travail et sa rémunération, la reconnaissance des salariés et de leurs droits, le dialogue social territorial, les GPEC... doivent donc constituer des clés d'entrées indispensables pour un développement économique durable. Toute stratégie de développement doit s'appuyer sur l'économique, le social et l'environnemental.

La démocratie sociale est aussi un enjeu de développement mais cela suppose une démocratie économique et sociale qui reconnaît la place de chacun au dialogue en leur donnant des droits et des moyens nécessaires.

C'est l'occasion d'innover et la période actuelle nous y invite.

L'innovation sociale dont on parle beaucoup sans en identifier réellement de contenu, serait de permettre aux salariés d'être présents et acteurs à tous les niveaux. Cela suppose de repenser la démocratie pour accompagner une présence des salariés et de leurs organisations syndicales dans les lieux de dialogues et de négociations, dans l'entreprise quel qu'en soit la taille et dans les territoires au regard de l'évolution des lieux de décisions de l'économie.

L'accompagnement des mutations doit aussi se faire au sein des entreprises et sur les territoires. Pour les entreprises, cela suppose de travailler la GPEC en interne afin que les conseils de développement puissent être des lieux pertinents de mise en commun pour organiser une réelle GPECT.

Cette logique de GPECT doit aider à une prise en compte nouvelle des attentes des entreprises, des salariés, sur les questions de formation professionnelle, de mobilité géographique et professionnelle, en permettant une transition qui sécurise l'emploi et les acquis liés au salarié.

Les propositions de la CGT visent à placer l'emploi de qualité durable au cœur des préoccupations et des approches des acteurs du développement économique en Bretagne. La sécurisation des emplois devient un défi à gagner pour assurer et réussir toutes les transitions.

C'est ainsi que pour la CGT, cette approche sociale est trop peu prise en compte dans la SRDEII.

Les travaux du CESER de janvier dernier, partagé par une large majorité des acteurs économiques et sociaux, sur la situation économique et sociale de la région sont pourtant un support intéressant pour donner de la lisibilité sur le devenir de la région. Ils auraient pu inspirer les rédacteurs de SRDEII.

Autre aspect : la CGT pense qu'il faut mieux coordonner les activités pour mieux les anticiper. Ainsi, nous accueillons la réflexion par filière comme pouvant articuler la réflexion pour aller vers une nouvelle efficacité économique et sociale. Nous tenons néanmoins à attirer l'attention sur le fait que la spécialisation de l'industrie en « filière » peut entraîner une fragilisation, car elle amène souvent à spécialiser les sites de production sur un seul type de production, ou pire, sur un seul type de produit (par exemple « l'automobile »). Ces sites devenus des « champions » hyperspécialisés chacun dans leur domaine, sont mis en concurrence avec des sites de même nature, dans d'autres régions ou pays.

La SRDEII devrait flécher les priorités économiques de la région. Pour autant, cela ne doit pas conduire à des domaines exclusifs qui auraient comme conséquence la concentration des activités bénéficiant de moyens publics.

La SRDEII devrait porter l'ambition de la conférence sociale, à savoir le redressement de l'industrie française en s'attaquant aux causes de la désindustrialisation. Les sites industriels, considérés sur la région comme des leviers de l'économie, sont fragilisés. A la CGT, nous considérons qu'il ne faut pas opposer les industries d'aujourd'hui à celles de demain.

Autre sujet sans rapport avec les éléments précédents. Nous nous posons toujours la question de savoir sur quelle base, différents dossiers de l'exécutif et la SRDEII n'y échappe pas, font référence à des « valeurs citoyennes ancrées dans une identité régionale » où l'engagement, le sens du collectif, l'ouverture et l'imagination seraient une force supplémentaire qu'auraient les bretons par rapport à d'autres. Espérons que cette flatterie abusive de l'identité bretonne ne se retourne pas contre leurs auteurs. En tout cas, elle ne se justifie pas.

Enfin, la CGT est globalement en accord avec l'avis proposé notamment quand il précise la charte bretonne de la qualité de l'emploi devrait être mieux prise en compte.

D'accord également, sur les légitimes réserves sur la gouvernance envisagée qui externalise de fait une stratégie de politique publique régionale à un organisme extérieur.

Nous sommes favorables à un dispositif de suivi et de mise en œuvre, dans lequel le Conseil régional garde la maîtrise politique. C'est d'autant plus normal que la région a décidé d'exercer la compétence « développement économique » dont la stratégie, et non plus schéma ce qu'on peut d'ailleurs regretter, dont la stratégie régionale de développement économique d'innovation et d'internationalisation en est le principal outil.

La CGT votera l'avis présenté.



**SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL**

**« RAPPORTS FINANCIERS AUX COLLECTIVITES  
TERRITORIALES – EXERCICE 2012 »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE**

**SESSION DU 2 DECEMBRE 2013**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**



Session de décembre 2013

Commission « Développement économique et recherche »

Rapporteur : M. Yvon LE NORMAND

<p style="text-align: center;"><b>AVIS DU CESER SUR LES RAPPORTS FINANCIERS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES EXERCICE 2012</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

*1.1 – La SABEMEN*

La SABEMEN, Société anonyme bretonne d'économie mixte, a pour objet le financement et l'acquisition de navires exploités par la BAI (Brittany Ferries).

- La Région détient 34,02 % du capital.
- L'exercice 2012 se solde par un résultat positif de 102 K€.

Le Président du Conseil régional propose un dont acte.

*1.2 – Le CEVA*

Le Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA) a été créé en 1982, et a pour objet de mettre en œuvre une recherche appliquée sur les algues, les végétaux marins et les biologies marines, et de la transférer vers le domaine industriel.

- La Région détient 5,71 % du capital, l'actionnaire majoritaire est le Département des Côtes d'Armor avec 47,26 %.
- L'exercice se solde par un résultat net positif de 179 K€ grâce à la décision en appel pour remboursement de TVA, qui a conduit au reversement par l'Etat de 230 K€.

Le Président du Conseil régional propose de donner acte à la communication du rapport du CEVA relatif à l'exercice 2012.

*1.3 – Le Comité régional du tourisme*

Le code du tourisme précise que le Comité régional du tourisme soumet son rapport financier au Conseil régional siégeant en séance plénière.

Le Comité du tourisme s'est particulièrement attaché à mettre en œuvre ses missions premières, à savoir :

- Promotion et communication touristique de la Bretagne.
- Appui à la commercialisation en faveur des entreprises.
- Analyse de l'économie touristique régionale.

De plus, il faut ajouter pour l'année 2012, la diffusion du film BE BREIZH dans les salles et à la télévision, ainsi que la promotion de « *c'est beau ici* », en direction du public britannique.

Le résultat net comptable est positif (+32 K€).

La subvention régionale globale est stabilisée depuis plusieurs années à 4,7 M€.

Le Président du Conseil régional propose un dont acte.

#### *1.4 – La SEMAEB*

Le Président du Conseil régional propose de donner acte à la communication du rapport de la SEMAEB, relatif à l'exercice 2012.

La Région détenait à la clôture de l'exercice 2012, 64,41 % d'un capital total de 4,307 M€. La production s'élève à 3,896 M€ en augmentation de 108 % par rapport à 2011. Les charges sont en baisse de 7,7 % grâce au passage des effectifs de 47,02 ETP en 2011 à 42,82 ETP à fin 2012.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 2002, le compte de résultat fait apparaître un solde positif à 101 K€.

L'activité s'est répartie autour de 4 domaines :

- les opérations de mandats (+ de 80 % de la production),
- les opérations d'aménagement,
- les missions d'études et de prestations de services,
- les produits accessoires.

Le président du Conseil régional propose un dont acte.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER donne acte à la communication de ces rapports et formule les observations suivantes.

### *2.1. La SABEMEN*

Les recettes de la société sont essentiellement les revenus de créances et la rémunération des cautions données pour le financement des navires.

La BAI a connu une baisse de l'activité passagers de 7,8 % et une baisse du fret de 10,6 % par rapport à 2011. Dans ce contexte économique difficile, un plan de retour à la compétitivité a été établi en 2012.

L'objectif de la BAI est d'atteindre un résultat à l'équilibre sur l'exercice 2013.

Pour la SABEMEN, les chiffres de l'exercice 2012, n'appellent pas de remarques particulières.

### *2.2 – Le CEVA*

Le CESER note que le poids de la commande privée est passé de 49,9 % du chiffre d'affaires en 2011 à 38,8 % du chiffre d'affaires en 2012 avec un nombre de projets presque équivalents 61 en 2012, 59 en 2011.

Le poids de la Région dans les ressources reste similaire à celui de l'exercice antérieur (17 %). Le résultat net, après le reversement de 230 K€, est de 179 K€.

Quant au résultat courant, il est passé de + 112 K€ à – 77 K€ entre 2011 et 2012 et les prévisions de résultats pour 2013 devraient être négatives (-150 K€).

### *2.3 – Le Comité régional du tourisme*

Le CESER souhaite que le rapport d'activité soit présenté avec les comptes annuels, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes.

Les effectifs du Comité régional du tourisme sont passés de 50 salariés en 2011 à 46 en 2012.

Les ressources du CRT sont composées à 83 % de subventions perçues dont 87 % de celles-ci versées par la Région Bretagne

Le rapport financier quant à lui, n'apporte pas de remarques particulières.

### *2.4 – La SEMAEB*

Le CESER note avec satisfaction que le retour à l'équilibre prévu lors des exercices antérieurs est réel pour l'exercice 2012.

Il faut rappeler :

- qu'en 2010, la perte était de 778 K€

- qu'en 2011, la perte était de 383 K€

Le résultat positif 2012 de 101 K€ permet de constater un redressement structurel, et progressif de la société.

Toutefois, le CESER rappelle qu'en novembre 2011, avait été créée la SAS EILAN, ayant pour objet le soutien au développement des projets d'énergies renouvelables, avec une participation de la Région au capital pour 3M€ soit 42,68 %.

Le CESER renouvelle sa demande de connaissance et de suivi du plan de développement et d'activité de cette société.

<p style="text-align: center;"><b>Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



## **EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES**